

Insee Dossier

Normandie



N° 7

Septembre 2017

Portrait de la Normandie

Cette étude a été réalisée par :

Thibaut Louza, Martial Maillard et Caroline Poupet (Insee Normandie)

Sommaire

Synthèse.....	5
Géographie physique et humaine.....	6
Structuration du territoire	6
Armature urbaine	8
Territoires de projets	10
Démographie	12
Évolution démographique	14
Économie et emploi.....	16
Croissance économique	16
Catégories d'entreprises	18
Emploi et évolution de l'emploi	20
Industrie	22
Transports - Logistique - Tourisme	24
Économie agricole	26
Analyse fonctionnelle de l'emploi	28
Conditions de vie.....	30
Revenus - pauvreté	30
Structure sociale	32
Éducation et insertion	34
Activité et chômage	36
Logement	38
Accès aux équipements	40
Accès aux soins de santé	42
Définitions	44
Bibliographie.....	49

Située au nord-ouest de la France, la Normandie s'étend sur 29 900 km², soit l'équivalent du territoire de la Belgique. Cette superficie correspond à 5,4 % du territoire métropolitain et positionne la région au 10^e rang métropolitain. Elle est bordée par la Manche, le long de 640 km de côtes, soit 13 % du total de la France continentale, et largement couverte par des territoires agricoles (80 % de la superficie régionale).

La Normandie dispose d'un réseau de voies de communication routières, autoroutières et ferroviaires qui la connectent aux régions voisines. Débouché maritime de Paris, la Normandie possède une vocation portuaire forte, notamment autour des deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen, respectivement 2^e et 6^e au niveau national pour le trafic. La Seine concentre aussi la moitié du trafic fluvial national de marchandises. Les territoires situés à l'est de la Normandie entretiennent des relations importantes avec le grand espace métropolitain centré sur Paris, dont ils sont limitrophes. La région s'inscrit ainsi dans des réseaux de coopération plus vastes.

Peuplée de 3,33 millions d'habitants en 2013, soit 5,2 % de la population métropolitaine, la Normandie occupe le 9^e rang des 13 nouvelles régions, devant la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Corse. Région traditionnellement jeune, la Normandie vieillit désormais plus rapidement que l'ensemble de la France, du fait notamment d'un déficit migratoire des jeunes. La part de jeunes se situe désormais au niveau métropolitain (30 %). Les plus âgés sont très présents dans l'Orne et la Manche, départements qui sont davantage ruraux.

En 2014, le produit intérieur brut (PIB) de la Normandie s'élève à 90,3 milliards d'euros, soit 4,3 % du PIB de la France métropolitaine. Ce poids économique est comparable à celui de la Bretagne. La Normandie occupe des rangs médians pour le PIB par emploi et le PIB par habitant (respectivement 5^e et 7^e). Du point de vue de la création de richesse, la Normandie est en 2014 la région la plus industrielle de France. L'industrie y contribue à 20,3 % de la valeur ajoutée contre 13,9 % en métropole et 16,2 % en province. À l'inverse, le poids économique des activités tertiaires est moins important en Normandie qu'en métropole (respectivement 69 % et 79 % en 2014).

La structure de la population salariée normande par catégorie d'entreprises est proche de celle de la France métropolitaine : les grandes entreprises et les ETI en concentrent

plus de la moitié. Le poids des grandes entreprises est plus important en Seine-Maritime et dans la Manche.

L'industrie emploie 19 % des salariés normands, soit 200 000 salariés. La région occupe la 3^e place pour la part des salariés industriels, après la Bourgogne-Franche-Comté et les Pays de la Loire. Les grands établissements industriels sont principalement concentrés le long de la vallée de la Seine. De 1990 à 2015, 100 000 emplois salariés ont été perdus dans l'industrie manufacturière en Normandie. Le secteur des transports et de la logistique emploie 67 000 salariés en 2014, soit 6,3 % de l'emploi salarié régional. Le port du Havre est le premier port français en matière de trafic de conteneurs. La fréquentation touristique génère 37 000 emplois en 2013. L'emploi agricole représente 3,2 % de l'emploi normand.

En Normandie, le niveau de vie annuel médian se situe à 19 710 euros en 2013. Ce montant est inférieur de 480 euros à son niveau métropolitain, ce qui positionne la région au 10^e rang des 13 régions métropolitaines.

L'industrie, fortement présente dans la région, propose plus d'emplois ouvriers, aux salaires relativement plus faibles que les autres emplois. Par ailleurs, les normands sont moins souvent actifs et davantage au chômage qu'en France métropolitaine. Ils perçoivent donc moins de revenus du travail.

En Normandie, en 2013, 27 % des actifs sont ouvriers. À l'inverse, seulement 11 % des actifs normands sont des cadres. La part des ouvriers recule depuis plusieurs décennies, sous l'effet de la désindustrialisation et de la crise économique.

270 000 normands sont âgés de 18 à 24 ans en 2013. Parmi eux, 43 % occupent un emploi et 33 % sont étudiants ou stagiaires. Près d'un quart des jeunes ne sont donc pas insérés par l'emploi ou la formation en Normandie, soit 65 000 jeunes en 2013.

La Normandie se classe au 12^e rang des 13 régions métropolitaines pour la part des diplômés du supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans. Ceci est lié en partie à la structure économique de la région : les emplois ouvriers, ne nécessitant pas de diplômes du supérieur, sont surreprésentés en Normandie. En revanche, les filières professionnalisantes sont plébiscitées dans la région, puisqu'un quart des 25 à 34 ans se situe au niveau de formation CAP ou BEP. Cette proportion positionne la Normandie au premier rang des régions métropolitaines. En Normandie, le taux de scolarisation chute après 18 ans, et

ce de façon plus prononcée qu'en métropole. L'apprentissage est en fort recul, bien que plus présent dans la région qu'en métropole.

En Normandie, 72,5 % des 15 à 64 ans sont actifs en 2013, soit 1 520 000 personnes. Avec un taux d'activité proche de celui de la France métropolitaine, la Normandie se classe 8^e parmi les 13 régions métropolitaines. Le chômage reste à un niveau élevé, particulièrement dans l'est de la région. Les actifs en emploi sont plus souvent employés en contrats précaires en Normandie.

Le parc normand compte 1 750 000 logements en 2013, dont 83 % de résidences principales. Les maisons, composées de cinq pièces en moyenne, représentent les deux tiers des logements, contre un peu plus de la moitié en métropole et 63 % en province. Les résidences secondaires, qui représentent 9,4 % du parc de logements, sont concentrées dans les zones touristiques du littoral, mais aussi au sud de Lisieux et dans le Parc naturel du Perche. L'Orne est le département où la part de logements vacants est la plus importante. Les ménages normands sont plus touchés par la vulnérabilité énergétique : 18 % d'entre eux dépensent plus de 8 % de leur revenu pour leurs factures de chauffage (contre 15 % en France métropolitaine).

Les normands accèdent plus facilement en moyenne que l'ensemble des métropolitains aux 30 équipements de la gamme dite de proximité (banques, bureaux de poste, boulangeries, épiceries, etc.). Les habitants des grands pôles urbains sont, logiquement, plus proches des équipements de proximité. Les 40 équipements de la gamme supérieure (urgences, maternités, médecins spécialistes, hypermarchés, lycées, etc.) sont en moyenne plus accessibles en Normandie qu'en France métropolitaine.

Au 1^{er} janvier 2016, la Normandie dispose, en secteur libéral, de 3 200 médecins généralistes, 2 300 médecins spécialistes, 1 200 dentistes, 4 700 infirmiers et 2 100 kinésithérapeutes. C'est une des régions de France métropolitaine qui compte le moins de médecins généralistes par habitant, et la plus mal placée pour le nombre de spécialistes par habitant. La part de la population qui réside à plus de 7 minutes en voiture d'un service de santé de proximité tel un médecin généraliste, un dentiste, un infirmier, un kinésithérapeute ou une pharmacie est plus élevée en Normandie qu'en France métropolitaine. Néanmoins, la Normandie est une des régions où la part de la population à plus de 30 minutes d'un service d'urgences médicales est la moins élevée.

Structuration du territoire

Située au nord-ouest de la France, la Normandie s'étend sur 29 900 km², soit l'équivalent du territoire de la Belgique. Cette superficie correspond à 5,4 % du territoire métropolitain et positionne la région au 10^e rang métropolitain. Elle est bordée par la Manche, le long de 640 km de côtes, soit 13 % du total de la France continentale. La Normandie est découpée administrativement en 5 départements et 17 arrondissements (*illustration 1*).

Des paysages agricoles

La Normandie est largement couverte par des territoires agricoles : ils représentent 81 % de la superficie régionale. C'est la deuxième région pour cette empreinte paysagère de l'agriculture, après les Pays de la Loire. Les paysages sont néanmoins différents dans les deux anciennes régions administratives normandes.

Les prairies prédominent dans l'ancienne Basse-Normandie, hormis dans un couloir allant de la plaine de Caen au Perche. Ce territoire est davantage caractérisé par les terres arables et les massifs forestiers ornais. À l'inverse, les terres cultivées dominent

dans l'ex-Haute-Normandie, et les forêts y sont aussi plus présentes. Les prairies caractérisent le Pays de Bray et le bassin de Pont-Audemer (*illustration 2*).

En lien avec la présence des deux grandes agglomérations de Rouen et du Havre, reliées par la vallée de la Seine, le département de la Seine-Maritime est plus artificialisé. À l'inverse, les communes très peu denses occupent la moitié du département de l'Orne.

Des infrastructures de transport amenées à se développer

La Normandie dispose d'un réseau de voies de communication routières et autoroutières qui la connectent aux régions voisines (*illustration 3*). L'autoroute de Normandie (A13) relie Paris à Caen, via la vallée de la Seine. Son extension jusqu'à Cherbourg-en-Cotentin est prévue à moyen terme.

L'autoroute des Estuaires (A28-A29-A13-A84) traverse la Normandie du nord vers l'ouest de la France. L'A28, de Rouen à Alençon, et l'A88, de Caen jusque l'A28, complètent le réseau autoroutier normand.

La route nationale 154 (RN154) réalise la liaison vers Chartres. La RN12 (Paris-Brest) assure la desserte du sud de la Normandie, en l'absence d'autoroute.

Le réseau ferroviaire s'articule autour de trois axes principaux, que sont Paris-Le Havre, Paris-Cherbourg et Paris-Granville. Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie, vers 2030, raccourcirait les temps de parcours.

La desserte aéroportuaire de la Normandie reste essentiellement assurée par les aéroports de Paris, et par celui de Beauvais. Les aéroports Deauville-Normandie et Caen-Carpiquet n'occupent qu'une place marginale dans le trafic aérien français. Ils se placent respectivement à la 37^e et à la 38^e position sur les 43 aéroports français, en matière de transport de passagers.

Débouché maritime de Paris, la Normandie possède une vocation portuaire forte, notamment autour des deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen, respectivement 2^e et 6^e au niveau national pour le trafic. La Seine concentre aussi la moitié du trafic fluvial national de marchandises.

Chiffres clés

	Superficie du territoire selon le type de commune (en %)				Occupation du sol 2012 (en %)			
	Superficie (en km ²)	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses	Part des territoires artificialisés	Part des territoires agricoles	Part des forêts et milieux semi-naturels
Calvados	5 548	0,9	8,3	74,2	16,6	6,4	85,8	7,5
Eure	6 040	0,0	7,8	73,2	19,0	6,1	72,5	20,6
Manche	5 938	0,8	2,6	83,9	12,7	4,5	90,1	4,7
Orne	6 103	0,0	1,8	49,1	49,1	2,4	83,0	14,5
Seine-Maritime	6 278	3,0	8,0	73,7	15,3	9,3	73,4	16,0
Normandie	29 907	0,9	5,7	70,7	22,7	5,7	80,8	12,8
Auvergne-Rhône-Alpes	69 711	0,9	8,4	55,6	35,1	5,2	47,4	46,0
Bourgogne-Franche-Comté	47 783	0,4	4,4	46,5	48,7	4,0	59,4	35,9
Bretagne	27 208	0,5	9,4	81,6	8,5	6,8	79,7	12,8
Centre-Val de Loire	39 151	0,9	5,0	58,6	35,5	4,1	72,5	22,6
Corse	8 680	0,0	2,4	41,3	56,3	2,1	11,7	85,5
Grand-Est	57 433	0,9	7,6	50,1	41,4	5,7	59,5	34,0
Hauts-de-France	31 814	2,3	13,1	61,6	23,0	9,6	75,9	13,5
Île-de-France	12 012	16,2	19,2	52,2	12,4	21,6	75,9	13,5
Nouvelle-Aquitaine	84 036	0,7	5,3	58,2	35,8	4,2	59,7	35,1
Occitanie	72 724	0,8	7,8	44,1	47,3	3,7	51,7	43,4
Pays de la Loire	32 082	0,9	8,3	78,2	12,6	6,6	83,1	8,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 400	3,5	18,7	47,4	30,4	6,5	23,3	67,7
France métropolitaine	543 941	1,3	8,1	56,3	34,3	5,5	59,5	34,0
Rang de la région Normandie	10	4	9	3	10	6	2	11

Source : Insee, Recensement de la population 2013 exploitation principale - BPE 2015 - Distancier Metric; Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2012.

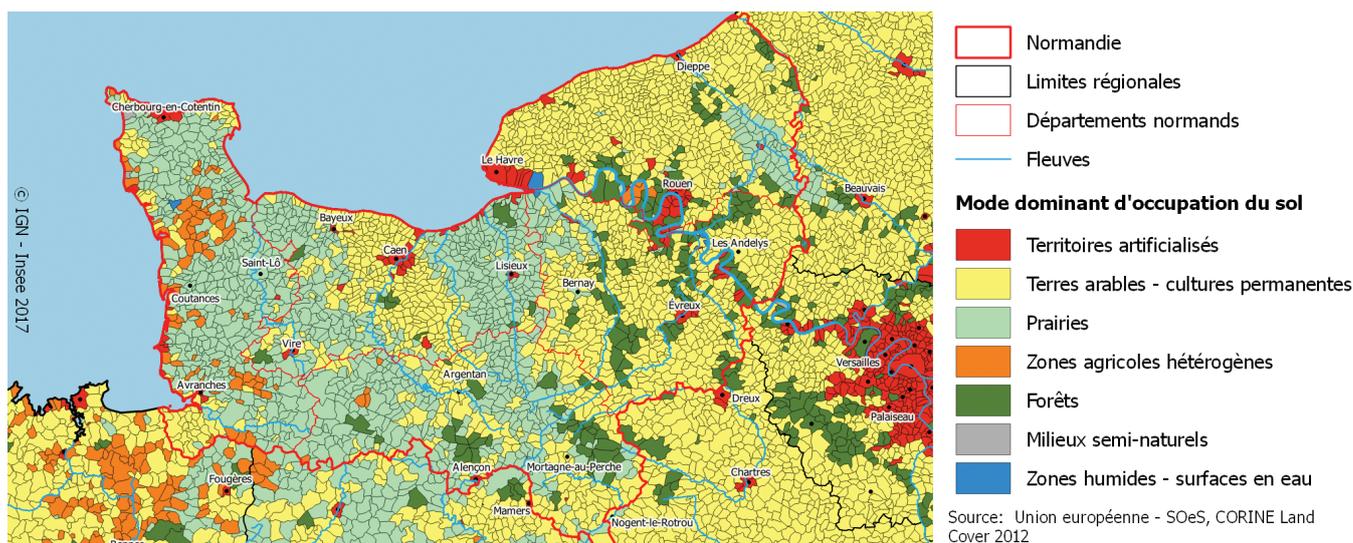
1 La Normandie : 5 départements et 17 arrondissements

Carte administrative régionale



2 Prairies et cultures dominent au sein de l'espace normand

Mode d'occupation du sol par commune



3 Un maillage de grands axes routiers sur le nord de la Normandie

Les grands axes routiers en Normandie



Armature urbaine

L'armature urbaine de la Normandie repose sur 20 grandes aires urbaines (*définitions, illustration 1*). Les aires urbaines les plus importantes sont Rouen (660 000 habitants en 2013), Caen (405 000), Le Havre (290 000) et Cherbourg-en-Cotentin (117 000). La Normandie compte également une quarantaine de moyennes aires et de petites aires urbaines, qui assurent sur le reste du territoire des fonctions de pôles d'équipements, de services et d'emploi. Les aires moyennes comptent de 10 900 habitants, pour celle de Falaise, à 27 500 habitants pour celle de Fécamp. Les petites aires rassemblent de 2 100 à 10 200 habitants respectivement pour celles de Mortain et de Carentan. Un quart des Normands vivent en dehors de l'espace des grandes aires urbaines, et même la moitié dans la Manche, les deux tiers dans l'Orne.

Des liens entre les différentes aires urbaines

Les grands pôles urbains jouent un rôle majeur dans l'organisation et le dévelop-

pement en réseau du territoire, que ce soit en termes de navettes domicile-travail, domicile-études, migrations résidentielles ou transferts d'établissements. Cinq systèmes urbains locaux se dessinent à travers l'implantation des pôles urbains et leurs aires d'influence résultant des navettes domicile-travail. Le premier recouvre une grande partie des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, autour de Rouen. Il englobe notamment les aires urbaines d'Eu et de Dieppe au nord, celle d'Yvetot à l'ouest, celles d'Évreux, de Dreux et de Vernon au sud, et l'aire urbaine de Gournay-en-Bray à l'est. Le deuxième système urbain local, structuré autour de la grande aire urbaine (GAU) de Caen s'étend sur la quasi-totalité du Calvados. Le troisième connecte les aires urbaines autour de Saint-Lô, Cherbourg-Octeville, Granville et Avranches. Le quatrième, centré sur la GAU du Havre, s'étend jusqu'à Fécamp, Lillebonne, Pont-Audemer et Honfleur. Le cinquième, polarisé par la GAU d'Alençon, s'étend sur la quasi-totalité du département de l'Orne. Il englobe trois aires urbaines

moyennes (L'Aigle, Argentan et Nogent-le-Rotrou) et six petites.

L'influence parisienne à l'est de la Normandie

Au-delà, les territoires situés à l'est de la Normandie entretiennent aussi des relations importantes avec le grand espace métropolitain centré sur Paris, dont ils sont limitrophes. La région s'inscrit ainsi dans des réseaux de coopération plus vastes.

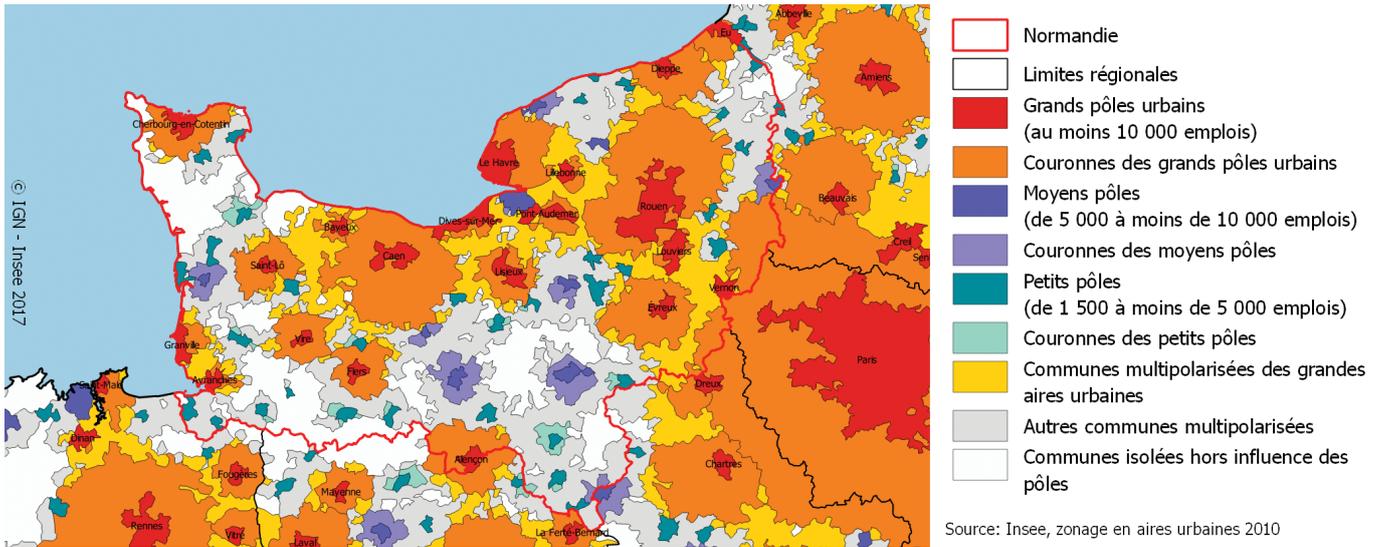
Chiffres clés

	Part de la population (en %)					Nombre d'unités urbaines		
	Dans l'espace des grandes aires urbaines	Dans l'espace des aires urbaines moyennes	Dans l'espace des petites aires urbaines	Dans les autres communes multipolarisées	Dans les communes isolées hors influence des pôles	De 400 000 habitants ou plus	De 100 000 à 400 000 habitants	De 30 000 à 100 000 habitants
Calvados	88,6	3,7	2,1	2,9	2,7	0	1	1
Eure	80,1	3,0	6,1	8,2	2,6	0	0	3
Manche	49,7	3,4	11,9	15,1	19,9	0	0	1
Orne	33,4	15,5	12,0	24,5	14,6	0	0	1
Seine-Maritime	86,8	4,3	2,1	6,2	0,6	1	1	1
Normandie	75,7	4,8	5,2	8,8	5,5	1	2	7
Auvergne-Rhône-Alpes	85,1	2,4	3,9	3,7	4,9	2	6	20
Bourgogne-Franche-Comté	67,6	5,7	7,2	8,9	10,6	0	3	8
Bretagne	71,0	7,1	4,5	11,8	5,6	0	3	6
Centre-Val de Loire	73,9	6,7	5,0	8,7	5,7	0	2	7
Corse	61,3	4,2	13,4	3,3	17,8	0	0	2
Grand-Est	80,1	3,7	4,9	6,7	4,6	1	6	13
Hauts-de-France	89,1	1,9	2,3	4,8	1,9	2	6	13
Île-de-France	99,9	0,1	0,0	0,0	0,0	1	0	5
Nouvelle-Aquitaine	70,0	3,6	7,6	8,4	10,4	1	6	13
Occitanie	73,8	6,1	5,8	6,1	8,2	2	2	12
Pays de la Loire	75,6	5,1	5,8	10,6	2,9	1	3	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	91,0	2,2	2,4	1,6	2,8	4	0	7
France métropolitaine	82,8	3,3	3,9	5,4	4,6	15	39	117
Rang de la région Normandie	6	6	6	4	7	5	8	7

Sources : Insee, Recensement de la population 2013 exploitation principale.

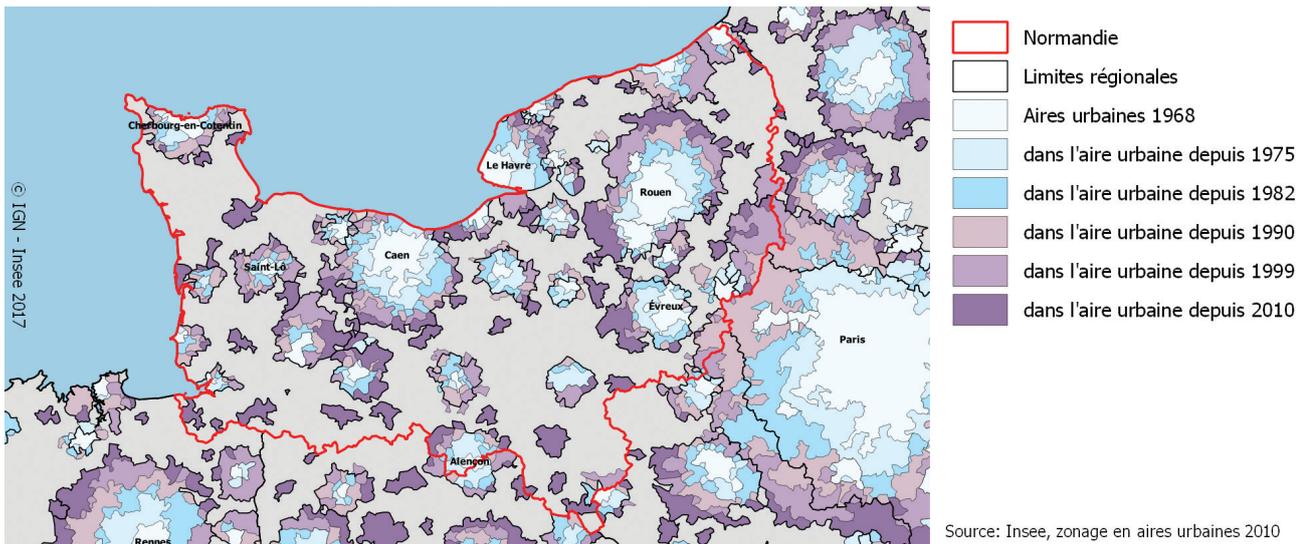
1 20 grandes aires urbaines structurent la région

Influence des villes



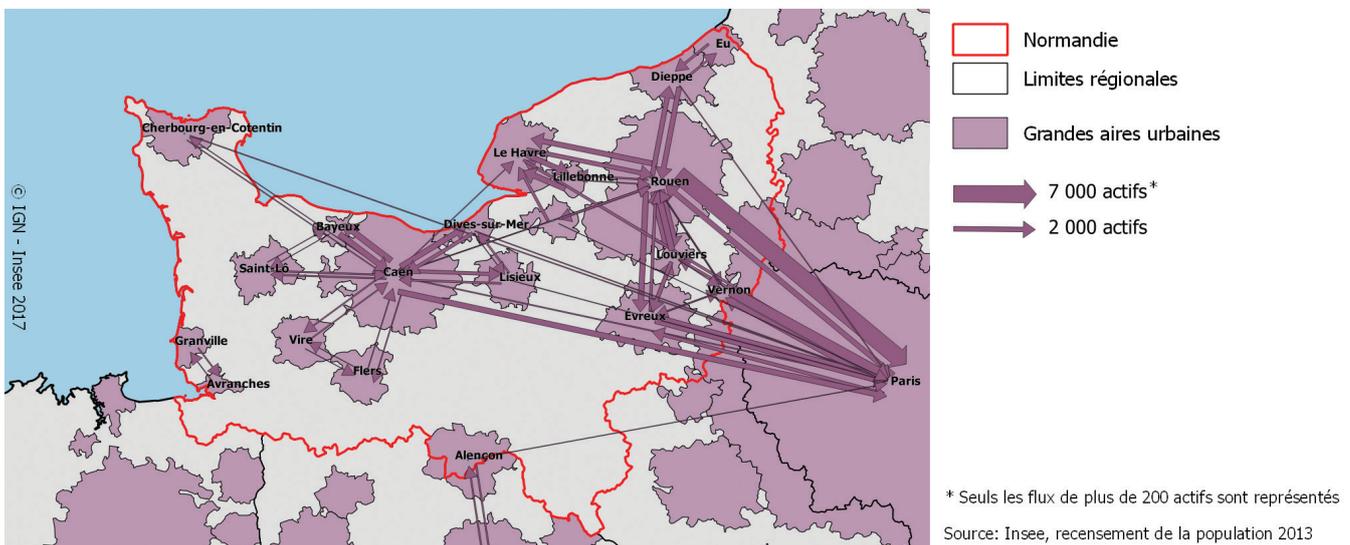
2 Une périurbanisation progressive autour des principaux pôles urbains

L'extension des aires urbaines en Normandie depuis 1968



3 Les navettes domicile-travail structurées par les aires urbaines de Rouen, de Caen, du Havre et de Paris

Les flux domicile-travail des actifs entre les grandes aires urbaines en 2013



Territoires de projets

Une géographie communale et intercommunale en évolution depuis 2015

En 2017, la Normandie compte 2 722 communes, soit 8 % des communes de France métropolitaine contre 5 % de la population. Le nombre de communes normandes a diminué de 15 % par rapport à 2015, du fait des regroupements en communes nouvelles. Cette baisse est moins marquée pour l'ensemble de la France métropolitaine (-4 %). La Normandie est en effet la région qui a connu le plus de créations de communes nouvelles depuis fin 2015 (144 créations, soit 28 % des communes nouvelles de France métropolitaine). Elles regroupent jusqu'à 22 anciennes communes, comme dans le cas de Livarot-Pays-d'Auge, dans le Calvados. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont des regroupements de communes et ont pour mission d'exercer certaines compétences en commun. Le territoire normand compte 73 EPCI en 2017, contre 164 en 2016 (illustration 1). Ces

regroupements résultent de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui fixe à 15 000 habitants la population minimale d'un EPCI. La loi prévoit toutefois des dérogations pour les territoires à faible densité de population. Ainsi, 11 EPCI normands, dont 9 ornaï, n'atteignent pas le seuil réglementaire.

Aménagement et développement du territoire à travers les Pays, Parc Naturels Régionaux et Schémas de Cohérence Territoriale

Le territoire normand se caractérise par la présence de nombreux « pays », territoires présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. Seul un couloir allant de Rouen à Évreux n'en possède pas (illustration 2). Depuis 2010, il n'est plus possible de créer de nouveaux pays. La région comprend aussi quatre des 49 parcs naturels régionaux (PNR) de métropole, dont deux s'étendent au-delà de la région. Ces PNR visent à mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des documents d'urbanisme

qui fixent les orientations fondamentales de l'organisation d'un territoire. Ils permettent de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. En Normandie, 18 SCoT sont approuvés au 10 mars 2017, 9 sont en révision, 10 en élaboration. L'essentiel du territoire est couvert par les SCoT (illustration 3).

Les Pôles métropolitains : un nouvel espace de coopération entre EPCI

Créés en 2010, les Pôles métropolitains sont des syndicats mixtes résultant d'un accord entre des EPCI à fiscalité propre. Ils sont constitués en vue d'actions d'intérêt métropolitain (développement économique, promotion de l'innovation, aménagement de l'espace et développement des infrastructures). En Normandie, trois pôles métropolitains se sont successivement créés : le pôle métropolitain Rouen Seine Eure (2012), Caen Normandie Métropole (2015) et Estuaire de la Seine (2017).

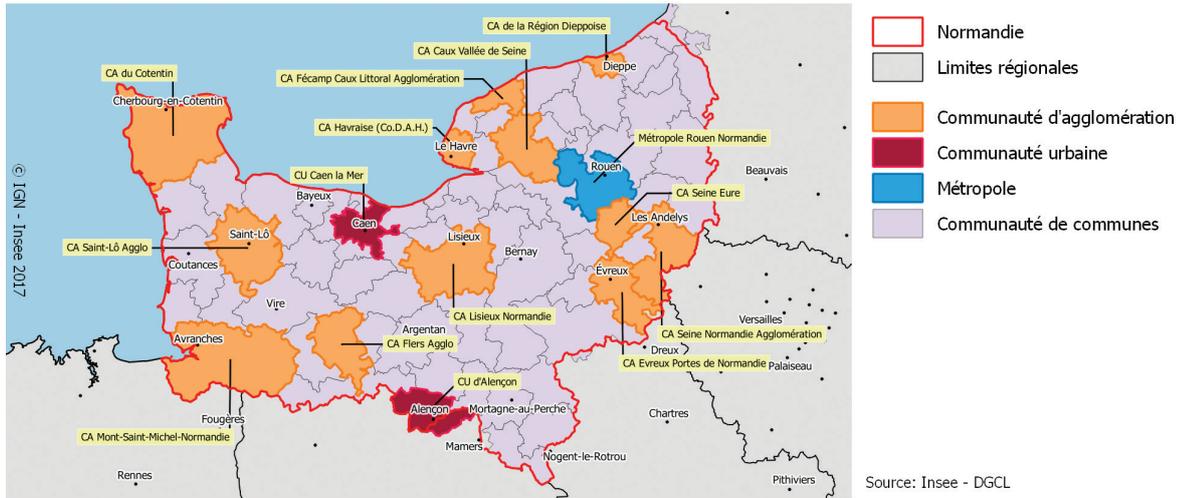
Chiffres clés

	Nombre de communes en 2017	Part des communes dans le nombre de communes de France métropolitaine (en %)	Communes nouvelles créées depuis 2016*	Part des communes nouvelles dans les communes nouvelles de France métropolitaine (en %)	Part des communes de moins de 200 habitants (en %)	Part de la population couverte par un SCoT au 31/12/2015	Nombre moyen d'habitants par communauté de communes en 2017
Calvados	538	1,5	39	7,5	24,3	99,8	25000
Eure	602	1,7	28	5,4	15,6	100,0	32000
Manche	477	1,4	46	8,9	20,0	100,0	31000
Orne	394	1,1	23	4,4	37,3	59,7	14000
Seine-Maritime	711	2,0	8	1,5	15,3	97,7	26000
Normandie	2 722	7,7	144	27,8	21,3	95,6	24 000
Auvergne-Rhône-Alpes	4 095	11,6	54	10,4	18,0	92,1	23 000
Bourgogne-Franche-Comté	3 739	10,6	48	9,3	39,3	83,5	15 000
Bretagne	1 233	3,5	25	4,8	2,9	95,3	31 000
Centre-Val de Loire	1 783	5,1	25	4,8	14,5	81,4	19 000
Corse	360	1,0	0	0,0	57,8	6,9	11 000
Grand-Est	5 136	14,6	43	8,3	37,0	86,2	21 000
Hauts-de-France	3 809	10,8	14	2,7	23,2	93,4	31 000
Île-de-France	1 277	3,6	2	0,4	5,6	27,2	31 000
Nouvelle Aquitaine	4 413	12,5	53	10,2	20,3	86,9	20 000
Occitanie	4 488	12,7	42	8,1	36,9	90,9	17 000
Pays de la Loire	1 281	3,6	63	12,2	5,8	96,5	30 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	951	2,7	5	1,0	21,5	95,8	22 000
France métropolitaine	35 287	100,0	518	100,0	25,4	78,6	22 000
Rang de la région Normandie	7	7	1	1	7	3	5

*Communes nouvelles créées en fin d'année 2015, au cours de l'année 2016 ou au début de l'année 2017
Sources : Insee, Recensement de la population 2014, Populations légales - DGCL

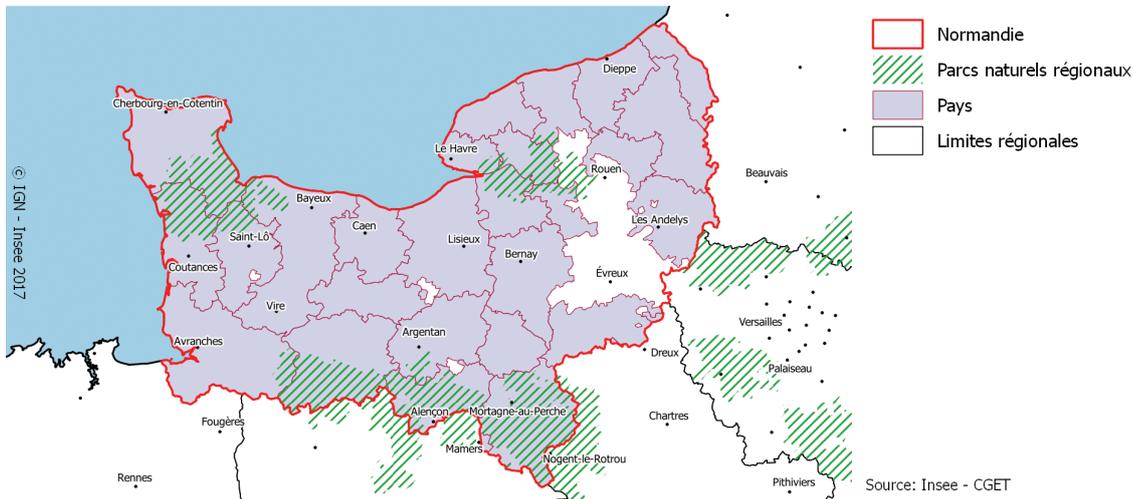
1 Une métropole, deux communautés urbaines et douze communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2017

Intercommunalités au 1^{er} janvier 2017



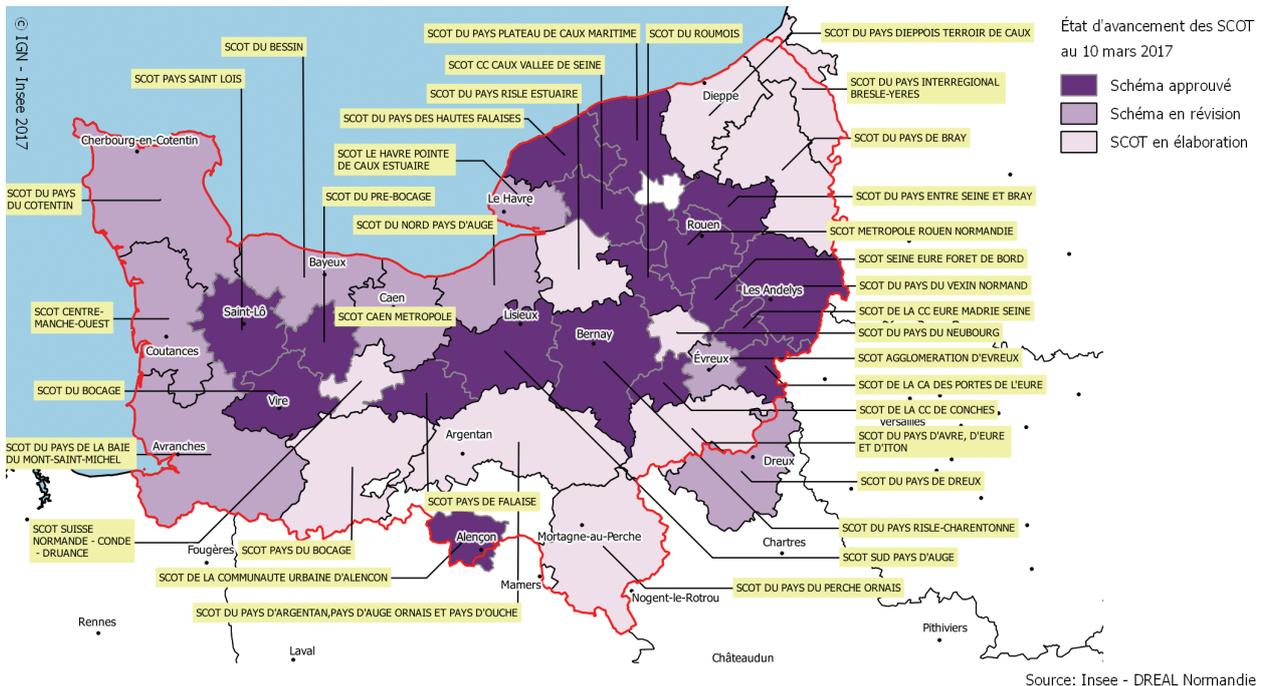
2 La région est couverte par un ensemble de Pays, sauf de Rouen à Évreux

Pays et parcs naturels régionaux



3 L'élaboration des SCoT, une démarche qui se poursuit

État d'avancement des SCoT au 10 mars 2017



Démographie

La Normandie se situe dans la moyenne des régions du Nord-Ouest

Peuplée de 3,33 millions d'habitants en 2013, soit 5,2 % de la population métropolitaine, la Normandie occupe le 9^e rang des 13 nouvelles régions, devant la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Corse. Le département de la Seine-Maritime se détache (1 255 000 habitants en 2013), suivi du Calvados (690 000), puis de l'Eure (595 000) et de la Manche (500 000). L'Orne (289 000) est le département normand le moins peuplé.

Au niveau régional, la densité de population, de 111 habitants par km² est proche de la moyenne métropolitaine, mais avec des disparités internes. Avec 200 habitants par km², la Seine-Maritime est cinq fois plus densément peuplée que l'Orne. Des espaces denses, comptant plus de 400 habitants par km², sont structurés autour des trois principaux pôles urbains régionaux que sont

Rouen, Le Havre et Caen. À l'inverse, le sud du Pays d'Auge, le Perche, le Bocage ornais, l'intérieur du Cotentin ou le Pays de Bray comptent moins de 50 habitants par km² (*illustration 1*). Cette poche de peuplement moins dense du sud de la région se prolonge dans les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire.

Une population plus âgée dans l'Orne et dans la Manche

Région traditionnellement jeune, la Normandie vieillit désormais plus rapidement que l'ensemble de la France, du fait notamment d'un déficit migratoire des jeunes. La part de jeunes se situe désormais au niveau métropolitain (30 %). Cette proportion est plus importante dans l'Eure, du fait d'une plus forte part de femmes en âge de procréer, mais aussi d'une fécondité plus forte. L'indice conjoncturel de fécondité y atteint 2,01 enfants par femme en 2015

contre 1,93 au niveau régional. Les jeunes sont aussi plus présents dans un couloir Le Havre-Rouen-Évreux et autour de Caen (*illustration 2*). Les territoires où la population est plus jeune sont plutôt urbains, en lien notamment avec l'implantation des établissements d'enseignement supérieur.

Les plus âgés sont très présents dans l'Orne et la Manche, départements qui sont davantage ruraux. Les 65 ans ou plus y représentent 22 % de la population contre 17,5 % dans le reste de la région. Ces seniors constituent même plus du quart de la population dans certains territoires touristiques tels les bassins de vie de Dives-sur-Mer, Isigny-sur-Mer, Saint-Vaast-la-Hougue, ou de la façade ouest du Cotentin, car ils sont attractifs pour les retraités (*illustration 3*).

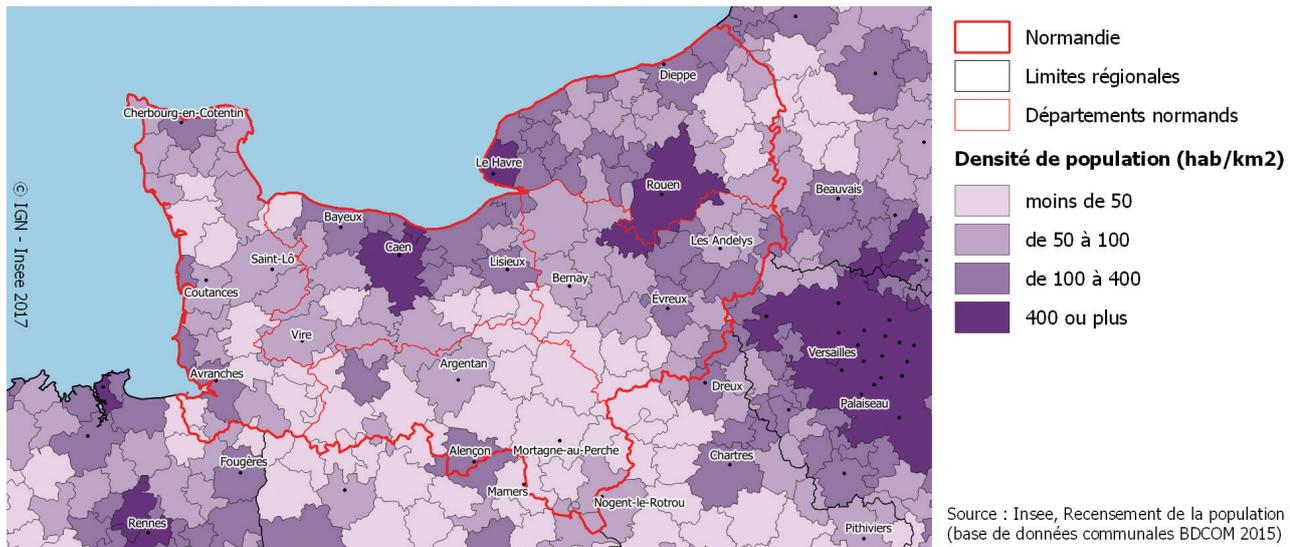
Chiffres clés

	Population en 2013	Densité de population (hab. / km ²)	Structure par âge 2013 (en %)			Indicateur conjoncturel de fécondité 2015
			Moins de 25 ans	25-64 ans	65 ans ou plus	
Calvados	689 945	124,4	30,9	50,7	18,4	1,80
Eure	595 043	98,5	31,2	52,5	16,3	2,01
Manche	499 919	84,2	27,6	50,6	21,8	1,98
Orne	288 848	47,3	27,8	50,0	22,2	1,95
Seine-Maritime	1 254 609	199,9	31,4	51,2	17,4	1,96
Normandie	3 328 364	111,3	30,4	51,1	18,5	1,93
Auvergne-Rhône-Alpes	7 757 595	111,3	30,7	51,5	17,8	1,94
Bourgogne-Franche-Comté	2 819 783	59,0	28,8	51,0	20,2	1,90
Bretagne	3 258 707	119,8	29,7	50,7	19,6	1,86
Centre-Val de Loire	2 570 548	65,7	29,2	50,9	19,9	1,93
Corse	320 208	36,9	25,9	53,0	21,1	1,43
Grand-Est	5 552 388	96,7	29,9	52,6	17,5	1,79
Hauts-de-France	5 987 883	188,2	32,8	51,7	15,5	2,01
Île-de-France	11 959 807	995,6	32,6	53,9	13,5	2,01
Nouvelle-Aquitaine	5 844 177	69,5	27,5	51,1	21,4	1,75
Occitanie	5 683 878	78,2	28,7	50,9	20,4	1,82
Pays de la Loire	3 660 852	114,1	31,1	50,8	18,1	1,96
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 953 675	157,8	28,4	50,8	20,8	2,03
France métropolitaine	63 697 865	117,1	30,3	51,8	17,9	1,92
Rang de la région Normandie	9	6	5	6	8	6

Sources : Insee, Recensements de la population 2013 exploitation principale; Insee, État Civil, Estimations de population.

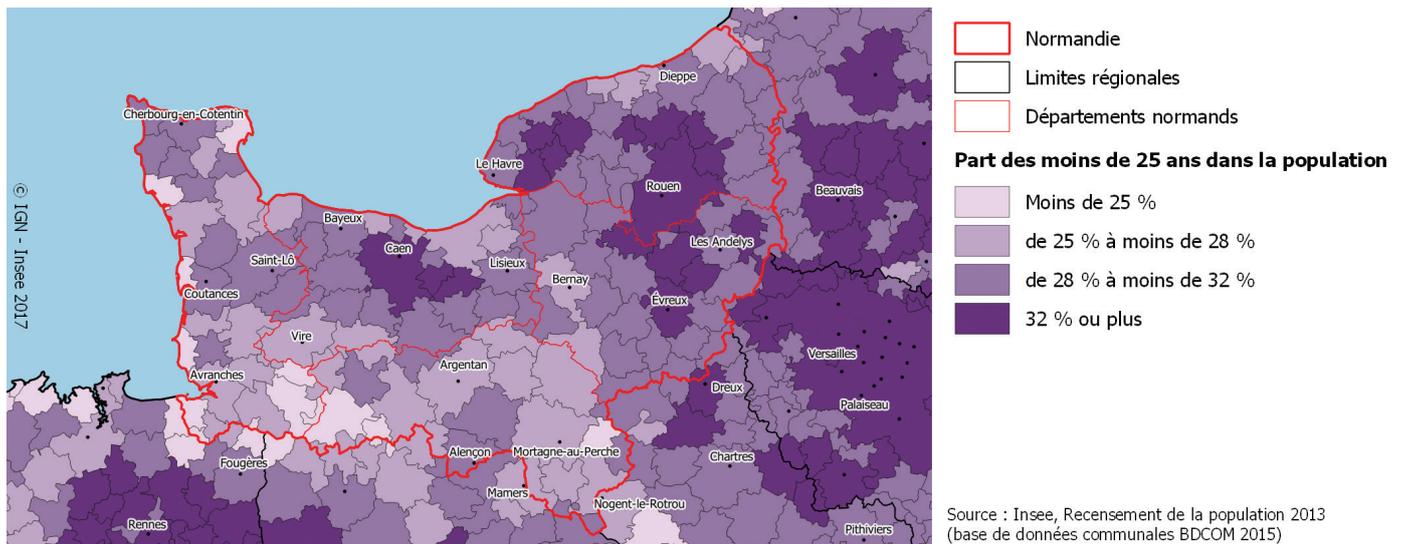
1 Des espaces plus densément peuplés autour des grands pôles urbains

Densité de population par bassin de vie en 2013



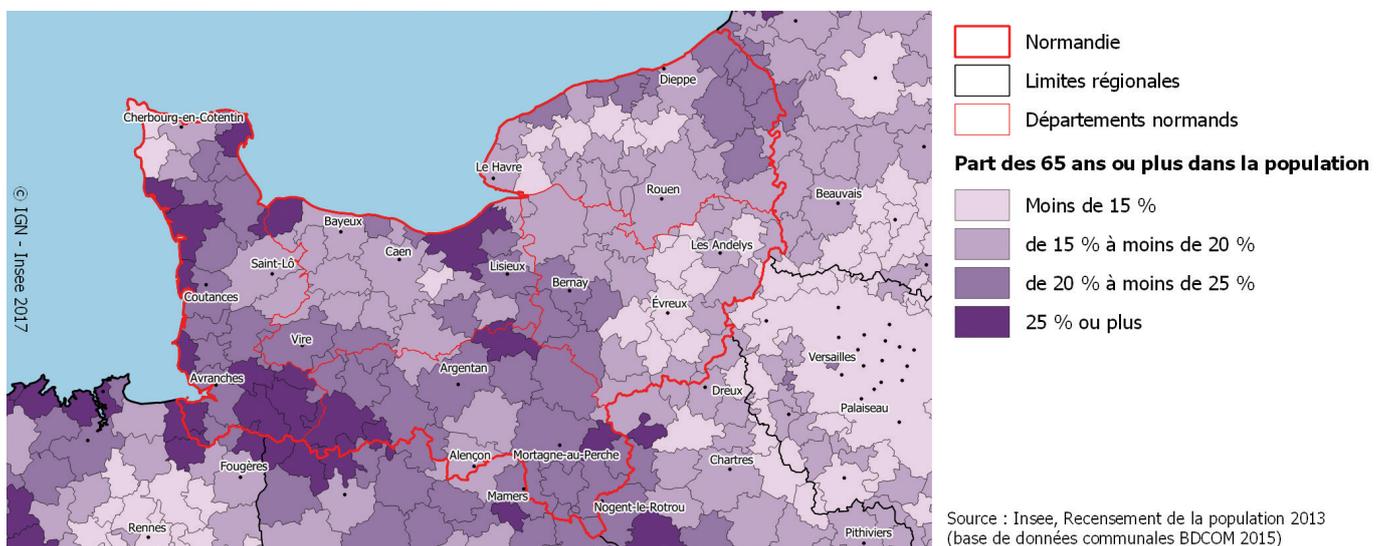
2 Les jeunes, plus présents autour des grandes villes

Part des moins de 25 ans dans la population par bassin de vie en 2013



3 La population âgée, plus présente sur les littoraux touristiques et de Brécéy à Bagnoles de l'Orne

Part des 65 ans ou plus dans la population par bassin de vie en 2013



Évolution démographique

Une croissance démographique lente

À l'instar des régions du nord et de l'est de la France, la Normandie a connu une progression de la population deux fois moins rapide qu'au niveau national au cours des trois dernières décennies. De 2008 à 2013, la population progresse de 0,2 % par an, soit 7 000 habitants supplémentaires en moyenne chaque année. Cette croissance repose sur l'excédent des naissances sur les décès, dont le rythme (+0,3 % par an) se situe légèrement en retrait du niveau national, mais positionne néanmoins la Normandie au 5^e rang des régions. L'essor démographique y est freiné par un déficit migratoire (-0,1 % par an), comme dans les régions Île-de-France, Hauts-de-France et Grand Est.

Des dynamiques démographiques différentes selon les territoires

Entre 2008 et 2013, l'Eure, et dans une moindre mesure, le Calvados, sont les

départements normands qui connaissent les plus fortes croissances de population. Dans l'Eure, l'excédent naturel, pour les trois quarts, et l'excédent migratoire, pour un quart, se conjuguent. Dans le Calvados, l'excédent naturel contribue seul à la croissance démographique. La population progresse lentement dans la Manche et la Seine-Maritime. Dans le premier département, elle est entièrement portée par l'excédent migratoire. Dans le second, l'excédent naturel est absorbé aux trois quarts par un déficit migratoire. À l'exception du bassin de vie de Sées, l'Orne connaît un déclin démographique (*illustration 1*). Il est entièrement attribuable à un déficit migratoire, les naissances compensant quasiment les décès. L'évolution de la population est variable selon les bassins de vie, du fait de différences d'attractivité (*illustration 2*).

En lien avec la poursuite de la périurbanisation, de 2008 à 2013, les

grands pôles urbains continuent de perdre des habitants au profit de leurs couronnes. Au total, la population s'accroît dans les grandes aires urbaines et dans les communes multipolarisées. Les aires urbaines moyennes et les petites aires urbaines connaissent un déclin démographique, souvent dû à un déficit d'attractivité, lui-même lié à la contraction de l'emploi.

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivaient, la Normandie compterait 3,43 millions d'habitants en 2050, soit 3 % de plus qu'en 2013. Cette progression serait quatre fois moins rapide que pour l'ensemble de la métropole (+13 %). Le vieillissement de la population se poursuivrait à un rythme un peu plus rapide qu'au niveau national à l'horizon 2050. La proportion de jeunes de moins de 20 ans diminuerait de 3 points tandis que la part des 80 ans ou plus doublerait (*illustration 3*). Ces tranches d'âge représenteraient respectivement 22 % et 12,5 % de la population normande en 2050.

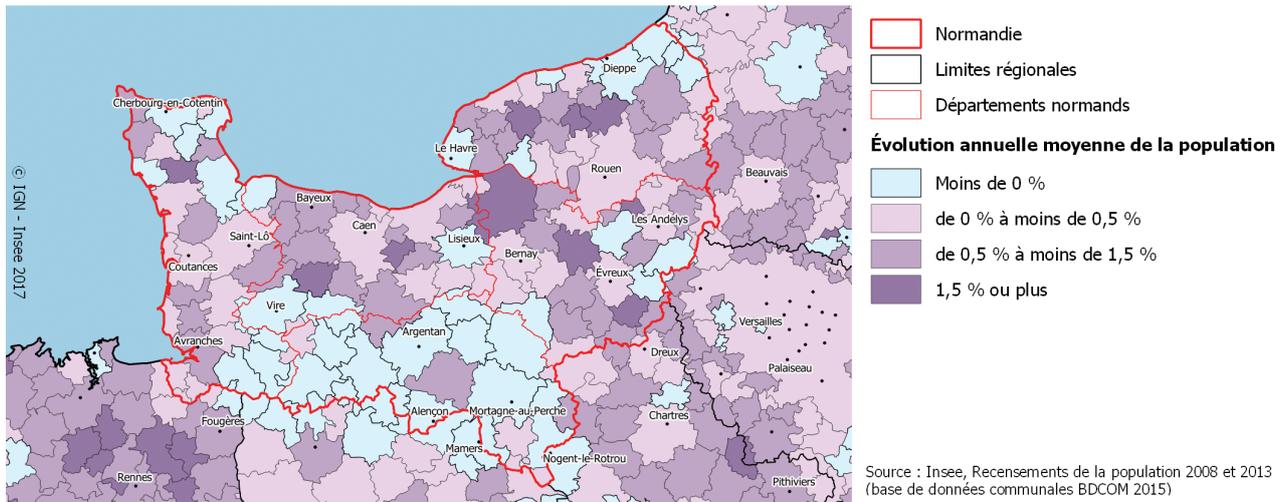
Chiffres clés

	Évolution annuelle moyenne de population 1982-2013 (en %)	Évolution annuelle moyenne de la population 2008-2013 (en %)						
		Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées-sorties	Dans l'espace des grandes aires urbaines	Dans l'espace des autres aires urbaines	Dans les autres communes multipolarisées	Dans les communes isolées hors influence des pôles
Calvados	+ 0,51	+ 0,34	+ 0,30	+ 0,04	+ 0,38	- 0,11	+ 0,44	+ 0,20
Eure	+ 0,82	+ 0,61	+ 0,46	+ 0,15	+ 0,67	- 0,01	+ 0,98	+ 0,11
Manche	+ 0,23	+ 0,12	+ 0,01	+ 0,11	+ 0,12	- 0,27	+ 0,73	- 0,03
Orne	- 0,07	- 0,24	- 0,02	- 0,22	- 0,27	- 0,45	+ 0,14	- 0,38
Seine-Maritime	+ 0,16	+ 0,10	+ 0,39	- 0,29	+ 0,05	+ 0,02	+ 0,83	- 0,21
Normandie	+ 0,33	+ 0,21	+ 0,29	- 0,08	+ 0,24	- 0,18	+ 0,63	- 0,08
Auvergne-Rhône-Alpes	+ 0,65	+ 0,79	+ 0,44	+ 0,35	+ 0,89	+ 0,10	+ 0,80	- 0,13
Bourgogne-Franche-Comté	+ 0,16	+ 0,12	+ 0,15	- 0,03	+ 0,21	- 0,46	+ 0,31	+ 0,12
Bretagne	+ 0,60	+ 0,68	+ 0,18	+ 0,50	+ 0,79	+ 0,25	+ 0,73	+ 0,10
Centre-Val de Loire	+ 0,41	+ 0,31	+ 0,22	+ 0,09	+ 0,44	- 0,24	+ 0,35	- 0,35
Corse	+ 0,93	+ 1,11	+ 0,03	+ 1,08	+ 0,97	+ 1,73	+ 0,36	+ 1,14
Grand-Est	+ 0,19	+ 0,11	+ 0,29	- 0,18	+ 0,17	- 0,46	+ 0,29	- 0,12
Hauts-de-France	+ 0,17	+ 0,19	+ 0,47	- 0,28	+ 0,20	- 0,22	+ 0,34	+ 0,08
Île-de-France	+ 0,56	+ 0,51	+ 0,94	- 0,43	+ 0,51	- 0,53	- 0,13	so
Nouvelle-Aquitaine	+ 0,53	+ 0,60	+ 0,03	+ 0,57	+ 0,74	+ 0,13	+ 0,85	+ 0,02
Occitanie	+ 0,94	+ 0,96	+ 0,18	+ 0,78	+ 1,18	+ 0,30	+ 1,01	- 0,09
Pays de la Loire	+ 0,72	+ 0,84	+ 0,42	+ 0,42	+ 0,90	+ 0,43	+ 1,04	+ 0,40
Provence-Alpes-Côte d'Azur	+ 0,72	+ 0,29	+ 0,27	+ 0,02	+ 0,26	+ 0,37	+ 0,83	+ 0,90
France métropolitaine	+ 0,51	+ 0,50	+ 0,41	+ 0,09	+ 0,55	+ 0,04	+ 0,67	+ 0,04
Rang de la région Normandie	10	10	5	10	10	8	7	8

Sources : Insee, Recensements de la population 1982, 2008 et 2013 exploitations principales.

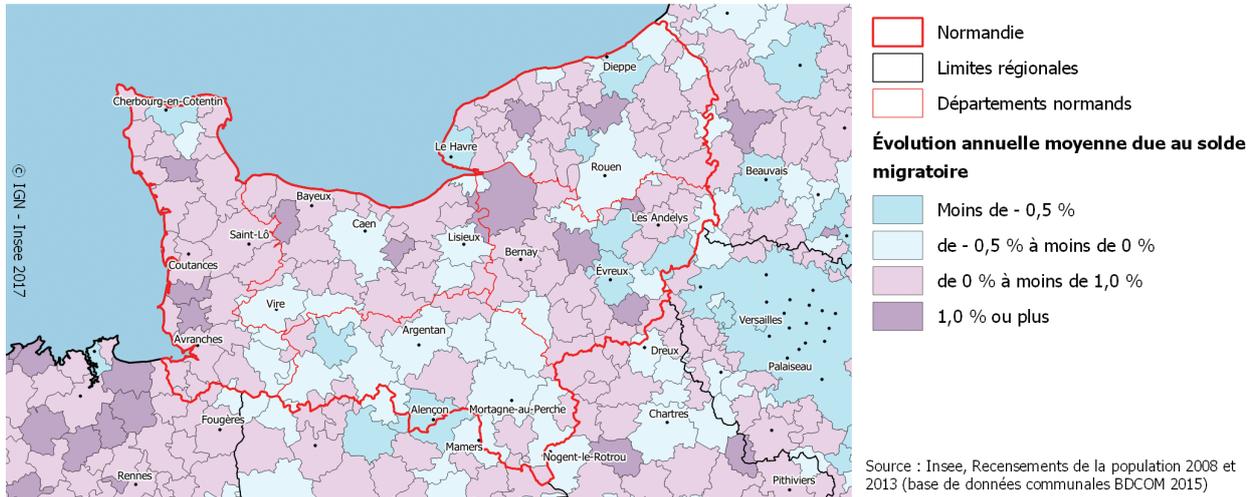
1 L'Orne perd des habitants

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 par bassin de vie



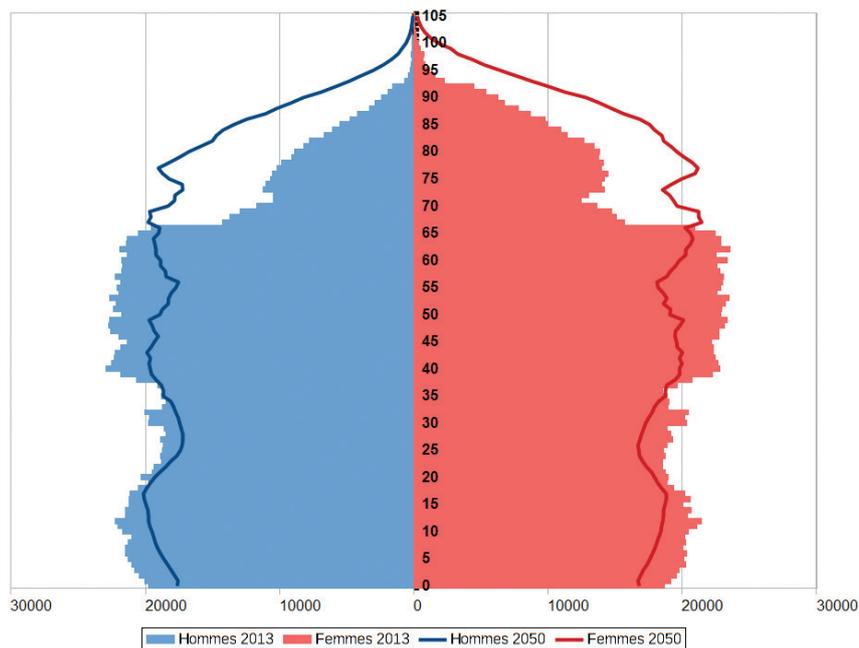
2 Une attractivité résidentielle autour des grands pôles urbains

Évolution annuelle moyenne de la population de 2008 à 2013 due au solde migratoire par bassin de vie



3 Un Normand sur 8 aurait 80 ans ou plus en 2050

Pyramide des âges de la Normandie



Source : Insee, Recensement de la population 2013, Omphale 2017- Scénario central

Croissance économique

En 2014, le produit intérieur brut (PIB) de la Normandie s'élève à 90,3 milliards d'euros, soit 4,3 % du PIB de la France métropolitaine. Ce poids économique est comparable à celui de la Bretagne. La Normandie occupe des rangs médians pour le PIB par emploi et le PIB par habitant (respectivement 5^e et 7^e).

Une croissance de l'économie normande moins rapide depuis 1990

Depuis le début de la décennie 1990, la progression annuelle moyenne du PIB en volume est moins forte en Normandie qu'au niveau métropolitain (+ 1,0 % contre + 1,5 %). Seules la Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et le Centre-Val de Loire, autres régions industrielles, ont connu une croissance économique inférieure. La région Hauts-de-France se situe au niveau de la Normandie.

Au cours de cette période, la croissance de l'économie normande a été heurtée par la

crise de 2000-2001, due à l'éclatement de la « bulle internet », puis surtout par celle de 2008-2009, dite crise des « subprimes ».

La croissance de l'économie normande a décroché par rapport à celle de la métropole à partir de 1995 (*illustration 1*). De ce fait, la part de la région dans le PIB métropolitain s'effrite à partir de 1996. En effet, elle se situait à 4,9 % de 1990 à 1995 (*illustration 2*).

La Normandie, première région industrielle

Du point de vue de la création de richesse, la Normandie est en 2014 la région la plus industrielle de France. L'industrie y contribue à 20,3 % de la valeur ajoutée contre 13,9 % en métropole et 16,2 % en province. En 1990, la Normandie ne se situait qu'au 5^e rang derrière les autres régions du nord et de l'est de la France. Depuis 1990, la valeur ajoutée industrielle normande a continué de progresser durant la crise, tandis qu'elle a

reculé en province (respectivement + 0,7 % par an en moyenne contre - 0,4 %). La contribution de l'industrie à la valeur ajoutée a ainsi mieux résisté en Normandie qu'au niveau national (*illustration 3*).

Le poids économique des activités tertiaires est moins important en Normandie qu'en métropole (respectivement 71 % et 79 % en 2014). Moins présentes à l'origine, les activités tertiaires marchandes se sont développées moins rapidement en Normandie depuis 1990. Certaines d'entre elles, telles le commerce inter-entreprises et les services aux entreprises, fortement liées à l'industrie, ont même connu dans la région un repli de leur valeur ajoutée. En 2013, la Normandie se positionne en dernière position pour la part de la valeur ajoutée dans le tertiaire marchand. Valorisant sa vocation portuaire et sa localisation entre Paris et la mer, la Normandie se positionne toutefois à la 3^e place pour la contribution du transport et de l'entreposage.

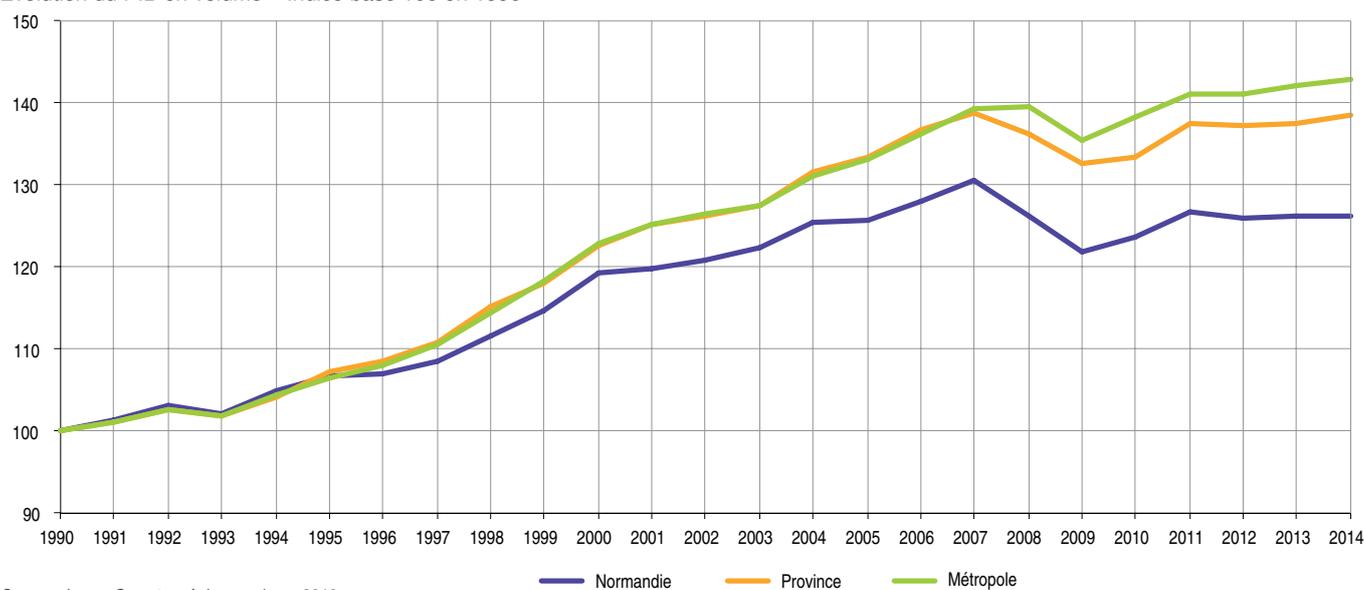
Chiffres clés

	Produit intérieur brut (PIB) en 2014 (en valeur)		Répartition de la valeur ajoutée brute en 2014 par branche d'activité (en %)					Évolution annuelle moyenne 1990-2014 du PIB en volume (en %)
	Ensemble (M€)	Par emploi (€)	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	
Normandie	90 350	70 610	2,3	20,3	6,7	44,7	26,0	+ 1,0
Auvergne-Rhône-Alpes	244 050	73 815	1,1	18,4	6,8	51,2	22,5	+ 1,5
Bourgogne-Franche-Comté	73 070	67 632	4,0	18,1	6,1	45,0	26,8	+ 0,7
Bretagne	89 470	67 858	3,3	15,3	6,8	48,7	25,9	+ 1,8
Centre-Val de Loire	68 920	69 395	2,4	19,2	6,7	47,3	24,4	+ 0,8
Corse	8 600	69 966	1,3	7,1	10,0	48,4	33,2	+ 2,3
Grand-Est	150 340	71 025	3,3	19,2	6,1	45,6	25,8	+ 0,8
Hauts-de-France	153 860	70 575	2,0	16,7	6,0	46,4	28,9	+ 1,0
Île-de-France	649 570	105 534	0,1	8,7	4,2	70,7	16,3	+ 1,8
Nouvelle-Aquitaine	159 790	68 300	4,1	13,8	6,6	48,5	27,0	+ 1,5
Occitanie	153 650	69 086	2,2	12,4	6,4	51,7	27,3	+ 1,9
Pays de la Loire	106 700	69 761	2,8	17,8	7,1	49,6	22,7	+ 2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	151 050	74 122	1,3	10,8	6,3	55,3	26,3	+ 1,6
France métropolitaine	2 099 420	78 678	1,7	13,9	5,8	55,8	22,8	+ 1,5
Rang de la région Normandie	9	5	7	1	5	13	7	10

Source : Insee, comptes régionaux 2014, base 2010

1 Un décrochage de l'économie régionale après 1995

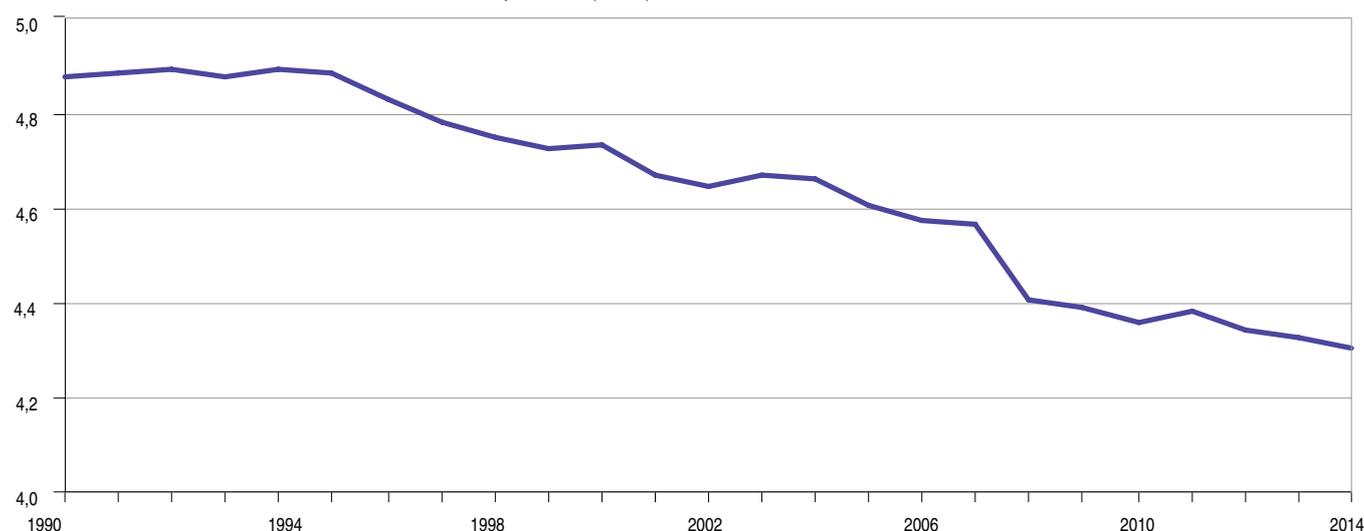
Évolution du PIB en volume – Indice base 100 en 1990



Source : Insee, Comptes régionaux, base 2010

2 La contribution de la région dans l'économie nationale se réduit

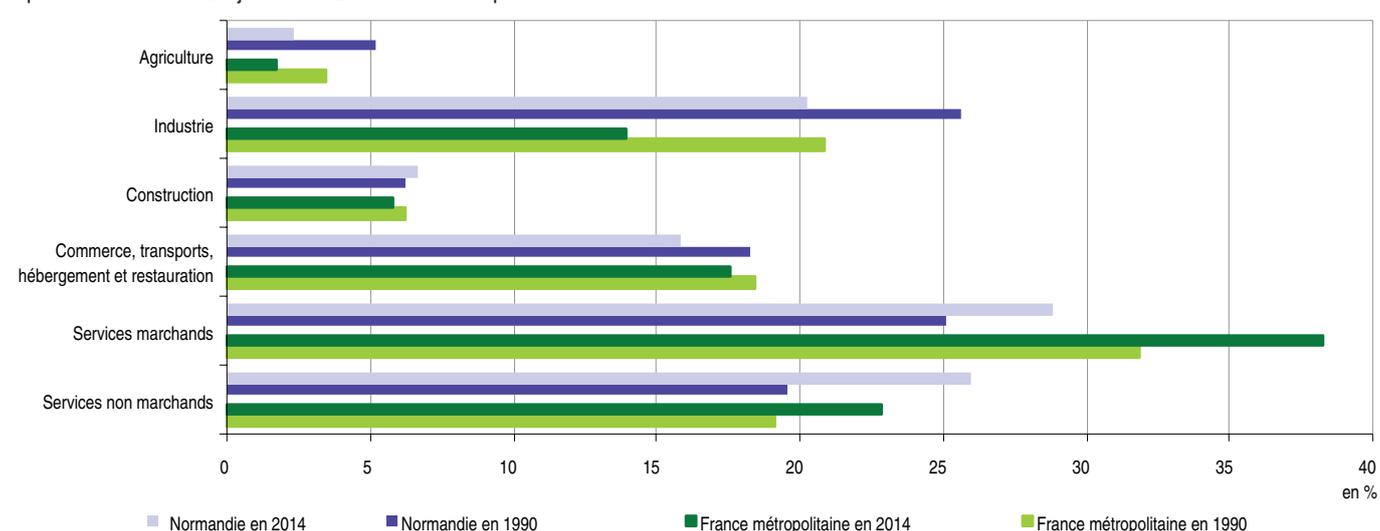
Part de la Normandie dans le PIB de la France métropolitaine (en %)



Source : Insee, Comptes régionaux, base 2010

3 La Normandie reste une région industrielle

Répartition de la valeur ajoutée en 2014 et en 1990 par branche d'activité



Source : Insee, Comptes régionaux, base 2010

Catégories d'entreprises

Près de trois salariés normands sur dix travaillent dans une grande entreprise

En Normandie, 28 % des salariés travaillent pour une grande entreprise (*définitions*), 25 % dans une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI), 29 % dans une Petite ou Moyenne Entreprise (PME) et 18 % dans une microentreprise. La structure de la population salariée normande par catégorie d'entreprises est proche de celle de la France métropolitaine : les grandes entreprises et les ETI en concentrent plus de la moitié. Les microentreprises sont toutefois légèrement moins présentes. La Normandie occupe le 10^e rang des régions pour la part de salariés dans les microentreprises. La Seine-Maritime se distingue par un poids plus faible des microentreprises qui ne représentent que 14 % des salariés contre 20 % dans les autres départements.

Le poids des grandes entreprises est plus important en Seine-Maritime et dans la Manche, en particulier dans la zone d'emploi de Cherbourg-Octeville, où elles emploient 45 % des salariés (*illustration 1*). Cette

surreprésentation résulte de l'implantation de grandes entreprises comme AREVA, DCNS ou EDF. Le poids des ETI dans l'emploi salarié dépasse largement la moyenne régionale dans les zones d'emploi de Vire (33 %), de L'Aigle (33 %) et de la Vallée de la Bresle-Vimeu (35 %) (*illustration 2*). Le poids des PME atteint 36 % à Saint-Lô avec une présence importante dans la construction. Celui des microentreprises est davantage marqué dans les zones de Honfleur et de Coutances (*illustration 3*). Pour Honfleur, zone touristique, elles sont surtout présentes dans l'hébergement et la restauration. À Coutances, elles sont nombreuses dans le commerce et la réparation automobile.

Les salariés normands davantage dépendants d'un centre décisionnel extérieur à la région

En Normandie, 46 % des salariés normands travaillent pour une entreprise dont le siège est localisé dans la région. À l'échelle de la France métropolitaine, 57 % des salariés sont dans ce cas. La Normandie figure ainsi

parmi les trois régions les plus dépendantes de centres de décision extérieurs. Cette dépendance envers l'extérieur est plus marquée en Seine-Maritime et dans l'Eure que dans les trois départements de l'ouest. Dans la Manche, 53 % des salariés travaillent pour une entreprise dont le siège est en région contre 42 % en Seine-Maritime.

En lien avec la proximité géographique, un quart des salariés normands travaillent pour une entreprise dont le siège est francilien. C'est le deuxième taux le plus élevé des régions de province après la région Centre-Val de Loire. Enfin, 17 % des salariés normands travaillent pour une entreprise dont le siège est localisé à l'étranger. Cette proportion est comparable à la moyenne des régions de France métropolitaine. Travailler pour une entreprise étrangère est une situation plus fréquente dans l'Eure, moins dans la Manche. Elle y concerne respectivement 22 % et 10 % des salariés.

Chiffres clés

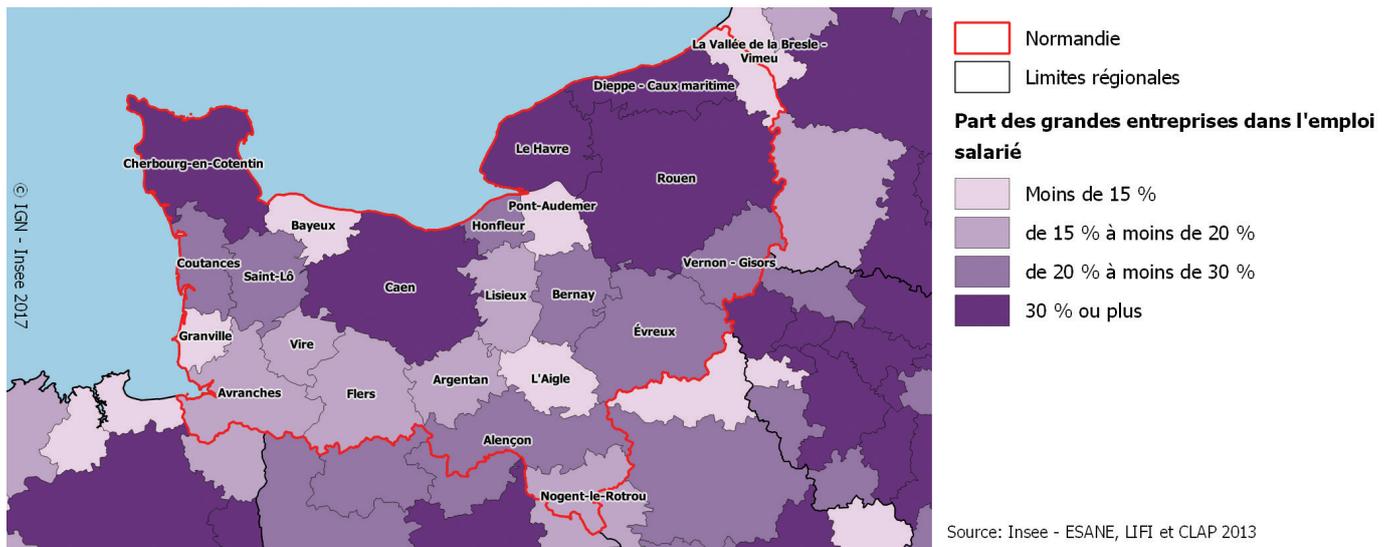
	Part des salariés par catégorie d'entreprises (en %)				Part des salariés des établissements contrôlés par un siège situé ... (en %)		
	Grandes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Petites et moyennes entreprises (hors microentreprises)	Microentreprises	En région	En Île-de-France	À l'étranger
Calvados	27,4	23,9	29,3	19,4	49,2	22,5	14,2
Eure	24,2	25,3	30,9	19,6	45,5	21,6	22,3
Manche	29,6	20,8	29,8	19,8	53,0	25,5	10,3
Orne	17,9	27,9	34,3	19,9	47,6	20,8	14,8
Seine-Maritime	31,9	26,8	26,8	14,5	42,4	27,9	18,6
Normandie	28,4	25,2	28,9	17,5	46,2	24,9	16,8
Auvergne-Rhône-Alpes	27,0	23,9	29,9	19,2	54,5	21,9	17,3
Bourgogne-Franche-Comté	26,3	24,7	30,1	18,9	47,0	22,7	16,9
Bretagne	25,2	25,6	29,8	19,4	56,6	22,6	10,9
Centre-Val de Loire	29,1	24,6	28,7	17,6	42,5	26,3	17,5
Corse	14,2	6,5	40,2	39,1	81,0	15,0	1,4
Grand-Est	27,0	25,5	29,5	18,0	48,2	22,0	22,0
Hauts-de-France	30,6	26,4	27,2	15,8	45,8	23,5	21,4
Île-de-France	38,2	23,9	22,9	15,0	72,9	so	19,7
Nouvelle-Aquitaine	26,1	22,0	30,4	21,5	53,1	23,0	12,7
Occitanie	28,0	20,3	28,6	23,1	52,5	21,9	15,2
Pays de la Loire	25,3	27,6	30,8	16,3	50,8	21,1	15,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,1	19,8	27,5	24,6	54,0	22,7	14,4
France métropolitaine	29,1	23,8	28,2	18,9	56,6	22,7*	17,4
Rang de la région Normandie	4	5	8	10	11	2*	7

* parmi les régions de province.

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2013.

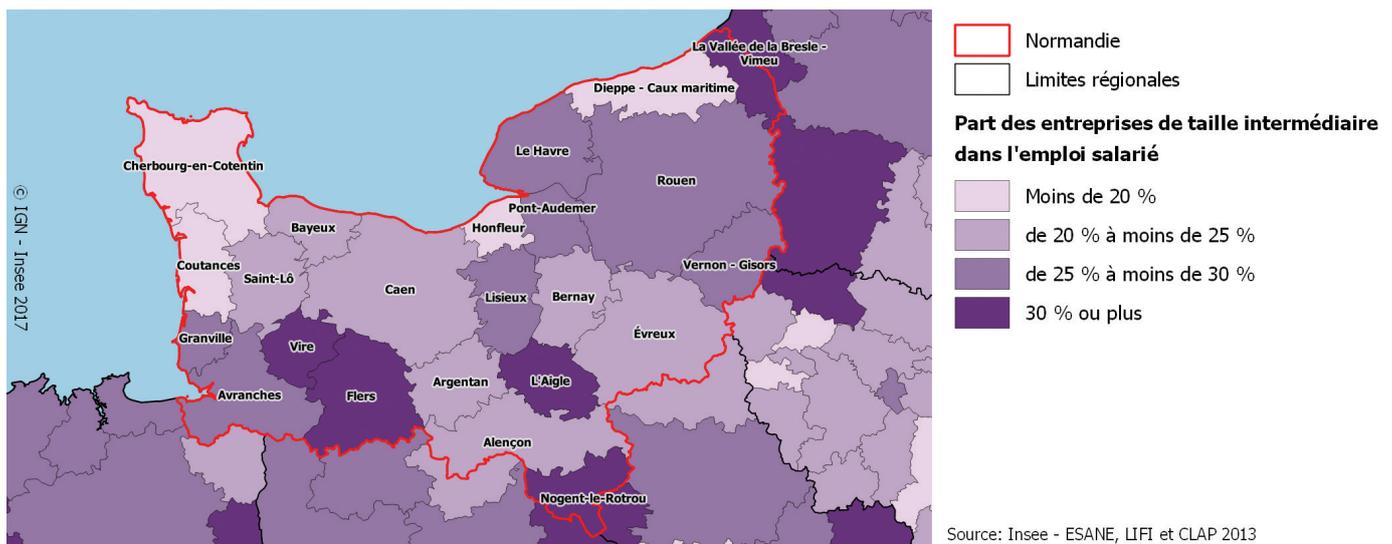
1 Les grandes entreprises plus implantées en Seine-Maritime et dans les zones d'emploi de Caen et de Cherbourg-Octeville

Part des grandes entreprises dans l'emploi salarié par zone d'emploi en 2013



2 Dans les zones d'emploi de l'Orne et de la Vallée de la Bresle, les entreprises de taille intermédiaire structurent davantage le système productif

Part des entreprises de taille intermédiaire dans l'emploi salarié par zone d'emploi en 2013



3 Les microentreprises, davantage implantées dans les territoires à vocation plus touristique

Part des microentreprises dans l'emploi salarié par zone d'emploi en 2013



Emploi et évolution de l'emploi

Avec 1 289 500 emplois en 2013, la Normandie se classe au 10^e rang des régions métropolitaines, alors qu'elle est la 9^e région la plus peuplée. Les emplois normands sont surtout concentrés autour des villes de Rouen, Caen et Le Havre, ainsi que le long du littoral et de l'axe Seine (*illustration 1*).

En Normandie, l'industrie et la construction sont plus présentes au sein du tissu productif qu'à l'échelle nationale. Elles emploient respectivement 16,5 % et 7,5 % des actifs en 2013. Ces proportions positionnent la région aux 3^e et 4^e rangs des 13 régions métropolitaines.

Des pertes d'emplois dans le secteur industriel, très présent en Normandie

En Normandie, la création d'emplois entre 1999 et 2013 a été moins dynamique qu'en France métropolitaine. L'emploi total a augmenté de 7,1 %, ce qui place la région au 10^e rang des 13 régions, devant le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire.

L'évolution moins favorable de l'emploi dans la région s'explique en partie par sa structure sectorielle, l'industrie ayant perdu

près d'un cinquième de ses emplois entre 1999 et 2013, autant qu'en moyenne en France métropolitaine. Ce secteur est touché par la désindustrialisation, qui a débuté dans les années 70. L'emploi agricole a également fortement diminué, de façon plus prononcée dans la région : entre 1999 et 2013, 23,2 % des emplois ont été supprimés en Normandie contre 21,5 % en France métropolitaine.

Les emplois dans la construction et le tertiaire normands ont augmenté, mais de manière moins dynamique qu'au niveau métropolitain. Porté par le tertiaire, l'emploi a connu un plus fort dynamisme dans les zones d'emploi de Caen, Honfleur, Pont-Audemer et Granville au cours de cette période (*illustration 2*).

Un recul de l'emploi aggravé par la crise économique de 2008-2009

En Normandie, la production industrielle a connu un fort repli dès la fin 2008, notamment dans la filière automobile, très présente dans la région (Renault à Sandouville et Cléon, Peugeot-Citroën à Caen, Faurecia à Flers). La crise a accentué le repli de l'emploi industriel. Les zones d'emploi de

Honfleur, Lisieux et Flers ont perdu chacune plus de 15 % de leurs emplois industriels (*illustration 3*). Le département de la Manche a été moins touché par ce repli. Il possède un tissu industriel plus diversifié qui limite les conséquences sur l'emploi en cas de chocs sectoriels : les secteurs de l'énergie, de la construction navale, de l'agroalimentaire y sont notamment présents. Le secteur de la construction a également été fortement touché par la crise.

L'emploi tertiaire a été moins dynamique dans la région pendant la crise. En 2008-2009, il décroche en Normandie alors qu'il est stable en province. Après la crise, la reprise de l'emploi dans ce secteur est beaucoup plus timide dans la région : l'emploi y retrouve son niveau d'avant crise en 2014, contre 2009 pour la province. L'Orne est le département où le tertiaire a été le moins dynamique. Le vieillissement et la baisse de la population (-1,2 % entre 2008 et 2013) rendent ce département moins attractif pour le secteur tertiaire. Finalement, l'emploi ne s'est maintenu entre 2008 et 2013 que dans les zones d'emploi de Pont-Audemer, Granville et Avranches (*illustration 4*).

Chiffres clés

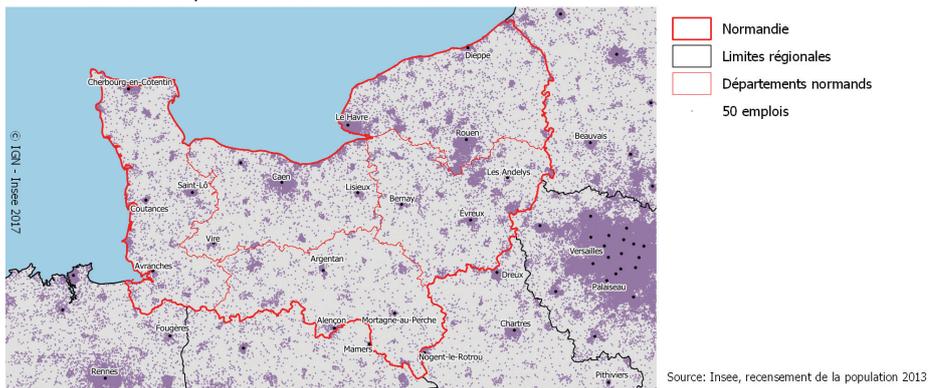
Évolution de l'emploi total par grand secteur d'activité 1999-2013 (en %)

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Tous secteurs	Évolution de l'emploi total 2008-2013 (en %)
Calvados	-23,9	-22,5	+38,9	+22,0	+12,1	-0,8
Eure	-23,9	-22,3	+27,0	+17,8	+5,7	-1,3
Manche	-25,2	-3,2	+28,1	+15,2	+8,5	-0,5
Orne	-21,1	-24,2	+22,1	+8,2	-1,6	-4,6
Seine-Maritime	-21,0	-21,0	+23,8	+14,6	+6,6	-1,6
Normandie	-23,2	-19,5	+27,8	+16,2	+7,1	-1,5
Auvergne-Rhône-Alpes	-22,5	-19,6	+36,5	+25,7	+14,5	+2,0
Bourgogne-Franche-Comté	-16,1	-24,8	+18,9	+15,5	+4,3	-2,6
Bretagne	-24,0	-7,0	+27,8	+26,0	+16,6	+1,3
Centre-Val de Loire	-24,0	-23,2	+19,4	+15,6	+5,2	-1,7
Corse	-12,5	+26,6	+95,7	+47,9	+47,3	+8,3
Grand Est	-11,5	-24,6	+14,6	+14,1	+4,2	-2,4
Hauts-de-France	-23,4	-28,0	+24,3	+18,6	+7,3	-1,2
Île-de-France	-39,5	-26,7	+23,1	+18,3	+12,8	+1,4
Nouvelle-Aquitaine	-20,1	-13,2	+34,5	+25,3	+16,1	+1,3
Occitanie	-21,7	-3,6	+43,8	+32,6	+24,9	+3,4
Pays de la Loire	-22,6	-11,4	+36,3	+30,3	+18,1	+2,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-25,7	-7,2	+41,7	+23,6	+19,8	+1,1
France métropolitaine	-21,5	-19,4	+29,7	+21,7	+13,1	+0,7
Rang de la région Normandie	8	7	8	10	10	10

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013 exploitations complémentaires.

1 Des emplois concentrés dans les grands pôles urbains, sur le littoral et l'axe-Seine

Localisation de l'emploi au lieu de travail en 2013



2 L'emploi plus dynamique dans les zones d'emploi de Pont-Audemer, Honfleur, Caen et Granville

Évolution de l'emploi entre 1999 et 2013 par zone d'emploi



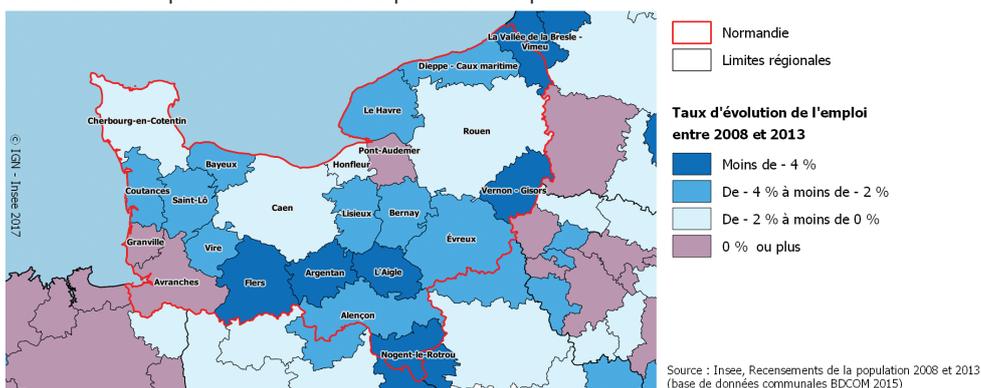
3 L'emploi industriel durement touché par la crise, notamment les zones d'emploi d'Honfleur, Lisieux et Fiers

Évolution de l'emploi dans l'industrie entre 2008 et 2013 par zone d'emploi



4 L'emploi ne résiste à la crise économique de 2008-2009 que dans les zones d'emploi de Pont-Audemer, Granville et Avranches

Évolution de l'emploi entre 2008 et 2013 par zone d'emploi



Industrie

La Normandie, première région française pour la part de l'industrie dans la valeur ajoutée

En 2014, en Normandie, l'industrie apporte 20 % de la valeur ajoutée totale régionale. Cette contribution place la Normandie en tête des régions de France métropolitaine. En métropole, l'industrie fournit 14 % de la valeur ajoutée.

L'industrie emploie 19 % des salariés normands, soit 200 000 salariés. La région occupe la 3^e place pour la part des salariés industriels, après la Bourgogne-Franche-Comté et les Pays de la Loire. L'industrie agroalimentaire, la fabrication de matériels de transport et la métallurgie sont les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois. Ils concentrent 40 % des salariés de l'industrie normande.

Les grands établissements industriels concentrés le long de la vallée de la Seine

Les grands établissements industriels sont principalement concentrés le long de la vallée

de la Seine (*illustration 1*). Les deux plus grands établissements de la région (AREVA La Hague et Renault Cléon) emploient chacun près de 4 000 salariés. Les 50 plus grands établissements représentent un quart de l'effectif salarié de l'industrie.

En 2014, sept zones d'emplois comptent plus d'un quart de leurs salariés dans l'industrie (*illustration 2*). Elles sont souvent spécialisées dans une activité. Ainsi, la zone de la Vallée de la Bresle -Vimeu est fortement spécialisée dans le verre, celle de Nogent-le-Rotrou dans les équipements et pièces de véhicules industriels, celle de L'Aigle dans la fabrication de produits métalliques et celle de Dieppe-Caux-Maritime dans la production électrique. D'autres zones où l'industrie est moins prégnante présentent aussi une forte spécialisation sectorielle : Cherbourg-Octeville dans la construction navale et le recyclage de combustibles nucléaires ou Le Havre dans l'industrie chimique.

L'industrie normande est plus dépendante de centres de décisions extérieurs qu'à l'échelle métropolitaine : seuls 30 % des salariés industriels normands dépendent d'un centre de décision situé en région contre 45 % en

métropole. Cette part atteint la moitié dans les zones d'emploi d'Avranches, de Bayeux, de Coutances et de Granville (*illustration 3*). Elle est plus faible en Seine-Maritime (25 %) que dans la Manche (39 %).

36 % d'emplois en moins dans l'industrie manufacturière depuis 1990

De 1990 à 2015, 100 000 emplois salariés ont été perdus dans l'industrie manufacturière en Normandie, soit 36 % (*illustration 4*). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce recul, tels la concurrence internationale (en particulier des pays à bas coût de main d'œuvre), les gains de productivité ou l'externalisation des services. Les secteurs les plus touchés sont la fabrication d'équipements électriques et électroniques ainsi que la fabrication de matériels de transport. Ils ont perdu la moitié de leurs effectifs depuis 1990. Seul le secteur de l'agroalimentaire, moins sensible à la conjoncture et plutôt lié aux spécificités agricoles régionales (transformation du lait), a maintenu ses effectifs.

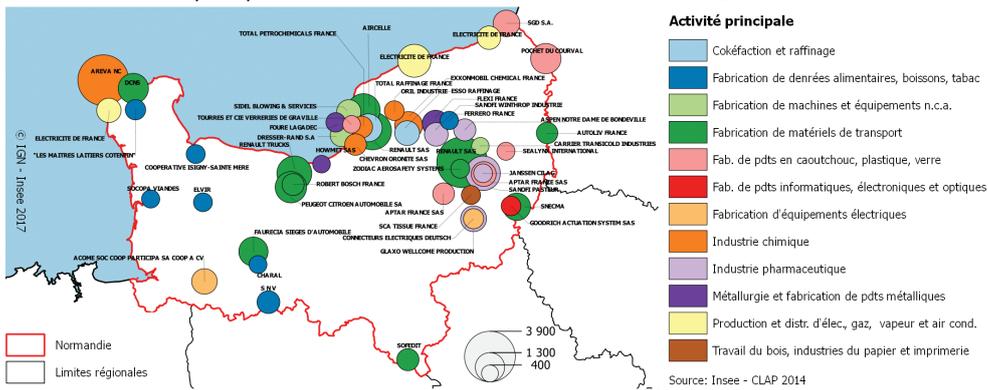
Chiffres clés

	Valeur ajoutée de la branche Industrie 2014			Salariés de l'industrie			Nombre d'établissements employeurs
	Montant (millions d'€)	Part de la région (en %)	Part dans la valeur ajoutée totale régionale (en %)	Nombre	Part de la région (en %)	Part dans l'emploi salarié régional (en %)	
Calvados	nd	nd	nd	33 380	1,1	14,5	1 623
Eure	nd	nd	nd	38 204	1,2	24,1	1 395
Manche	nd	nd	nd	31 191	1,0	21,0	1 285
Orne	nd	nd	nd	19 244	0,6	22,3	849
Seine-Maritime	nd	nd	nd	78 172	2,5	17,9	2 591
Normandie	16 395	6,3	20,3	200 191	6,4	18,9	7 743
Auvergne-Rhône-Alpes	40 129	15,4	18,4	487 168	15,5	17,9	23 796
Bourgogne-Franche-Comté	11 870	4,5	18,1	177 972	5,6	20,1	8 255
Bretagne	12 285	4,7	15,3	167 606	5,3	16,1	7 840
Centre-Val de Loire	11 860	4,5	19,2	151 568	4,8	18,8	6 631
Corse	547	0,2	7,1	6 515	0,2	6,4	927
Grand-Est	25 873	9,9	19,2	329 107	10,4	18,8	14 102
Hauts-de-France	23 072	8,8	16,7	302 350	9,6	16,3	11 541
Île-de-France	50 857	19,5	8,7	455 282	14,5	8,4	19 483
Nouvelle-Aquitaine	19 732	7,5	13,8	265 237	8,4	14,3	15 471
Occitanie	17 124	6,6	12,4	213 755	6,8	12,1	13 855
Pays de la Loire	17 035	6,5	17,8	242 305	7,7	19,3	9 387
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14 616	5,6	10,8	151 366	4,8	9,3	11 183
France métropolitaine	261 395	100,0	13,9	3 150 422	100,0	14,2	150 214
Rang de la région Normandie	8	8	1	8	8	3	11

Source : Insee, comptes régionaux 2014, Connaissance locale de l'appareil productif 2014.

1 La Vallée de la Seine concentre de nombreux grands établissements industriels

Localisation des 50 principaux établissements industriels* au 31 décembre 2014



* Hors personnels du Ministère de la Défense

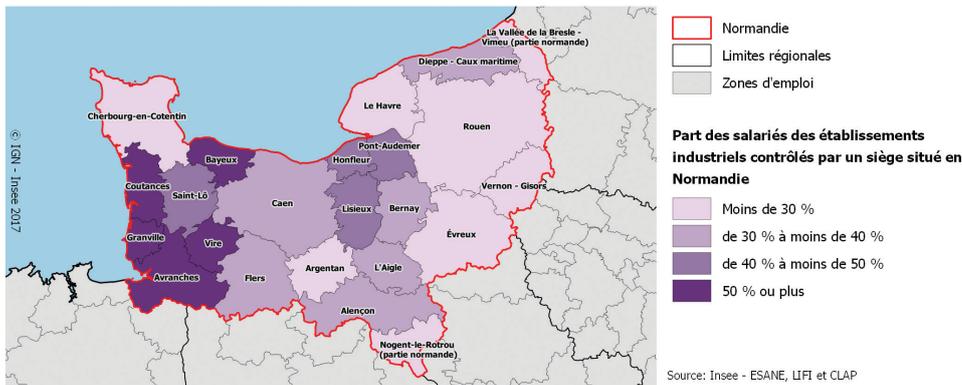
2 Des territoires plus industriels au nord-est et au sud-ouest de la région

Part de l'emploi salarié industriel dans l'emploi salarié total par zone d'emploi en 2014



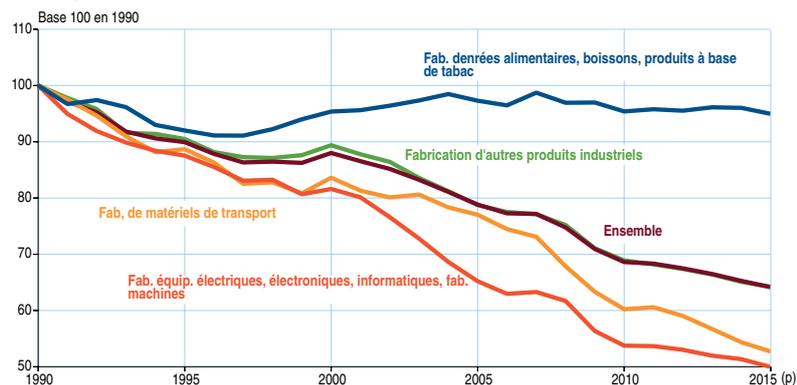
3 De Bayeux à Avranches, une plus grande autonomie décisionnelle des établissements industriels

Part des salariés des établissements industriels contrôlés par un siège situé en Normandie par zone d'emploi en 2013



4 Les industries agroalimentaires, un secteur industriel qui résiste

Évolution de l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière en Normandie



Transports - Logistique - Tourisme

67 000 emplois salariés dans le secteur des transports et de la logistique

En Normandie, le secteur des transports et de la logistique emploie 67 000 salariés en 2014, soit 6,3 % de l'emploi salarié régional. Ce secteur produit 4,9 % de la valeur ajoutée totale régionale, soit un peu plus qu'au niveau métropolitain (4,6 %). Cette contribution place la Normandie au 3^e rang des régions de France métropolitaine.

Les zones d'emploi de Rouen et du Havre concentrent respectivement 20 000 et 17 000 salariés des transports et de la logistique. La part du secteur dans l'emploi salarié dépasse 10 % dans la zone d'emploi du Havre, en lien avec la présence du grand port maritime. C'est aussi le cas dans la zone de Vire, du fait de l'implantation de quatre établissements de plus de 200 salariés de ce secteur (*illustration 1*).

Le Havre : premier port de France métropolitaine pour le trafic de conteneurs

Le port du Havre est le premier port français en matière de trafic de conteneurs

(*illustration 2*). En 2015, 2,6 millions de conteneurs (en équivalent 20 pieds) ont transité par le Havre, soit deux fois plus que pour le port de Marseille. Tous trafics de marchandises confondus (y compris conteneurs), le port de Marseille représente 25 % du trafic maritime national, le port du Havre 20 % et celui de Rouen 7 %. Le trafic portuaire de marchandises est en hausse dans les ports normands entre 2014 et 2015. Cette hausse est due au pétrole brut pour le port du Havre et au trafic de céréales pour celui de Rouen, deux trafics phares pour ces deux ports.

Le Calvados, département le plus touristique de Normandie

Dotée d'une capacité d'accueil de 993 000 lits touristiques en 2016, la région présente une densité de 33 lits par km², dans la moyenne des régions métropolitaines (35 lits par km²). Le Calvados se démarque avec 75 lits par km² quand l'Orne n'en compte que 15. La densité d'accueil de la Manche dépasse aussi la moyenne régionale, avec 42 lits par km².

La fréquentation touristique génère 37 000 emplois en 2013. Cela représente

3,1 % de l'emploi régional contre 3,9 % en métropole. Cette proportion d'emplois touristiques place néanmoins la Normandie au 8^e rang des 13 régions. Le Calvados est le département où cette proportion est la plus élevée : 5,4 % et plus de 6 % sur son littoral (*illustration 3*). Elle dépasse aussi 6 % sur le littoral manchois, dans les bassins de vie d'Agon-Coutainville, Barneville-Carteret, Granville et Saint-Vaast-la-Hougue. En Seine-Maritime, c'est aussi sur le littoral que le poids de l'emploi touristique est le plus élevé, dans les bassins de Criquepot-L'Esneval et de Saint-Valéry-en-Caux. L'Orne est un département moins touristique mais le bassin de vie de Bagnoles-de-l'Orne se démarque avec une part d'emplois touristiques de 14 %, due à l'activité thermale.

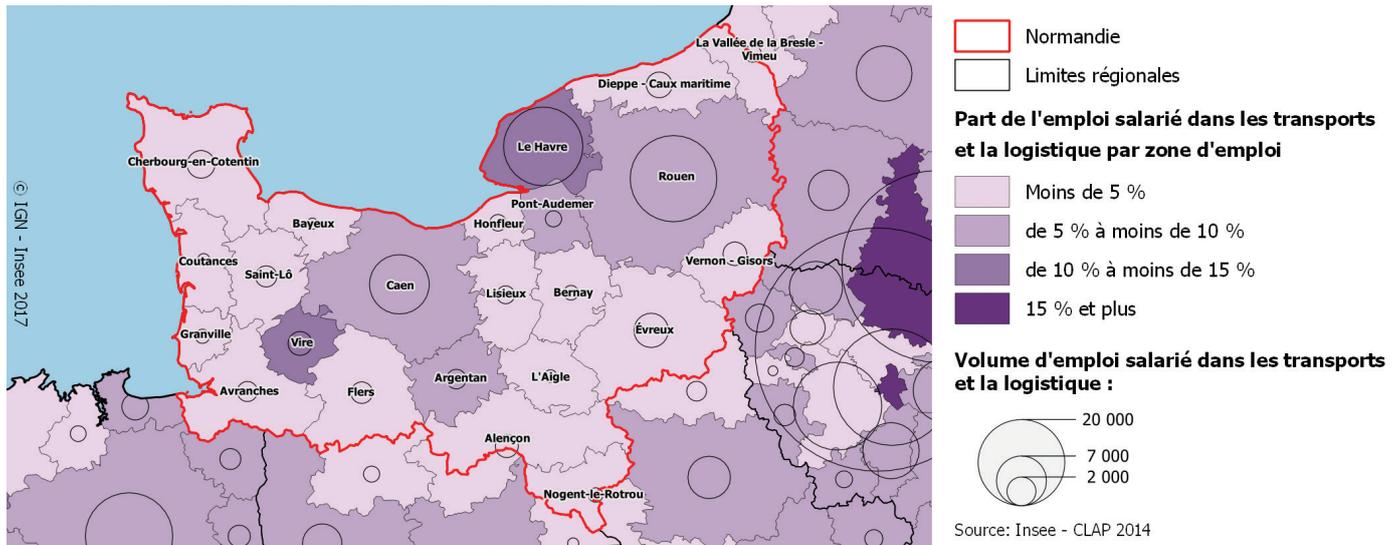
Chiffres clés

	Valeur ajoutée de la branche transports et entreposage 2014		Salariés des transports et de l'entreposage		Capacité d'accueil touristique		Emploi	
	Montant (millions d'€)	Part dans la valeur ajoutée totale régionale (en%)	Nombre	Part dans l'emploi salarié régional (en %)	Nombre de lits touristiques	Densité touristique (lits/km ²)	Nombre d'emplois touristiques	Part liée au tourisme local dans l'emploi total (en %)
Calvados	nd	nd	12 889	5,6	414 053	74,6	14 445	5,4
Eure	nd	nd	8 705	5,5	106 851	17,7	3 966	2,1
Manche	nd	nd	5 327	3,6	249 531	42,0	5 934	3,5
Orne	nd	nd	4 077	4,7	90 501	14,8	2 317	2,3
Seine-Maritime	nd	nd	35 972	8,2	132 506	21,1	10 558	2,2
Normandie	3 948	4,9	66 970	6,3	993 442	33,2	37 220	3,1
Auvergne-Rhône-Alpes	9 383	4,3	159 076	5,8	2 777 286	39,8	137 641	4,4
Bourgogne-Franche-Comté	2 824	4,3	50 401	5,7	676 745	14,2	29 690	2,9
Bretagne	2 673	3,3	56 980	5,5	1 462 138	53,7	45 873	3,8
Centre-Val de Loire	2 852	4,6	49 747	6,2	488 466	12,5	24 098	2,6
Corse	279	3,6	6 560	6,5	516 420	59,5	12 107	10,5
Grand-Est	5 338	4,0	99 969	5,7	566 801	9,9	58 535	3,0
Hauts-de-France	6 114	4,4	112 329	6,0	683 304	21,5	49 988	2,4
Île-de-France	29 877	5,1	363 569	6,7	976 591	81,3	254 196	4,1
Nouvelle-Aquitaine	5 939	4,2	102 415	5,5	2 543 664	30,3	86 044	4,0
Occitanie	5 079	3,7	91 588	5,2	3 182 415	43,8	90 625	4,4
Pays de la Loire	3 870	4,1	67 413	5,4	1 267 803	39,5	43 714	3,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 604	5,6	103 524	6,3	2 890 350	92,1	118 184	6,2
France métropolitaine	85 781	4,6	1 330 541	6,0	19 025 425	35,0	987 915	3,9
Rang de la région Normandie	8	3	9	4	7	8	10	8

Source : Insee, comptes régionaux 2014, Connaissance locale de l'appareil productif 2014, Recensement de la population 2013 exploitation principale - Pôle de compétence tourisme données 2016, Dads 2013 fichier postes au lieu de travail ; ACOSS 2013.

1 Les transports et la logistique : plus de 10 % des emplois dans les zones d'emploi du Havre et de Vire

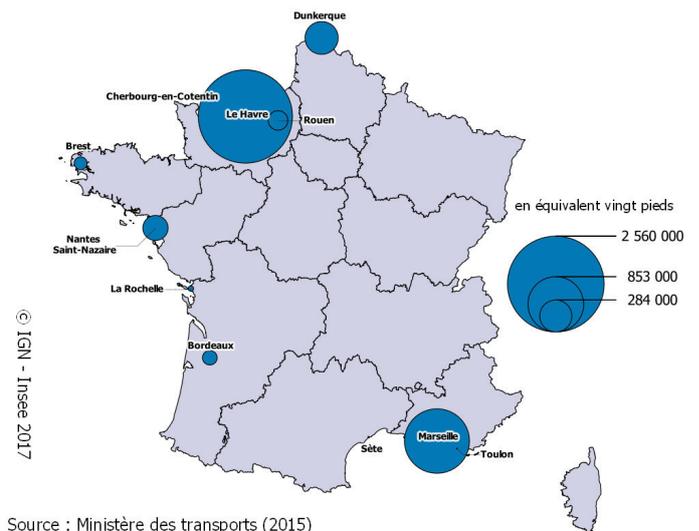
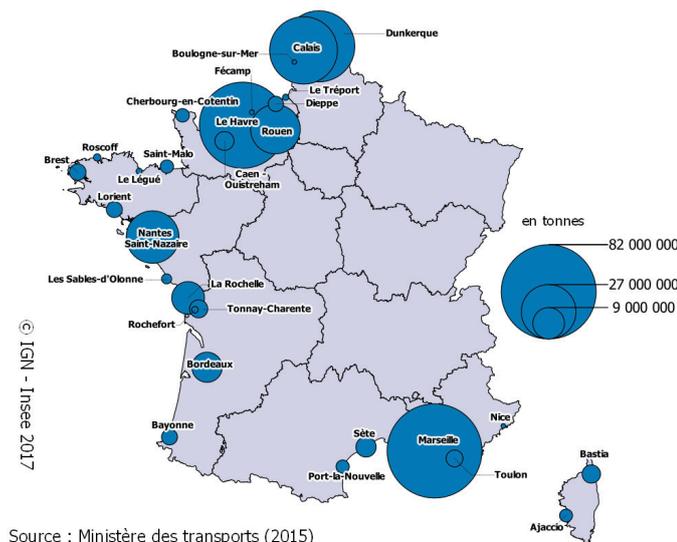
Volume et part de l'emploi salarié dans les transports et la logistique par zone d'emploi en 2014



2 Les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen parmi les principaux ports français

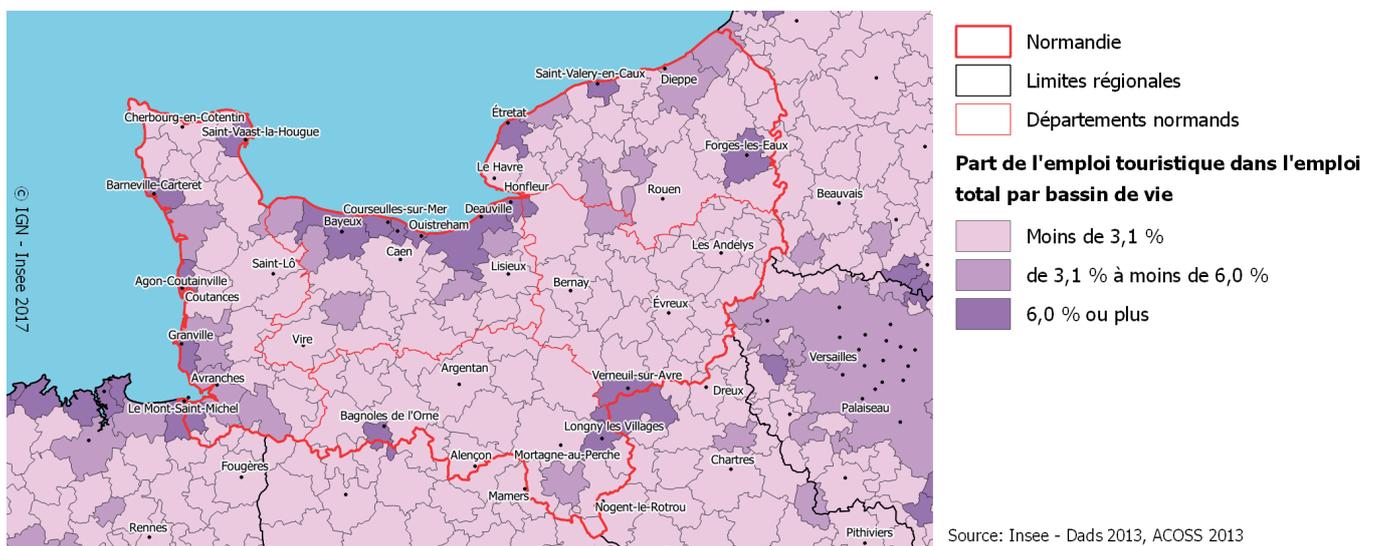
Trafic total de marchandises des ports de France métropolitaine en 2015

Trafic de marchandises en conteneurs des ports de France métropolitaine en 2015



3 L'emploi touristique, plus développé dans certains bassins littoraux

Part de l'emploi touristique dans l'emploi total par bassin de vie en 2013



Économie agricole

L'agriculture marque fortement le paysage normand : 81 % du territoire est voué à l'agriculture contre 60 % en France métropolitaine. Seuls les Pays de la Loire ont une part plus importante de territoires agricoles.

L'emploi agricole représente ainsi 3,2 % de l'emploi normand contre 2,4 % en France métropolitaine, ce qui positionne la Normandie au 7^e rang des régions métropolitaines. Elle occupe le même rang pour la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée.

Une agriculture plus présente à l'ouest de la région

Les activités liées à l'agriculture sont particulièrement présentes dans l'ouest de la région, où l'emploi agricole et les industries agroalimentaires concentrent jusqu'à 18 % de l'emploi dans les zones d'emploi de Bayeux et de Coutances (*illustration 1*).

En Normandie, comme au niveau national, les exploitations agricoles sont de moins en moins

nombreuses et leur taille moyenne augmente. En 2010, les 35 374 exploitations normandes avaient une taille moyenne de 56 hectares, tandis que les 31 365 exploitations existantes en 2013 ont une superficie moyenne de 64 hectares. Le département de l'Eure compte le moins d'exploitations, mais elles sont plus grandes. À l'inverse, celui de la Manche en possède deux fois plus, d'une taille moyenne inférieure de moitié.

L'agriculture normande fortement tournée vers l'élevage bovin

Depuis le 19^e siècle, l'élevage bovin occupe une place importante en Normandie. La région est ainsi la 2^e de France métropolitaine pour la part des exploitations consacrées à l'élevage de bovins laitiers, la 5^e pour l'élevage de bovins pour la viande. L'agriculture normande dégage le tiers de sa richesse de la filière viande.

Les terres consacrées à l'élevage bovin sont surtout situées dans l'ouest de la Normandie, exceptée la plaine de Caen, et dans le

Pays de Bray à l'est de la Seine-Maritime (*illustration 2*). Les grandes cultures, la polyculture et le polyélevage sont plus présents dans l'Eure, la Seine-Maritime et la Plaine de Caen. L'est de l'Eure s'insère dans les zones de grandes cultures du bassin parisien. La Normandie concentre 62 % des surfaces nationales cultivées en lin en 2015.

L'agriculture normande est valorisée par différentes Appellations d'Origine Contrôlée (AOC). La production de lait permet la fabrication du Camembert, du Livarot, du Neufchâtel ou du Pont-l'Évêque mais aussi du beurre et de la crème d'Isigny (*illustration 3*). Enfin, les différents types de cidres et de calvados, les élevages de vaches Maine-Anjou autour d'Alençon, et de moutons élevés dans les marais salés à l'ouest de la région sont également valorisés par des AOC (*illustration 3*).

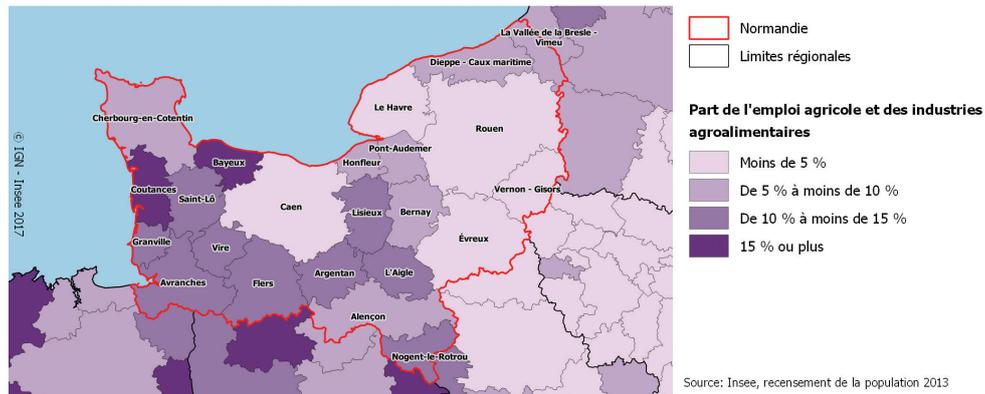
Chiffres clés

	Nombre d'exploitations 2010	Surface agricole utile moyenne des exploitations 2010 (en hectares)	Répartition des exploitation par orientation technico-économique 2010 (en %)						
			Grandes cultures	Bovins lait	Bovins viande	Ovins, caprins et autres herbivores	Polyculture, polyélevage	Viticulture	Autres*
Calvados	6 633	57,4	20,7	20,1	18,6	19,5	9,6	-	11,5
Eure	5 018	75,1	46,5	5,6	9,7	15,6	15,0	-	7,6
Manche	11 328	37,7	8,6	30,1	18,4	23,4	5,4	-	14,1
Orne	5 924	67,1	14,8	20,9	19,7	17,3	13,2	-	14,1
Seine-Maritime	6 471	61,4	24,1	14,9	11,2	17,2	20,8	-	11,8
Normandie	35 374	56,0	20,1	20,5	16,1	19,4	11,7	-	12,2
Auvergne-Rhône-Alpes	62 694	46,1	15,4	15,7	18,7	13,8	11,9	8,5	16,0
Bourgogne-Franche-Comté	30 068	80,6	20,1	13,6	19,4	12,0	12,3	14,9	7,7
Bretagne	34 447	47,6	15,9	29,6	7,5	6,6	10,5	0,0	29,9
Centre-Val de Loire	25 081	92,2	55,5	2,5	6,6	7,8	13,3	7,2	7,1
Corse	2 810	59,7	4,4	0,0	24,1	24,0	10,0	8,1	29,4
Grand-Est	49 251	61,1	28,8	6,5	4,4	6,1	13,7	32,8	7,7
Hauts-de-France	27 312	78,5	50,3	11,5	3,8	5,4	17,5	2,9	8,6
Île-de-France	5 026	113,2	77,2	0,7	0,5	4,6	7,6	0,2	9,2
Nouvelle-Aquitaine	83 138	47,4	24,5	3,6	15,7	13,2	15,0	15,6	12,4
Occitanie	78 329	40,6	21,4	3,5	12,1	13,3	11,2	25,3	13,2
Pays de la Loire	34 344	61,2	13,9	17,5	16,2	11,1	11,1	4,9	25,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 103	27,6	12,6	0,8	1,7	10,5	8,8	30,1	35,5
France métropolitaine	489 977	55,0	24,2	10,3	12,1	11,5	12,5	14,3	15,1
Rang de la région Normandie	5	8	7	2	5	2	7	so	8

* Maraîchage et horticulture, cultures fruitières et autres cultures permanentes, bovins mixte, élevages hors sol.
Source : Insee, comptes régionaux 2014; Agreste, Recensement agricole 2010.

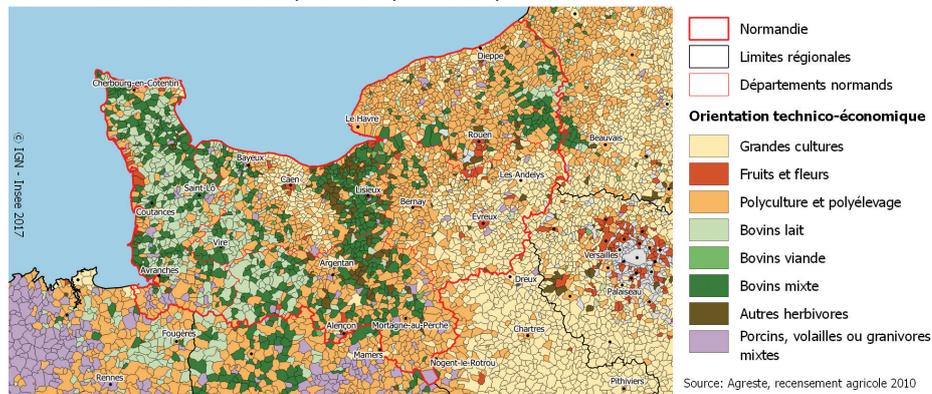
1 Les activités liées à l'agriculture : plus de 15 % des emplois dans les zones d'emploi de Bayeux et de Coutances

Part de l'emploi agricole et des industries agroalimentaires dans l'emploi total par zone d'emploi en 2013



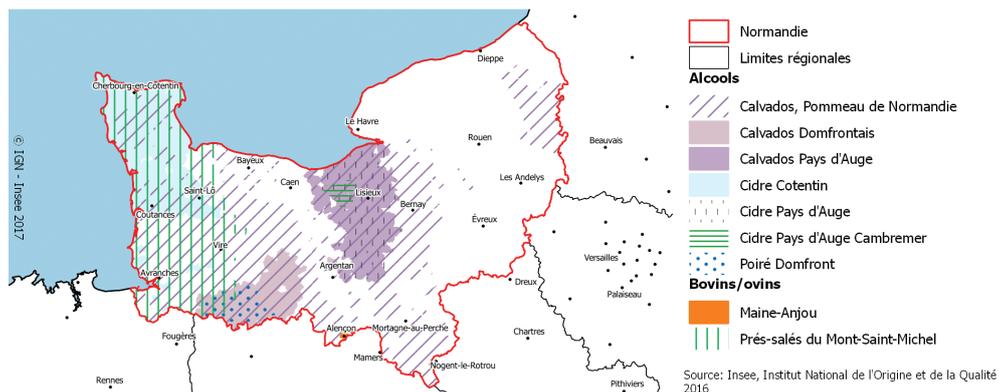
2 Grandes cultures en Seine-Maritime, dans l'Eure et dans la plaine de Caen, prairies ailleurs

Orientation technico-économique des exploitations par commune en 2010

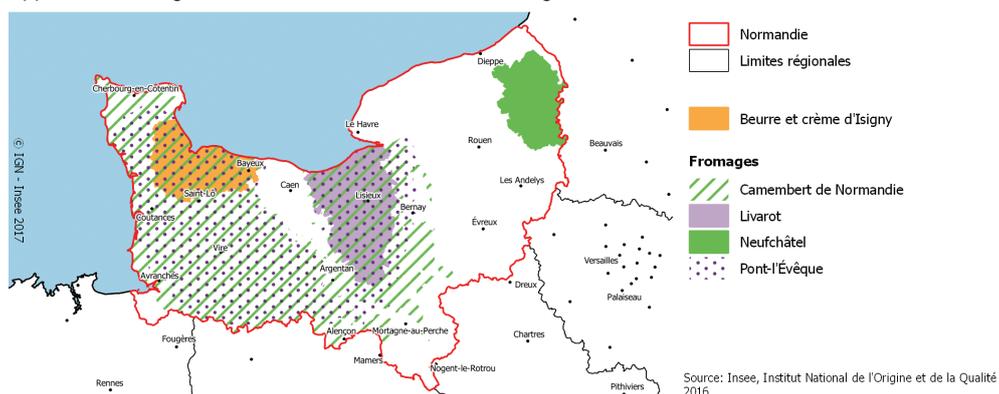


3 Les signes officiels de qualité, présents dans de nombreux terroirs

Appellations d'origine contrôlées alcools et viande en 2016



Appellations d'origine contrôlées beurre, crème et fromages en 2016



Approche fonctionnelle de l'emploi

L'analyse fonctionnelle de l'emploi est basée sur les fonctions occupées par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent (*définitions*). Cette approche est transversale aux secteurs et partitionne l'économie en 15 fonctions.

La fabrication et le bâtiment et travaux publics plus présents en Normandie

En Normandie, les fonctions de production concrète (agriculture, BTP et fabrication) représentent 21,9 % de l'emploi, ce qui classe la région au 3^e rang. L'importance de l'industrie et de la construction dans la région explique la prépondérance de ces fonctions. La région se classe 3^e pour la part de la fabrication dans l'emploi (11,3 %), 4^e pour celle du BTP.

Les fonctions de production concrète sont plus présentes dans l'Orne et dans la Manche (*illustration 1*), où la part de l'agriculture est deux fois plus importante que dans les autres départements. Le BTP est également plus présent dans la Manche.

L'administration publique et la santé humaine en retrait

Les fonctions dites présentielles (distribution, services de proximité, éducation et formation, santé et action sociale) sont moins implantées en Normandie (*illustration 2*).

La région se classe ainsi 11^e pour la part de l'administration publique dans l'emploi (8,1 % de l'emploi) et 9^e pour la santé humaine et l'action sociale (9,3 % de l'emploi). Le taux d'administration en Normandie (81 agents pour 1 000 habitants) est plus faible qu'en province, car la fonction publique d'État y est moins présente qu'en moyenne dans les autres régions. Le département de l'Eure est le plus « sous-administré » de la région.

Dans le Calvados, la distribution (vente aux particuliers) et les services de proximité, stimulés par le tourisme, sont plus présents.

Des fonctions métropolitaines peu présentes dans la région, et concentrées à Rouen et à Caen

La conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises,

la gestion, la culture et les loisirs sont des fonctions plus présentes dans les métropoles (*illustration 3*). Ces fonctions métropolitaines représentent 20,1 % de l'emploi normand, proportion qui positionne la région au 11^e rang devant la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté.

La Normandie est notamment la 11^e région pour la part de la conception-recherche, avec une recherche en retrait dans le public comme dans le privé. Les dépenses de recherche et développement correspondent à 1,3 % de son produit intérieur brut en 2013, loin de la cible européenne pour 2020 (3 %).

La région se situe également en retrait pour la part du commerce inter-entreprises (12^e région), des prestations intellectuelles (11^e région), de la culture et des loisirs (10^e région).

Ces fonctions sont plus présentes dans les zones d'emploi de Rouen et de Caen, notamment grâce à la plus forte présence des fonctions de gestion (gestion d'entreprises, banques, assurances) et de commerce inter-entreprises dans ces deux zones d'emploi.

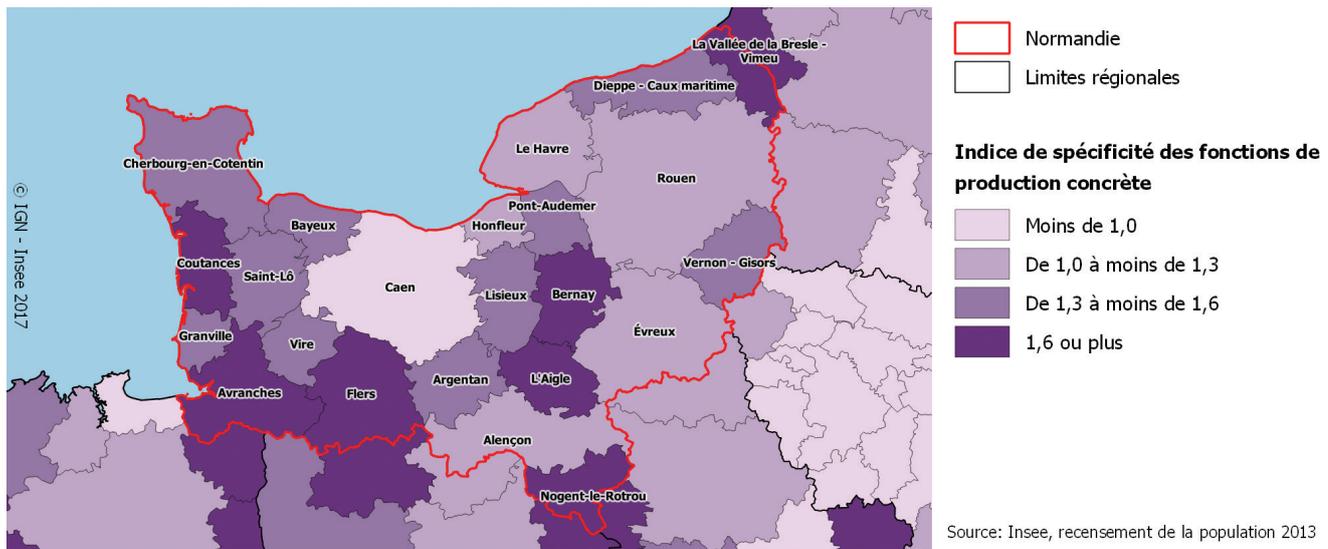
Chiffres clés

	Emploi total (en milliers)	Répartition de l'emploi total par groupe de fonctions en 2013 (en %)			
		Fonctions de production concrète	Fonctions présentielles	Fonctions métropolitaines	Fonctions transversales
Calvados	277,0	19,1	44,0	21,1	15,8
Eure	201,8	24,2	38,7	19,1	18,0
Manche	195,6	26,5	40,7	17,6	15,2
Orne	110,7	27,4	38,8	16,8	17,0
Seine-Maritime	504,4	19,5	40,6	21,6	18,3
Normandie	1 289,5	21,9	40,9	20,1	17,1
Auvergne-Rhône-Alpes	3 167,8	19,3	39,8	25,6	15,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 094,5	22,8	41,1	19,5	16,6
Bretagne	1 300,3	21,3	41,5	21,3	15,9
Centre-Val de Loire	989,8	21,2	39,9	21,7	17,2
Corse	126,2	18,1	49,6	18,0	14,3
Grand-Est	2 108,5	20,5	41,9	21,1	16,5
Hauts-de-France	2 135,3	19,2	42,4	20,9	17,5
Île-de-France	5 685,6	10,0	38,2	38,8	13,0
Nouvelle-Aquitaine	2 316,3	20,9	42,8	21,2	15,1
Occitanie	2 167,0	18,3	43,9	23,7	14,1
Pays de la Loire	1 506,8	22,8	37,9	23,3	16,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 889,1	14,3	45,9	24,8	15,0
France métropolitaine	25 776,7	17,7	41,0	26,1	15,2
Rang de la région Normandie	10	3	9	11	3

Source : Insee, Recensement de la population 2013 exploitation complémentaire.

1 Les fonctions de production concrète, plus présentes autour des villes moyennes

Indice de spécificité des fonctions de production concrète par zone d'emploi en 2013



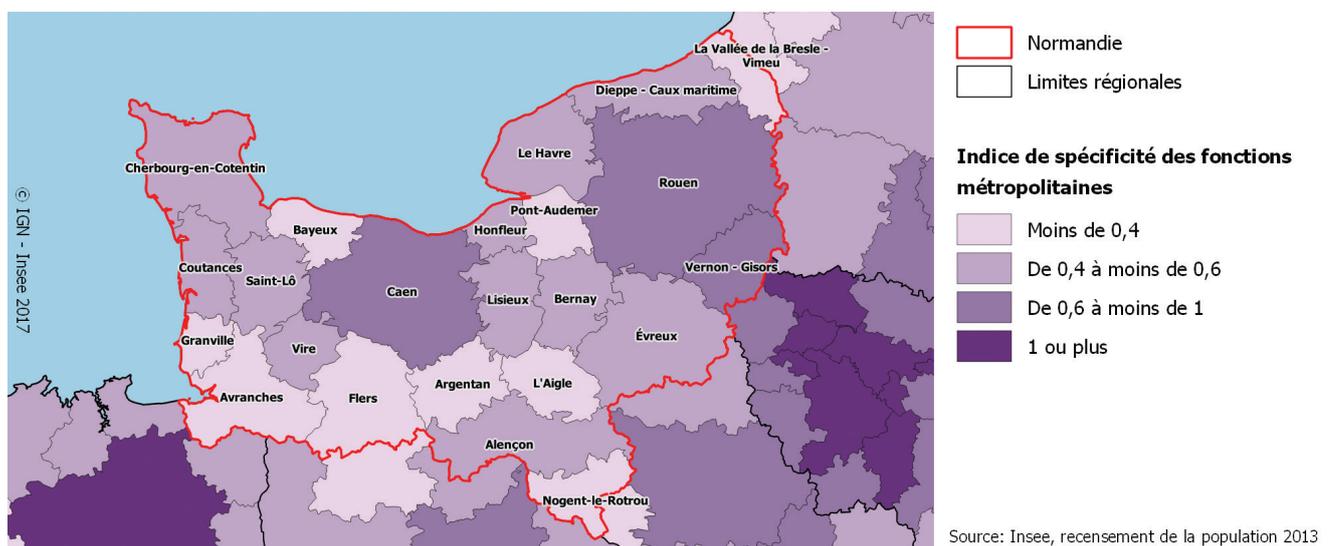
2 Une économie plus basée sur les fonctions présentes dans le Calvados et autour d'Alençon

Indice de spécificité des fonctions présentes par zone d'emploi en 2013



3 Les fonctions métropolitaines, peu implantées en Normandie

Indice de spécificité des fonctions métropolitaines par zone d'emploi en 2013



Revenus - pauvreté

En Normandie, le niveau de vie annuel médian (*définitions*) se situe à 19 710 euros en 2013. Ce montant est inférieur de 480 euros à son niveau métropolitain, ce qui positionne la région au 10^e rang des 13 régions métropolitaines.

L'industrie, fortement présente dans la région, propose plus d'emplois ouvriers, aux salaires relativement plus faibles que les autres emplois. Par ailleurs, les normands sont moins souvent actifs et davantage au chômage qu'en France métropolitaine. Ils perçoivent donc moins de revenus du travail.

Les jeunes et les territoires ruraux plus exposés à la pauvreté

Le niveau de vie médian est plus élevé dans le département de l'Eure où les actifs sont proportionnellement plus nombreux (20 290 euros, *illustration 1*). À l'inverse, il est plus faible dans les bassins de vie plus

ruraux, situés hors de l'influence des villes, notamment dans le département de l'Orne.

En Normandie comme dans les autres régions, la pauvreté est plus présente parmi les jeunes ménages et moins chez les ménages dont le référent fiscal est plus âgé.

Les 75 ans ou plus sont davantage épargnés par la pauvreté dans la région : 7,2 % d'entre eux disposent de moins de 1 000 euros par mois contre 8,9 % en France métropolitaine. Ils sont cependant plus souvent en situation de pauvreté dans la Manche et dans l'Orne, deux départements où les plus de 75 ans sont surreprésentés (12 % de la population contre 9,6 % en Normandie).

Au sein de la région, on observe des poches de pauvreté entre Lisieux et Montagne-aux-Perches et dans les bassins de vie d'Évreux et du Havre, deux villes où le poids démographique des quartiers de la politique de la ville est élevé (*illustration 2*).

Des inégalités moins marquées dans la région

Les disparités de revenus sont moins fortes en Normandie qu'en France métropolitaine. En effet, les 10 % des Normands les plus pauvres ont un niveau de vie inférieur à 11 024 €, soit 400 € de plus qu'en France métropolitaine, tandis que les 10 % les plus riches ont un niveau de vie supérieur à 33 749 €, soit 3 500 € de moins qu'en France métropolitaine.

Les inégalités sont plus prononcées dans les grandes villes qui concentrent à la fois plus de cadres et plus de personnes en difficulté sur le marché du travail (*illustration 3*). Par ailleurs, 5,8 % des Normands perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA), soit légèrement moins qu'en France métropolitaine (6 %)

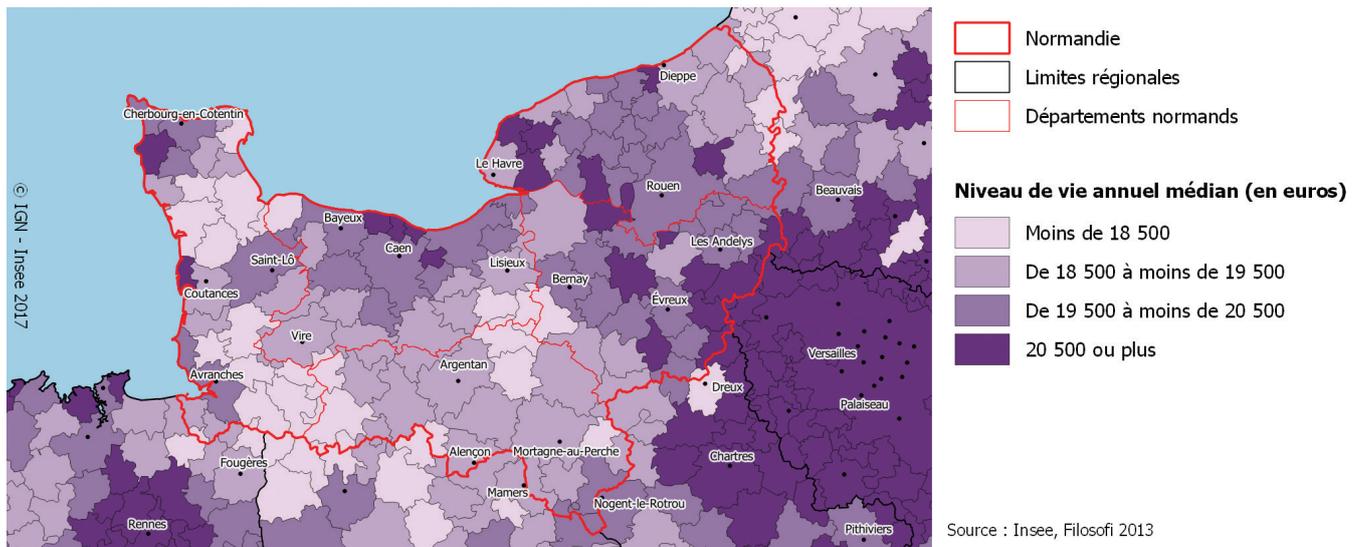
Chiffres clés

	Niveau de vie (en euros)				Taux de pauvreté (en %)			Part de la population couverte par le RSA socle non majoré (en %)
	1 ^{er} décile (D1)	Médian	9 ^e décile (D9)	Rapport interdéciles (D9/D1)	Ensemble	Moins de 30 ans	75 ans ou plus	
Calvados	11 213	19 850	34 308	3,1	12,8	21,9	7,0	4,8
Eure	11 267	20 288	34 172	3,0	12,5	20,4	6,2	5,0
Manche	11 306	19 249	32 154	2,8	12,7	19,7	9,4	3,7
Orne	10 519	18 684	30 875	2,9	15,5	25,9	8,3	6,3
Seine-Maritime	10 831	19 811	34 450	3,2	14,2	24,1	6,1	7,2
Normandie	11 024	19 707	33 749	3,1	13,5	22,6	7,2	5,8
Auvergne-Rhône-Alpes	11 239	20 731	37 949	3,4	12,5	20,1	8,0	4,6
Bourgogne-Franche-Comté	11 172	19 882	34 306	3,1	13,0	21,7	8,0	5,0
Bretagne	11 887	20 281	34 512	2,9	10,7	19,7	8,2	3,9
Centre-Val de Loire	11 252	20 202	34 751	3,1	12,5	21,6	7,0	5,3
Corse	9 368	18 731	34 823	3,7	20,2	28,6	18,8	4,2
Grand-Est	10 825	20 241	36 452	3,4	14,0	24,8	7,0	6,2
Hauts-de-France	9 975	18 636	32 919	3,3	18,2	29,8	9,2	8,8
Île-de-France	10 183	22 379	46 038	4,5	15,4	19,5	7,3	5,6
Nouvelle-Aquitaine	10 983	19 809	34 803	3,2	13,5	23,3	10,6	5,7
Occitanie	9 991	19 277	34 780	3,5	17,0	27,2	12,5	7,7
Pays de la Loire	11 816	19 941	33 250	2,8	10,9	18,1	7,4	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 822	19 708	36 652	3,7	17,3	25,2	10,8	7,6
France métropolitaine	10 640	20 185	37 290	3,5	14,5	22,8	8,9	6,0
Rang de la région Normandie	6	10	11	9	7	7	11	5

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2013; Insee, Recensement de la population 2013 exploitation principale et exploitation complémentaire ; Cnaf 2015 ; Cnam 2015.

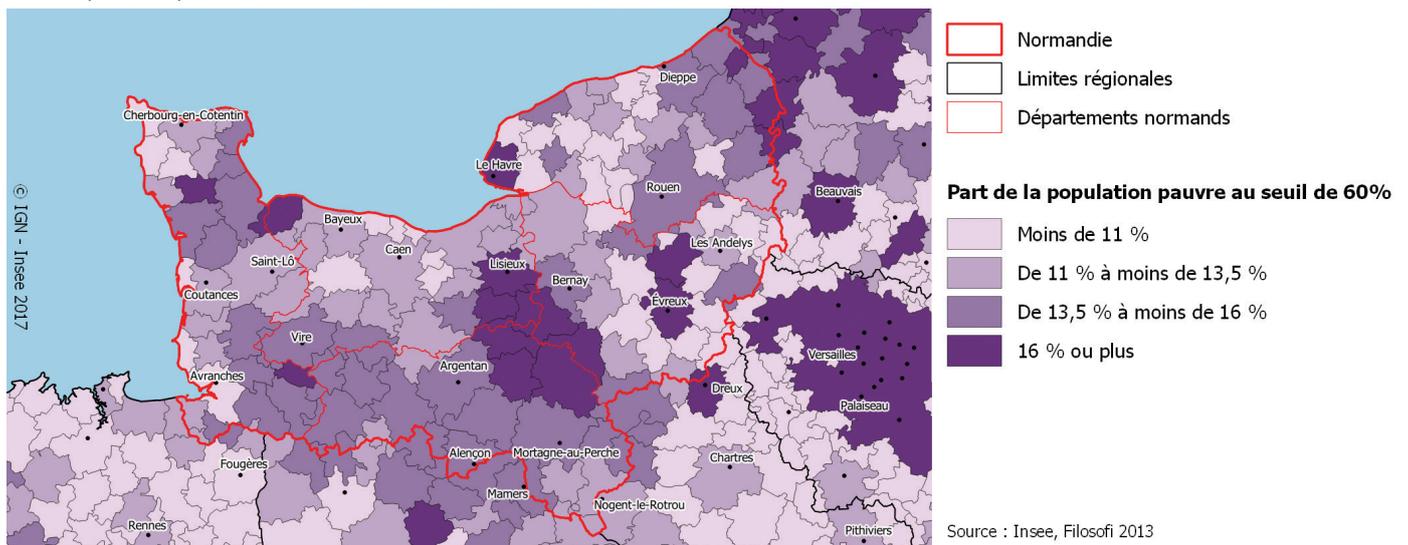
1 Un niveau de vie médian plus élevé autour des grandes agglomérations

Niveau de vie médian par bassin de vie en 2013



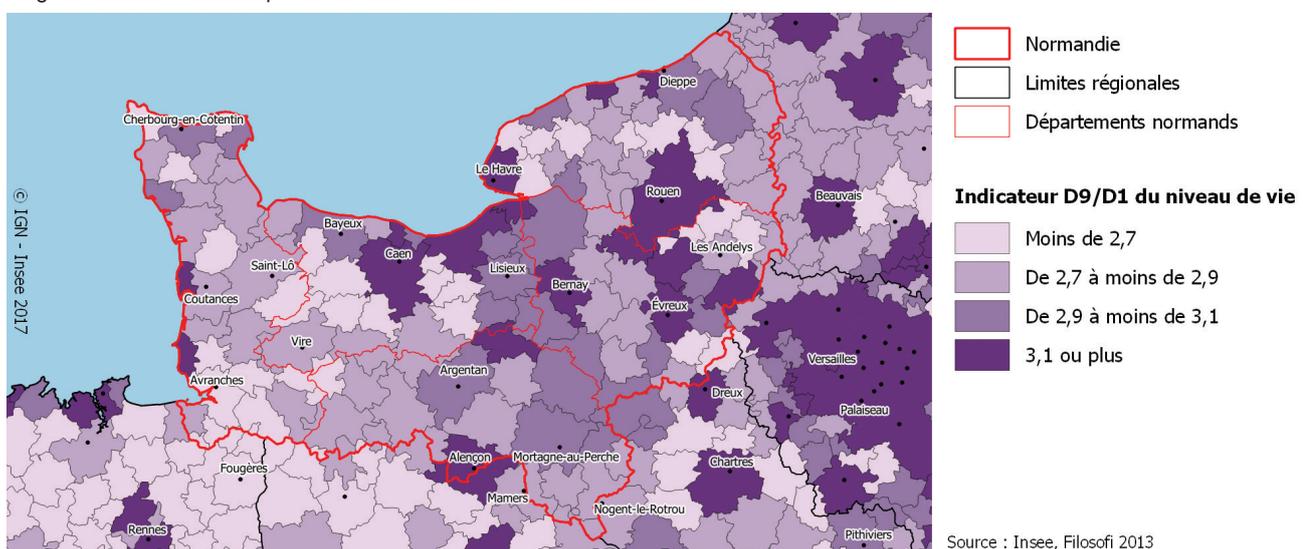
2 Une pauvreté plus urbaine dans l'est de la région, plus rurale dans l'ouest

Taux de pauvreté par bassin de vie en 2013



3 De plus fortes inégalités de niveau de vie dans les bassins de vie urbains

Inégalités de niveau de vie par bassin de vie en 2013*



* : cet indicateur rapport le niveau de vie plancier des 10 % les plus aisés au niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres.

Structure sociale

En Normandie, en 2013, 27 % des actifs sont ouvriers. Cette proportion positionne la région au 4^e rang des 13 régions métropolitaines. Les secteurs de l'industrie et de la construction, bien implantés dans la région, emploient plus d'ouvriers et moins de cadres. Ainsi, la moitié des salariés des industries agroalimentaires ou des travaux de construction spécialisés sont des ouvriers. À l'inverse, seulement 11 % des actifs normands sont des cadres. Cette proportion place la Normandie au 11^e rang des régions.

La part des ouvriers recule depuis plusieurs décennies, sous l'effet de la désindustrialisation et de la crise économique : en 2008, 30 % des actifs étaient ouvriers. En revanche, les parts des cadres et des professions intermédiaires ont augmenté. La proportion d'employés est stable (29 %).

Plus d'ouvriers dans l'Orne, plus de cadres dans le Calvados

L'Orne, où les industries agroalimentaires sont très présentes, est le département normand qui compte proportionnellement le plus d'ouvriers et le moins de cadres

(*illustrations 1 et 2*). À l'inverse, dans le Calvados, plus tourné vers le tertiaire, la part des cadres est plus élevée et celle des ouvriers plus faible. Davantage tertiariés, les départements du Calvados et de la Seine-Maritime comptent de ce fait plus d'employés. Les cadres sont plus présents à proximité des grandes villes, qui concentrent les activités tertiaires, tandis qu'en dehors des villes, les activités industrielles, la construction et l'agriculture fournissent plus d'emplois ouvriers.

En Normandie, 29 % des 15 ans ou plus sont des retraités, 2 points de plus qu'en France métropolitaine. Cependant, de fortes disparités existent entre l'ouest de la région, où la population est plus âgée, et l'est où elle est plus jeune (*illustration 3*). Ainsi 34,5 % des 15 ans ou plus sont retraités dans l'Orne contre 27 % dans l'Eure.

Un tiers des ménages composés d'une personne seule

1 450 000 ménages vivent en Normandie. Un tiers d'entre eux est composé d'une personne seule, 1,4 point de plus qu'en 2008,

souvent un senior ou un jeune. Un tiers de ces personnes isolées a 65 ans ou plus, tandis qu'une sur dix a moins de 25 ans.

De moins en moins de familles nombreuses et de plus en plus de couples sans enfant

En 2013, les familles représentent 64,3 % des ménages normands, soit 1,6 point de moins qu'en 2008. Ce recul touche également les familles nombreuses, de façon plus prononcée dans la région qu'en France métropolitaine.

La Normandie est moins concernée par la monoparentalité. En 2013, 13 % des familles sont monoparentales dans la région, 1,5 point de moins qu'à l'échelle métropolitaine. Cette configuration familiale est toutefois plus présente en Seine-Maritime, et moins dans la Manche.

La part des couples sans enfant progresse, de façon plus marquée qu'en métropole. Ils constituaient 44 % des ménages normands en 2008 contre 45 % en 2013 (42,5 % contre 43 % en France métropolitaine).

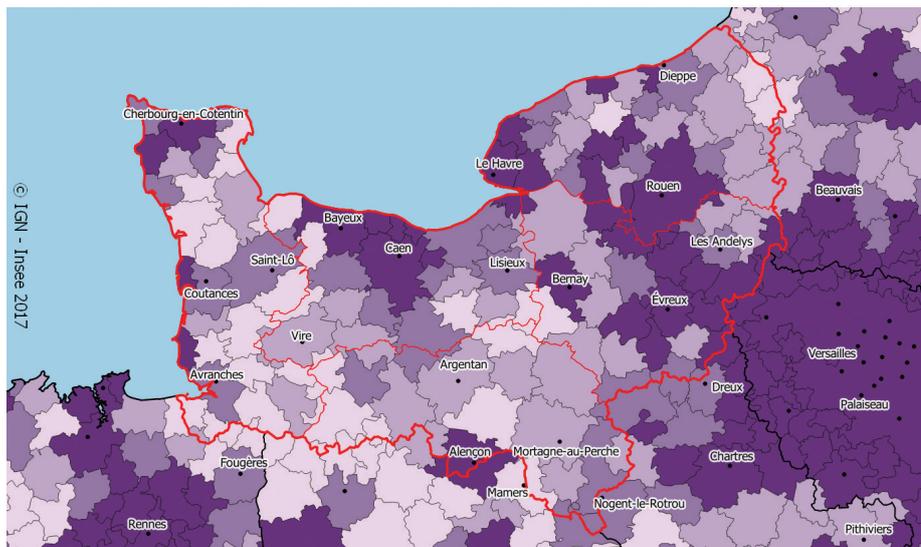
Chiffres clés

	Part des cadres parmi les actifs de 15 ans ou plus (en %)	Part des ouvriers parmi les actifs de 15 ans ou plus (en %)	Part des retraités parmi la population de 15 ans ou plus (en %)	Part des familles monoparentales (en %)	Part des familles nombreuses (en %)	Part des ménages d'une personne (en %)	Part des ménages d'une personne âgée de 65 ans ou plus (en %)
Calvados	12,3	24,5	29,1	13,5	9,2	34,9	13,5
Eure	10,8	29,7	26,9	13,0	9,7	28,9	12,1
Manche	8,7	28,4	33,8	10,8	8,2	34,3	15,5
Orne	7,7	31,8	34,5	11,7	8,8	34,9	15,8
Seine-Maritime	11,8	28,6	27,3	14,5	9,3	34,5	13,4
Normandie	10,9	27,4	29,2	13,2	9,2	33,6	13,7
Auvergne-Rhône-Alpes	15,2	22,7	26,8	13,5	9,4	35,0	12,9
Bourgogne-Franche-Comté	10,9	28,3	30,5	12,9	8,6	35,9	14,3
Bretagne	12,8	25,1	30,6	11,9	9,0	36,6	14,1
Centre-Val de Loire	12,1	26,1	30,6	12,4	8,7	34,4	13,9
Corse	9,9	20,5	26,8	18,5	5,5	31,2	13,1
Grand-Est	11,9	27,7	26,5	13,8	8,7	33,7	12,6
Hauts-de-France	11,6	27,5	25,0	15,4	11,5	31,1	12,4
Île-de-France	27,1	14,2	19,6	17,6	12,0	36,0	10,9
Nouvelle-Aquitaine	12,0	23,7	31,6	13,4	6,6	35,5	14,1
Occitanie	14,4	24,8	29,6	15,1	7,3	35,6	13,5
Pays de la Loire	12,3	24,1	29,0	10,8	10,1	33,7	12,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,6	18,9	28,8	16,9	7,8	35,7	15,1
France métropolitaine	15,8	22,4	26,9	14,5	9,3	34,8	13,0
Rang de la région Normandie	11	4	6	9	5	11	6

Source : Insee, Recensement de la population 2013 exploitation complémentaire.

1 Les cadres, plus présents autour des grandes agglomérations

Part des cadres parmi les actifs de 15 ans ou plus par bassin de vie en 2013



- Normandie
- Limites régionales
- Départements normands

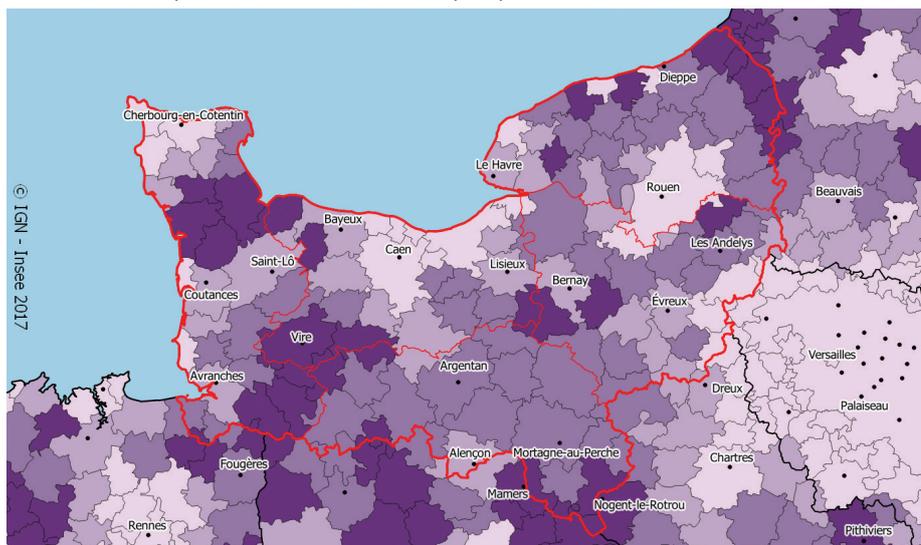
Part des cadres parmi les actifs de 15 ans ou plus

- Moins de 6 %
- De 6 % à moins de 8 %
- De 8 % à moins de 10 %
- 10 % ou plus

Source: Insee, recensement de la population 2013

2 Les espaces ruraux comptent plus d'ouvriers

Part des ouvriers parmi les actifs de 15 ans ou plus par bassin de vie en 2013



- Normandie
- Limites régionales
- Départements normands

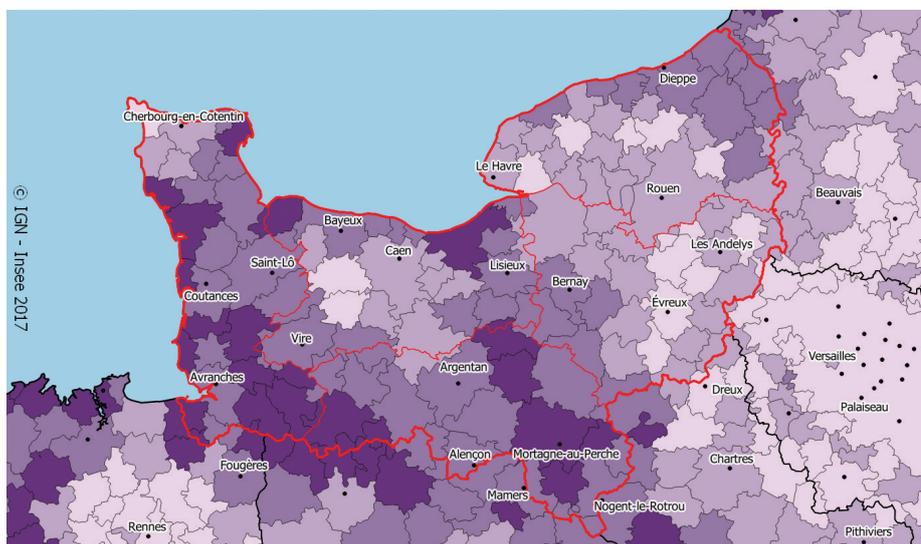
Part des ouvriers parmi les actifs de 15 ans ou plus

- Moins de 25 %
- De 25 % à moins de 30 %
- De 30 % à moins de 35 %
- 35 % ou plus

Source: Insee, recensement de la population 2013

3 Les retraités, plus nombreux sur les littoraux touristiques et les espaces ruraux de l'ouest de la région

Part des retraités parmi la population de 15 ans ou plus par bassin de vie en 2013



- Normandie
- Limites régionales
- Départements normands

Part des retraités dans la population de 15 ans ou plus

- Moins de 20 %
- De 20 % à moins de 25 %
- De 25 % à moins de 30 %
- 30 % ou plus

Source: Insee, recensement de la population 2013

Éducation et insertion

270 000 normands sont âgés de 18 à 24 ans en 2013. Parmi eux, 43 % occupent un emploi et 33 % sont étudiants ou stagiaires. Près d'un quart des jeunes ne sont donc pas insérés par l'emploi ou la formation en Normandie.

65 000 jeunes non insérés en Normandie

En Normandie, 65 000 jeunes ne sont pas insérés en 2013, soit 24 % des 18 à 24 ans, dont 19 % de chômeurs, 1 % de femmes ou hommes au foyer et 4 % d'autres inactifs.

Les difficultés d'insertion sont plus importantes dans la région qu'en France métropolitaine, où 22 % des jeunes ne sont ni en emploi ni en études, soit deux points de moins qu'en Normandie. Les jeunes Normands sont notamment plus touchés par le chômage. La Normandie est la 4^e région sur 13 pour le chômage des jeunes, comme pour la part de jeunes non insérés.

Les 18 à 24 ans connaissent des difficultés d'insertion plus prononcées dans les départements de l'Eure et de l'Orne, où le chômage et l'inactivité sont plus

présents (*illustration 1*). Ces territoires comptent moins d'étudiants, car les filières d'enseignement supérieur sont moins implantées. Le Calvados est le département normand où l'insertion des jeunes est la meilleure. Il concentre, avec la Seine-Maritime, plus d'étudiants, notamment en raison de la présence dans ces départements des pôles universitaires de Caen, Rouen et Le Havre. Le Calvados compte également moins de jeunes chômeurs : ils y représentent 16 % des 18 à 24 ans.

Moins de diplômés en Normandie

La Normandie se classe au 12^e rang des 13 régions métropolitaines pour la part des diplômés du supérieur dans la population non scolarisée de 25 à 34 ans (*illustration 2*). Ceci est lié en partie à la structure économique de la région : les emplois ouvriers, ne nécessitant pas de diplômes du supérieur, sont surreprésentés en Normandie. Depuis 2008, la part de diplômés du supérieur a augmenté de 1,4 point, mais à un rythme légèrement plus faible qu'au niveau métropolitain (+1,6 point). Cette progression ne permet pas de combler le retard de la région.

En 2013, 20 % des 20 à 24 ans non scolarisés sont sans diplôme, cette part descend à 17 % chez les 25 à 34 ans.

En revanche, les filières professionnalisantes sont plébiscitées dans la région, puisqu'un quart des 25 à 34 ans se situe au niveau de formation CAP ou BEP (*illustration 3*). Cette proportion positionne la Normandie au premier rang des régions métropolitaines.

Une scolarisation en retrait

En Normandie, le taux de scolarisation chute après 18 ans, et ce de façon plus prononcée qu'en métropole. Ainsi, 96 % des 15 à 17 ans sont scolarisés, et 48 % des 18 à 24 ans, puis ce taux chute à 6 % pour les 25 à 29 ans. En France métropolitaine, 52 % des 18 à 24 ans et 8 % des 25 à 29 ans sont toujours scolarisés.

L'apprentissage est en fort recul, bien que plus présent dans la région qu'en métropole (5,6 % des Normands de 16 à 25 ans sont apprentis contre 5,0 % en France métropolitaine). Le nombre d'apprentis diminue de 1,9 % par an depuis 2010 contre 1,1 % en France métropolitaine.

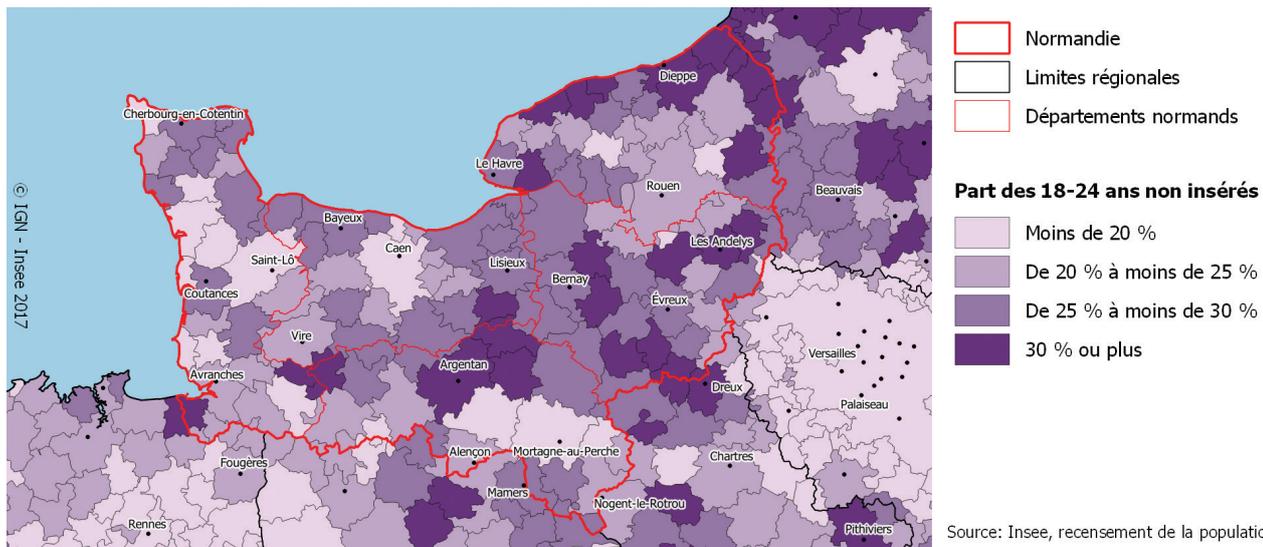
Chiffres clés

	Part des 18-24 ans non insérés (en %)	Part des 20-24 ans non scolarisés non diplômés (ou BEPC, CEP) (en %)	Niveau de diplôme de la population non scolarisée de 25-34 ans (en %)				Variation 2008-2013 de la part des diplômés du supérieur chez les 25-34 ans (en point)
			Sans diplôme (ou BEPC, CEP)	CAP ou BEP	Baccalauréat	Diplôme du supérieur	
Calvados	20,3	18,3	14,2	24,5	23,2	38,1	1,5
Eure	27,9	23,1	16,6	25,7	25,0	32,7	0,6
Manche	22,6	14,7	13,1	28,7	25,0	33,2	2,4
Orne	26,3	18,9	17,0	28,7	23,9	30,4	1,3
Seine-Maritime	24,3	20,6	15,4	23,3	23,7	37,6	1,3
Normandie	23,9	19,6	15,3	25,1	24,0	35,6	1,4
Auvergne-Rhône-Alpes	19,3	18,3	13,8	18,9	22,3	45,0	2,0
Bourgogne-Franche-Comté	22,0	19,3	15,4	23,9	23,4	37,3	1,7
Bretagne	18,3	14,2	9,9	21,5	25,3	43,3	1,6
Centre-Val de Loire	23,2	19,9	15,0	23,5	23,4	38,1	1,3
Corse	27,1	25,7	22,2	21,0	26,1	30,7	-0,3
Grand-Est	23,0	19,4	15,7	23,1	23,1	38,1	1,6
Hauts-de-France	27,8	23,5	16,6	22,4	23,6	37,4	1,6
Île-de-France	18,6	21,3	14,9	12,3	18,7	54,1	1,7
Nouvelle-Aquitaine	21,8	18,2	13,8	22,8	23,8	39,6	2,2
Occitanie	23,5	20,6	14,7	19,9	22,7	42,7	1,1
Pays de la Loire	19,3	15,2	11,5	22,0	24,7	41,8	2,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,9	22,9	17,2	20,4	22,2	40,2	1,3
France métropolitaine	21,8	19,9	14,7	19,7	22,3	43,3	1,6
Rang de la région Normandie	4	7	6	1	4	12	9

Sources : Insee, Recensement de la population 2013 exploitation complémentaire, Recensements de la population 1999 à 2013 exploitations principales.

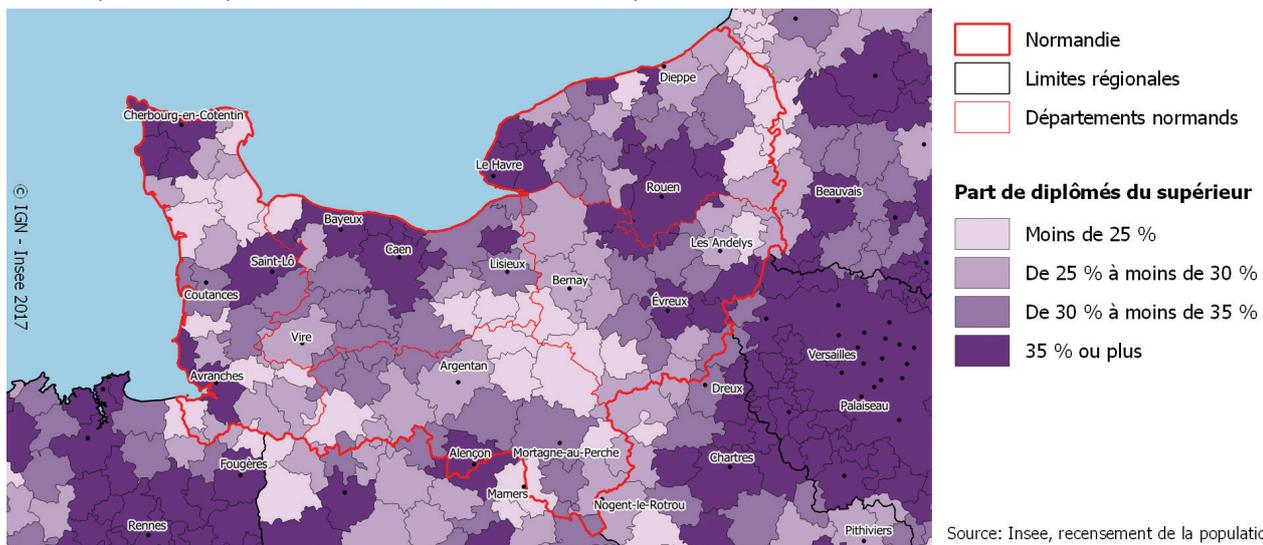
1 L'insertion des jeunes, plus difficile loin des grands pôles urbains

Part de jeunes non insérés dans l'emploi ou dans le système éducatif par bassin de vie en 2013



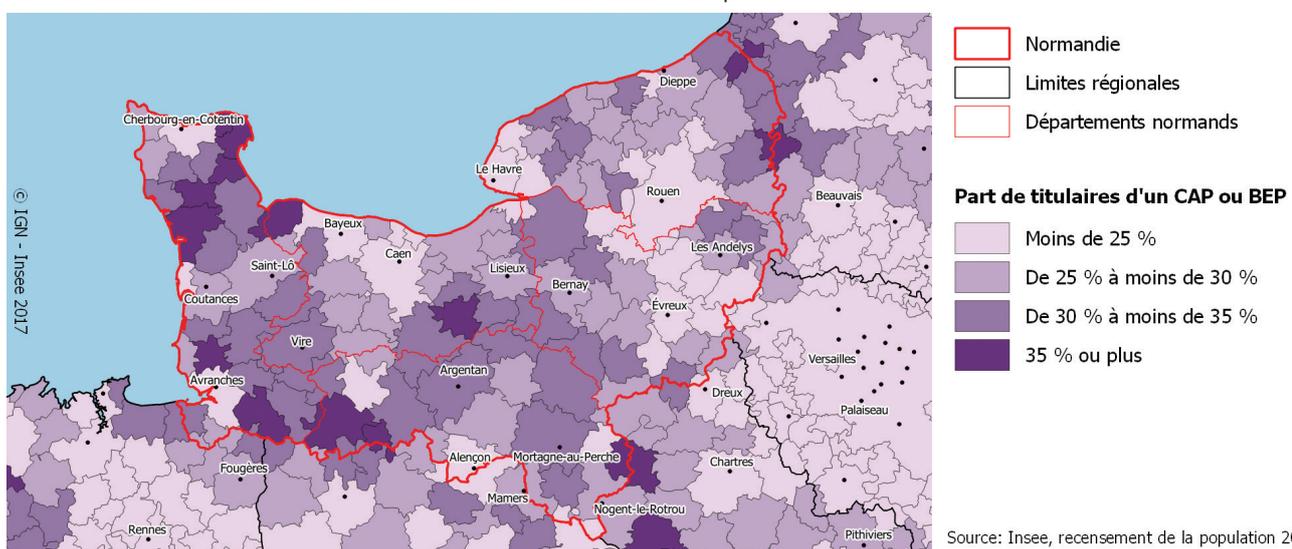
2 Plus de diplômés de l'enseignement supérieur autour des pôles urbains

Part de diplômés du supérieur chez les 25-34 ans non scolarisés par bassin de vie en 2013



3 Les titulaires de diplômes de l'enseignement professionnel court plus présents dans les territoires industriels

Part de titulaires d'un CAP ou d'un BEP chez les 25-34 ans non scolarisés par bassin de vie en 2013



Activité et chômage

En Normandie, 72,5 % des 15 à 64 ans sont actifs (*définitions*) en 2013, soit 1 520 000 personnes. Parmi elles, 48,2 % sont des femmes. Avec un taux d'activité proche de celui de la France métropolitaine, la Normandie se classe 8^e parmi les 13 régions métropolitaines.

Dans les classes d'âges de 15 à 64 ans, 62,9 % des personnes sont actives en emploi et 9,7 % au chômage. Les autres sont retraités (9,7 %), étudiants (9,7 %) ou inactifs (8,0 %, dont 3,3 % de femmes ou d'hommes au foyer).

Un taux de chômage à un niveau élevé, particulièrement dans l'est de la région

Au 4^e trimestre 2016, 9,9 % des Normands sont au chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT *définitions*), ce qui place la région au 5^e rang des régions métropolitaines. Du fait de l'impact marqué de la crise économique de 2008-2009, le chômage a fortement augmenté pendant cette période, puis a continué à augmenter progressivement pour se stabiliser à un niveau élevé depuis 2013. Ainsi, le taux de

chômage s'est accru de 2,7 points entre le 4^e trimestre 2007 et le 4^e trimestre 2016.

Le chômage est plus fréquent dans les départements de l'Eure (10,3 %) et de la Seine-Maritime (11,1 %, *illustration 3*). Ce sont également les départements dans lesquels il a le plus progressé depuis 2008 (+ 3,2 points). Le chômage touche davantage les grands pôles urbains. Ceux-ci attirent des personnes en recherche d'emploi et concentrent également plus de quartiers de la politique de la ville où les populations, souvent moins qualifiées, sont particulièrement touchées par le chômage.

La Normandie est la 11^e région sur 13 pour le taux d'activité des seniors. En 2013, 44,6 % des Normands de 55 à 64 ans sont en activité, 4 points de moins qu'en métropole. En revanche, la région compte plus de retraités.

Pour les actifs occupés, plus d'emplois précaires en Normandie

Les actifs en emploi sont plus souvent employés en contrats précaires en Normandie. Ainsi, 14,2 % des salariés des secteurs privés et semi-public occupent un emploi

temporaire, correspondant à un contrat à durée déterminée, à l'intérim, à l'apprentissage ou à un emploi aidé. C'est plus fréquent qu'en métropole, mais à un niveau proche de celui de la province. Par ailleurs, 16,3 % des salariés sont en temps partiel contre 15,8 % en France métropolitaine.

Les femmes moins souvent en emploi que les hommes

Parmi les femmes de 15 à 64 ans, 69,4 % sont actives, soit 6,3 points de moins que les hommes (75,7 %). Par ailleurs, lorsqu'elles sont actives, les femmes occupent moins souvent un emploi. Quand elles disposent d'un emploi, elles travaillent davantage à temps partiel, ou en cumulent plusieurs.

Depuis 2008, l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes se réduit, celui des hommes diminue tandis que celui des femmes augmente. Cette évolution est notamment due à la tertiarisation de l'économie, les femmes étant davantage présentes dans les activités tertiaires. L'industrie, surtout employeuse de main d'œuvre masculine, perd de nombreux emplois, notamment depuis la crise de 2008-2009.

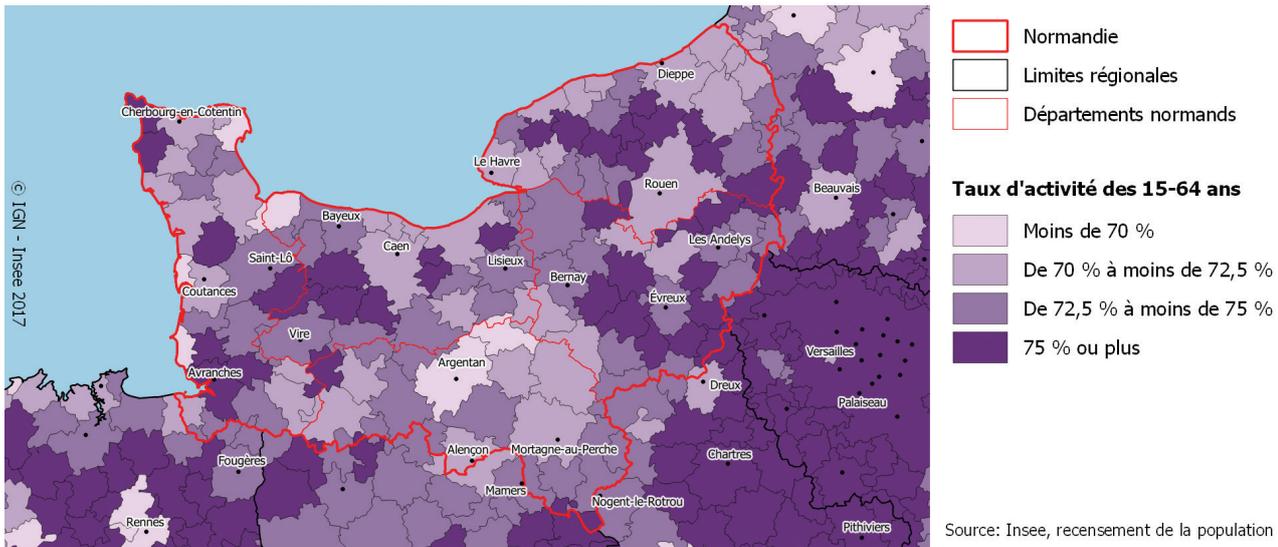
Chiffres clés

	Taux d'activité (en %)					Taux de chômage (en %)				
	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	15-64 ans	Femmes 15-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	15-64 ans	Femmes 15-64 ans
Calvados	41,6	91,9	46,3	72,1	69,4	28,5	10,7	9,0	12,6	12,8
Eure	48,4	91,3	46,1	74,6	71,3	30,1	11,4	10,6	13,4	14,3
Manche	49,1	91,5	41,7	72,9	69,9	24,8	9,5	8,1	11,0	12,0
Orne	47,0	90,5	43,1	71,7	68,7	28,7	11,0	9,1	12,7	13,1
Seine-Maritime	45,1	90,2	44,5	71,9	68,5	32,1	12,5	10,9	14,8	15,2
Normandie	45,5	91,0	44,6	72,5	69,4	29,7	11,4	9,9	13,3	13,9
Auvergne-Rhône-Alpes	44,2	91,6	49,3	74,3	71,0	24,6	10,0	9,1	11,6	12,3
Bourgogne-Franche-Comté	46,5	91,3	46,3	73,3	70,0	26,5	10,6	9,7	12,3	12,9
Bretagne	41,7	92,2	43,6	72,5	70,0	24,9	9,7	9,1	11,3	11,8
Centre-Val de Loire	46,4	92,0	47,0	74,1	71,2	27,6	10,7	9,6	12,4	12,8
Corse	44,2	84,6	47,4	70,1	64,7	29,2	11,6	7,5	12,8	15,6
Grand-Est	45,1	90,0	46,2	72,6	68,9	29,0	11,8	10,6	13,6	14,2
Hauts-de-France	42,8	88,1	42,6	70,2	65,3	36,5	14,0	12,2	16,5	17,1
Île-de-France	40,3	91,2	59,4	76,0	73,2	25,4	11,0	9,9	12,3	12,6
Nouvelle-Aquitaine	43,5	91,4	46,4	72,9	70,2	28,3	11,1	9,3	12,7	13,5
Occitanie	41,0	89,8	47,5	71,9	68,8	32,2	13,1	10,8	14,8	15,7
Pays de la Loire	45,7	93,4	44,9	74,6	71,8	24,6	9,8	9,2	11,4	12,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41,5	88,0	48,9	71,4	67,7	31,4	12,9	11,0	14,6	15,6
France métropolitaine	43,0	90,6	48,5	73,3	70,0	28,3	11,4	10,1	13,1	13,7
Rang de la région Normandie	4	8	11	8	8	4	6	5	5	6

Sources : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 exploitations principales.

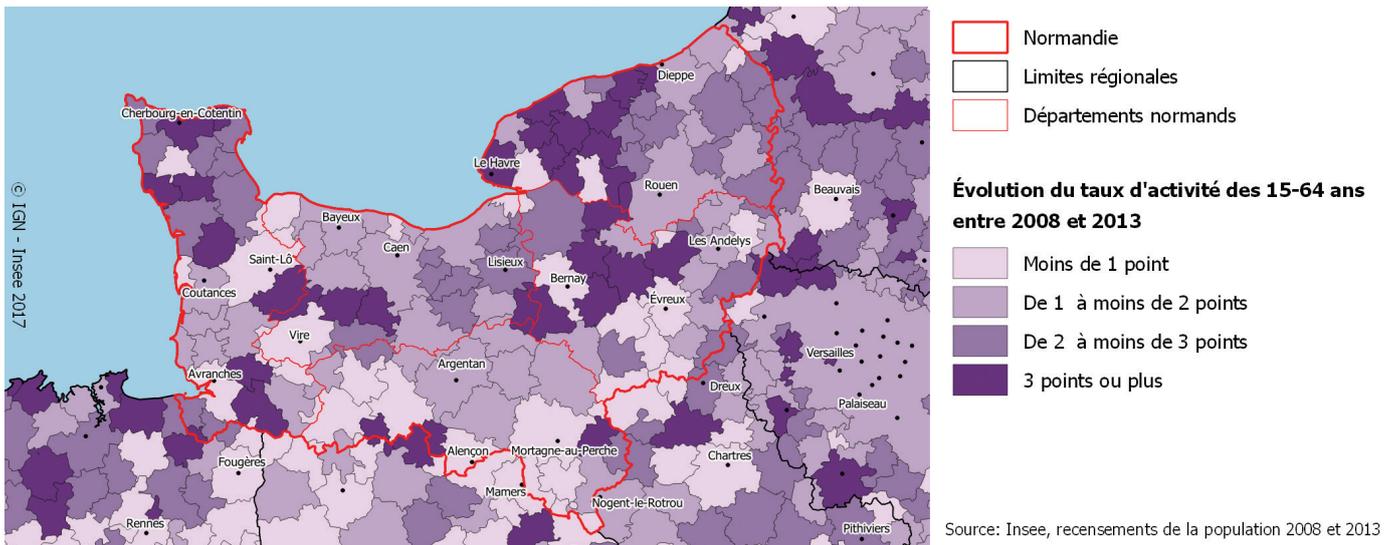
1 Des taux d'activité disparates selon les territoires

Taux d'activité des 15-64 ans par bassin de vie en 2013



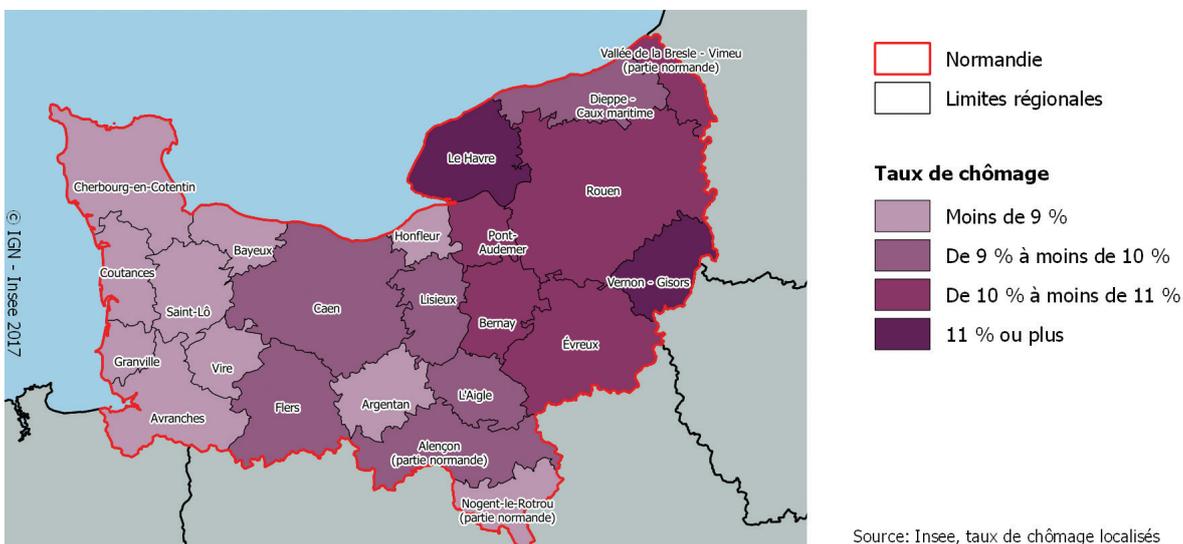
2 Une progression parfois rapide des taux d'activité

Évolution du taux d'activité des 15-64 ans entre 2008 et 2013 par bassin de vie



3 Le chômage frappe davantage dans l'est de la région

Taux de chômage au 4^e trimestre 2016 par zone d'emploi



Logement

Le parc normand compte 1 750 000 logements en 2013, dont 83 % de résidences principales. Cette proportion place la région au 7^e rang des 13 régions métropolitaines. Les maisons, composées de cinq pièces en moyenne, représentent les deux tiers des logements, contre un peu plus de la moitié en métropole. De taille plus modeste, les appartements sont constitués de trois pièces en moyenne. Six ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement.

Les résidences secondaires, qui représentent 9,4 % du parc de logements, sont concentrées dans les zones touristiques du littoral, mais aussi au sud de Lisieux et dans le Parc naturel du Perche (*illustration 1*).

Dans l'Orne, une forte part de logements vacants et peu de constructions récentes

L'Orne est le département où la part de logements vacants est la plus importante (*illustration 2*). Il fait face à une diminution continue de sa population, en raison d'un

déficit migratoire. Ce manque d'attractivité entraîne également un moindre dynamisme de la construction neuve. Dans ce département, 40 % des résidences principales ont été construites avant 1946 contre 27 % dans l'ensemble de la région. À l'inverse, la construction de logements neufs est dynamique autour des bassins de Rouen et de Caen, ainsi que le long de l'axe de la Seine.

256 600 ménages normands dépensent plus de 8 % de leur revenu pour les factures de chauffage

Les ménages normands sont plus touchés par la vulnérabilité énergétique : 18 % d'entre eux dépensent plus de 8 % de leur revenu pour leurs factures de chauffage (contre 15 % en France métropolitaine). Le montant des dépenses de chauffage est lié à plusieurs facteurs, comme la surface du logement, son ancienneté ou le mode de chauffage.

La première réglementation thermique a été appliquée en 1975, afin de réduire la facture énergétique liée au logement. En

Normandie, 51 % des résidences principales ont été construites avant 1971 contre 49 % en métropole. Les constructions antérieures à 1919 représentent 19 % du parc contre 16 % en France métropolitaine.

Le chauffage au fioul, moins économique, est plus répandu en Normandie qu'en France métropolitaine. Il est le mode de chauffage principal dans 15 % des résidences principales contre 12 % en métropole. Les petits logements, qui consomment moins de chauffage, sont également moins présents dans la région : 8,5 % des résidences principales ont une surface de moins de 40 m² contre 10,5 % en métropole.

Les ménages résidant dans les bassins de l'Orne, au sud de l'Eure et du Calvados, zones où les logements anciens sont fortement présents et où les revenus sont plus faibles, sont les plus touchés par la vulnérabilité énergétique liée au logement (*illustration 3*).

Chiffres clés

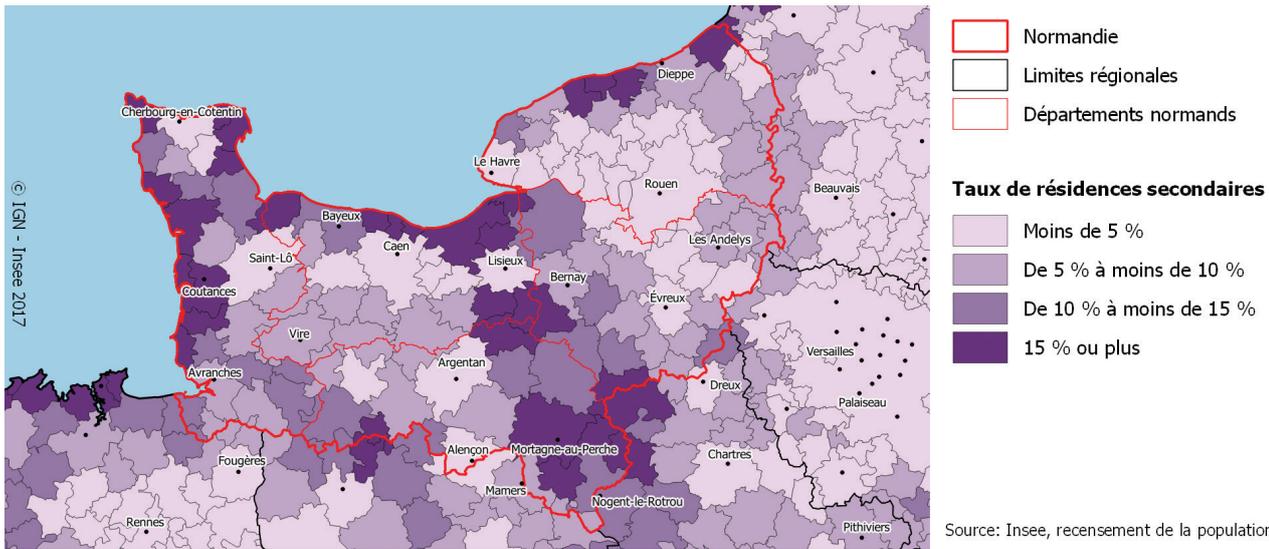
	Part des résidences principales (en %)	Part des résidences secondaires (en %)	Part des logements vacants (en %)	Résidences principales (en %)			Part des résidences principales construites avant 1946 (en %)	Part annuelle de la construction de logements neufs 2013-15 rapportée au RP 2013 (en %)
				Part des maisons	Part des propriétaires	Part du parc locatif social		
Calvados	76,0	17,5	6,2	65,7	56,9	16,9	23,2	1,1
Eure	86,3	6,4	7,0	77,2	64,4	14,8	26,4	0,9
Manche	77,4	13,8	8,1	80,0	62,6	15,4	30,7	0,7
Orne	79,0	10,2	10,4	79,9	63,6	14,5	40,1	0,3
Seine-Maritime	89,3	3,2	7,1	57,2	53,0	22,9	26,0	1,1
Normandie	82,9	9,4	7,3	67,9	58,1	18,3	27,4	0,9
Auvergne-Rhône-Alpes	80,1	10,9	8,2	51,6	58,7	13,5	23,5	1,2
Bourgogne-Franche-Comté	83,1	7,2	9,3	63,8	62,9	12,8	32,3	0,7
Bretagne	79,6	12,5	7,4	71,6	66,3	10,1	19,2	1,0
Centre-Val de Loire	84,6	5,8	9,1	71,6	64,0	14,7	28,8	0,8
Corse	59,7	36,2	3,7	45,7	54,5	8,4	20,2	2,0
Grand-Est	88,1	2,7	8,7	57,6	58,7	14,8	27,0	0,9
Hauts-de-France	89,4	3,3	7,1	72,7	57,8	18,7	32,2	0,9
Île-de-France	90,6	2,2	6,2	27,5	47,5	22,1	27,2	1,2
Nouvelle-Aquitaine	79,8	11,4	8,3	72,2	62,5	9,3	28,0	1,2
Occitanie	76,0	15,2	8,3	63,9	59,7	8,6	23,1	1,3
Pays de la Loire	83,0	10,1	6,4	72,9	64,3	12,2	22,6	1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	75,0	16,7	7,6	42,5	54,4	11,5	20,7	1,1
France métropolitaine	82,8	8,9	7,7	56,5	57,8	14,6	26,0	1,1
Rang de la région Normandie	7	8	9	6	9	3	5	9

Note de lecture : une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (un logement très vétuste, etc...).

Sources : MEDDE SOeS, Sit@del2 (logements autorisés en date réelle) ; Recensement de la population 2013 exploitation principale.

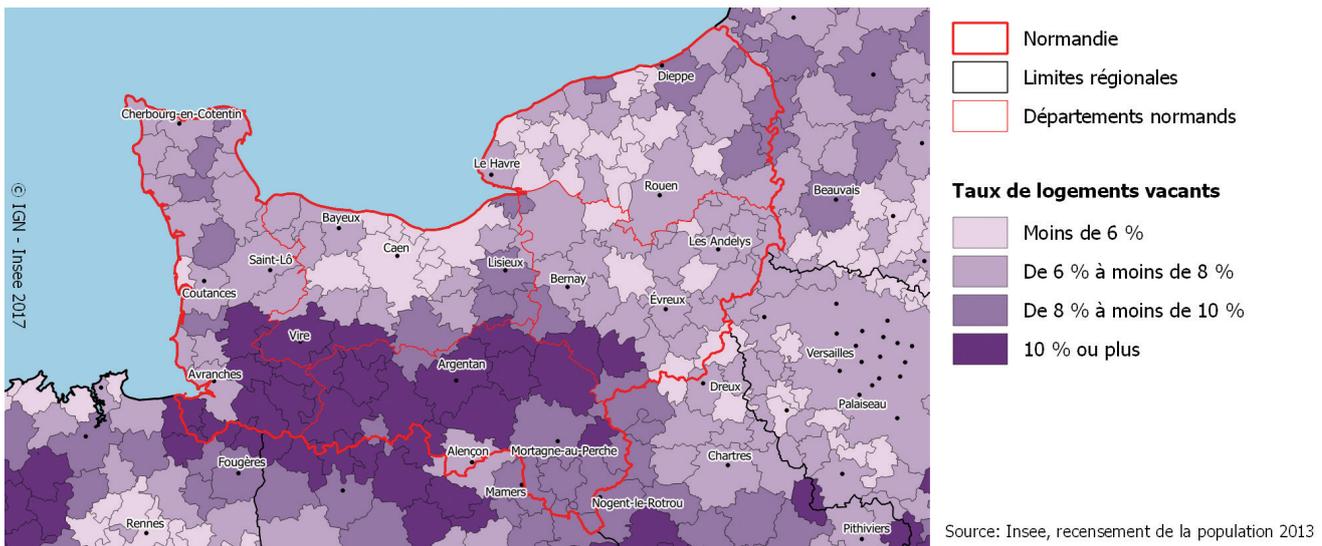
1 Davantage de résidences secondaires sur le littoral, dans le Pays d'Auge et le Perche

Taux de résidences secondaires par bassin de vie en 2013



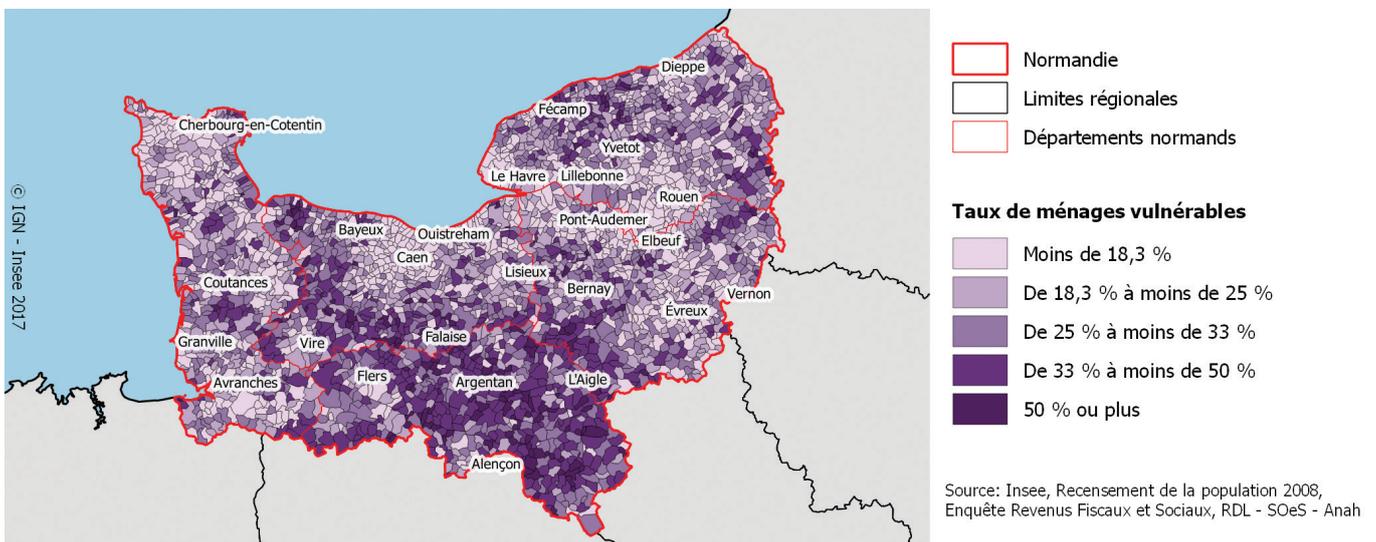
2 Plus de 10 % de logements vacants dans le sud de la région

Taux de logements vacants par bassin de vie en 2013



3 Le département de l'Orne plus touché par la vulnérabilité énergétique

Part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement par commune en 2008



Accès aux équipements

Un bon maillage du territoire en matière d'équipements de proximité

Les 30 équipements de la gamme de proximité (banques, bureaux de poste, boulangeries, épiceries, etc.) sont en moyenne plus accessibles en Normandie qu'à l'échelle métropolitaine. La part de la population résidant à plus de 7 minutes en voiture de ces équipements est de 2,3 %, contre 3,0 % en France métropolitaine. On observe toutefois des disparités selon les équipements. Les banques sont plus éloignées : 20 % de la population vit à plus de 7 minutes contre 13 % en métropole. Les bureaux de poste le sont également : 4 % de la population à plus de 7 minutes contre 2 % en métropole. L'accessibilité aux boulangeries et aux épiceries se situe dans la moyenne métropolitaine. Les artisans du bâtiment, les garagistes, les coiffeurs et les bouchers sont plus proches de la population en Normandie. Les habitants des grands pôles urbains sont, logiquement, plus proches des équipements de proximité (*illustration 1*). Plus rural, le département de l'Orne présente une moins

bonne accessibilité : 8 % de sa population est à plus de 7 minutes de ces équipements. Les habitants de l'ouest de l'Orne sont particulièrement touchés, notamment dans les bassins de vie de Domfront et de Tinchebray.

Les équipements de la gamme supérieure plus accessibles en Normandie

Tout comme les services de proximité, les 40 équipements de la gamme supérieure (urgences, maternités, médecins spécialistes, hypermarchés, lycées, etc.) sont en moyenne plus accessibles en Normandie qu'en France métropolitaine. Seule 0,4 % de la population est à plus de 30 minutes de ces équipements contre 2,8 % en métropole. Toutefois, le temps d'accès moyen dépasse souvent les 20 minutes dans les bassins de vie éloignés des grandes villes. C'est le cas dans le Cotentin, dans le Pays de Bray, sur le plateau de Caux ainsi qu'à l'ouest de l'Orne et dans le sud-est de la Manche (*illustration 2*). Le département de l'Eure est relativement épargné par ces longs trajets.

Une vulnérabilité énergétique plus prononcée dans l'Orne

Les ménages sont d'autant plus sensibles à l'éloignement des équipements que la part de leur revenu qui est consacrée à ces déplacements est importante. En 2008, 11,8 % des ménages de la région dépensent plus de 4,5 % de leur revenu en carburants, et se trouvent de ce fait en situation de vulnérabilité énergétique. Celle-ci est d'autant plus fréquente que l'on s'éloigne des villes. Les habitants des zones rurales, notamment dans l'Orne et dans l'est de la Seine-Maritime sont davantage concernés (*illustration 3*). Le Pays de Bray cumule une faible accessibilité aux services et une forte part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique. En revanche, le Cotentin est peu touché par la vulnérabilité énergétique même si la population est parfois éloignée des équipements.

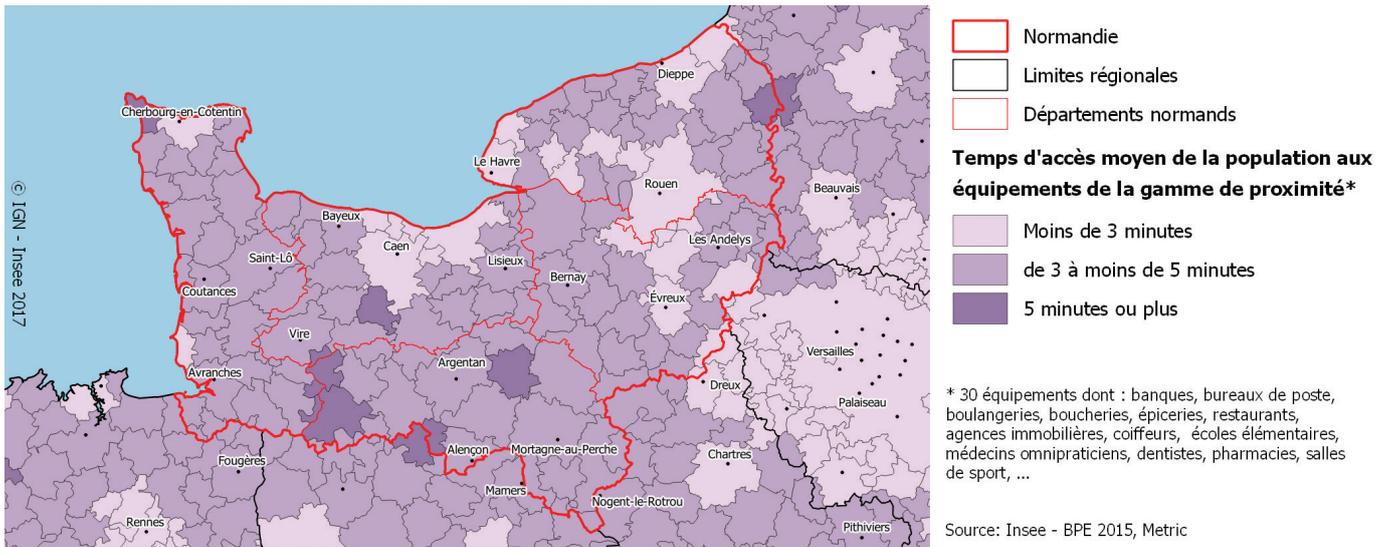
Chiffres clés

	Part de la population à plus de 7 minutes (en %)					Part de la population à plus de 15 minutes en moyenne des 34 équipements de la gamme intermédiaire (en %)	Part de la population à plus de 30 minutes en moyenne des 40 équipements de la gamme supérieure (en %)
	En moyenne des 30 équipements de la gamme de proximité	Dont banque	Dont bureau de poste	Dont boulangerie	Dont épicerie, supérette		
Calvados	3,1	20,1	3,6	2,5	10,4	0,4	0,0
Eure	1,5	31,7	5,2	6,8	14,9	0,9	0,0
Manche	2,6	15,6	4,6	2,2	11,4	0,4	2,3
Orne	7,8	24,6	4,3	6,3	11,1	5,9	0,1
Seine-Maritime	0,8	15,4	3,4	1,5	7,6	0,4	0,0
Normandie	2,3	20,1	4,0	3,2	10,4	1,0	0,4
Auvergne-Rhône-Alpes	4,3	15,8	3,1	3,4	7,1	4,9	4,5
Bourgogne-Franche-Comté	9,1	24,8	4,6	6,5	22,6	8,3	9,2
Bretagne	0,9	15,3	1,5	1,1	12,1	1,0	1,0
Centre-Val de Loire	3,5	17,8	2,2	3,5	14,4	4,6	3,6
Corse	29,6	35,9	7,2	10,4	8,7	44,4	41,3
Grand-Est	4,3	12,9	3,3	3,6	15,3	4,5	2,8
Hauts-de-France	1,3	14,4	2,0	2,3	9,9	0,3	0,2
Île-de-France	0,0	2,8	0,3	0,3	0,9	0,0	0,0
Nouvelle-Aquitaine	4,4	19,6	2,7	4,6	12,2	4,4	4,8
Occitanie	5,7	18,6	3,2	5,3	8,1	5,7	5,2
Pays de la Loire	0,8	9,3	0,7	1,0	12,9	0,4	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,8	5,6	0,7	1,3	5,1	3,2	3,0
France métropolitaine	3,0	13,2	2,1	2,7	9,7	3,1	2,8
Rang de la région Normandie	8	3	3	8	7	9	11

Sources : Insee, BPE 2015 - Recensement de la population 2013 exploitation principale - Distancier Metric.

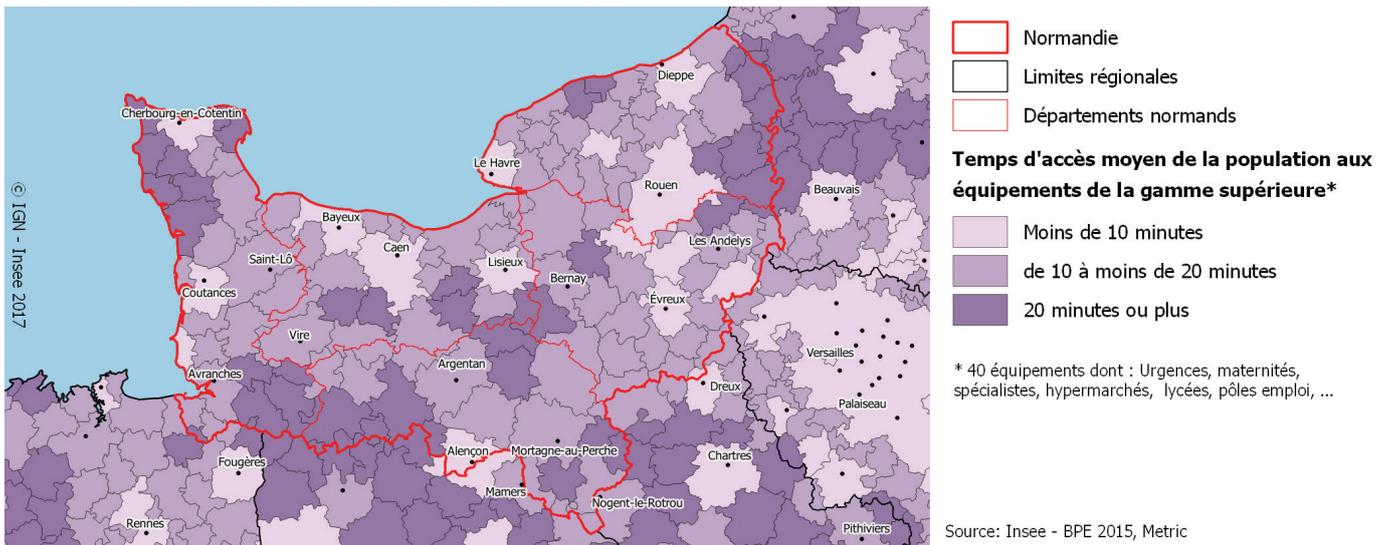
1 Peu de bassins éloignés des équipements de proximité

Temps d'accès moyen de la population aux équipements de la gamme de proximité par bassin de vie en 2015



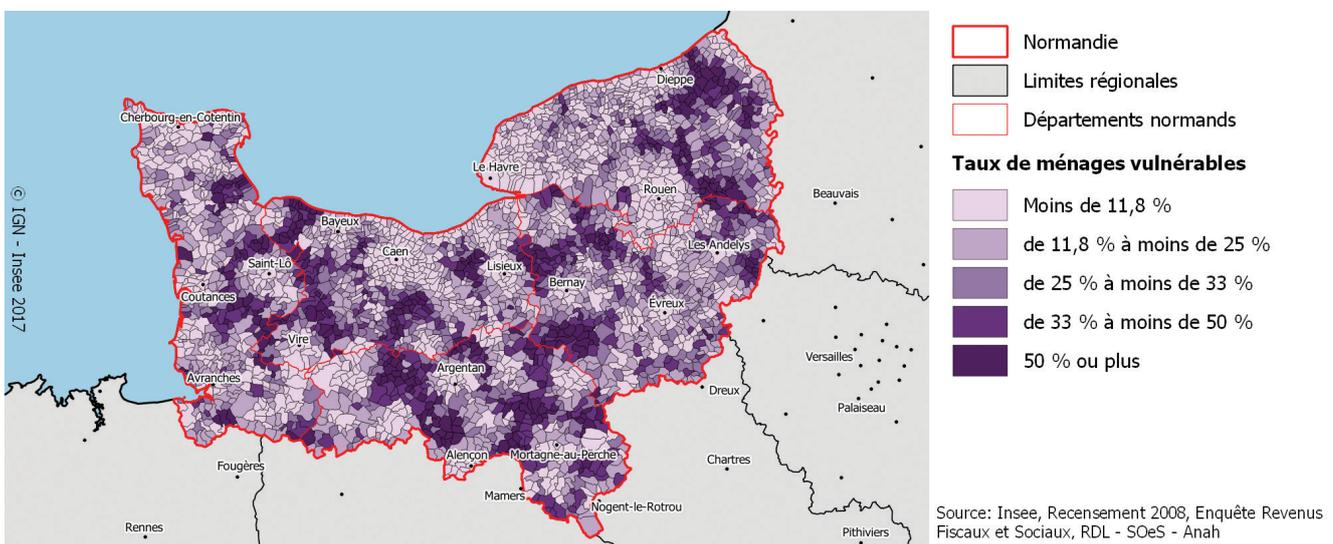
2 Des territoires en périphérie de la région plus éloignés des équipements de la gamme supérieure

Temps d'accès moyen de la population aux équipements de la gamme supérieure par bassin de vie en 2015



3 Les territoires ruraux plus touchés par la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements

Part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée aux déplacements par commune en 2008



Accès aux soins de santé

Au 1^{er} janvier 2016, la Normandie dispose, en secteur libéral, de 3 200 médecins généralistes, 2 300 médecins spécialistes, 1 200 dentistes, 4 700 infirmiers et 2 100 kinésithérapeutes.

Une faible densité de médecins généralistes et spécialistes

La Normandie est une des régions de France métropolitaine qui compte le moins de médecins généralistes par habitant : 8,9 pour 10 000 habitants contre 9,6 pour la France métropolitaine en 2015. La région arrive en dernière position pour le nombre de médecins spécialistes, avec 4,9 pour 10 000 habitants contre 6,9 en moyenne en France métropolitaine.

Il existe toutefois des disparités sur le territoire. Le bassin de vie de Neufchâtel-en-Bray a bénéficié de l'ouverture en 2012 d'une maison de santé et possède en 2015 la plus forte densité de médecins généralistes de la région (*illustration 1*). En revanche, certains bassins comme ceux de Sourdeval, Les Pieux (Manche), Damville ou Pacy-sur-

Eure (Eure) comptent moins de 5 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Le bassin d'Yerville, en Seine-Maritime, en possède moins de 4 pour 10 000.

Ce déficit est renforcé par le vieillissement du corps médical. En Normandie, 48 % des médecins et 42 % des dentistes sont âgés d'au moins 55 ans en 2013.

Un temps d'accès à l'offre de soins de proximité relativement élevé

La part de la population qui réside à plus de 7 minutes en voiture d'un service de santé de proximité (un médecin généraliste, un dentiste, un infirmier, un kinésithérapeute ou une pharmacie) est plus élevée en Normandie qu'en France métropolitaine. C'est particulièrement le cas pour les dentistes puisque 23 % des Normands, et même 43 % des Ornais, vivent à plus de 7 minutes d'un de ces professionnels, contre 12 % des métropolitains. Les deux bassins de vie calvadosiens du Molay-Littry et de Thury-Harcourt sont les plus touchés par cet éloignement (*illustration 2*). Les habitants

du bassin de vie de Neufchâtel-en-Bray sont éloignés des services de santé de proximité malgré une forte densité de médecins généralistes, du fait de l'éloignement aux kinésithérapeutes.

Mais un meilleur accès aux services d'urgences

La Normandie est une des régions où la part de la population à plus de 30 minutes d'un service d'urgences médicales est la moins élevée : 3,4 % contre 6,7 % en France métropolitaine. Ceci résulte d'une répartition assez équilibrée des services d'urgences dans la région, avec toutefois certaines disparités territoriales (*illustration 3*). Dans le Pays de Bray, le temps d'accès de la population à un service d'urgence dépasse souvent les 30 minutes. C'est aussi le cas entre Fécamp et Dieppe, dans le Pays du Plateau de Caux.

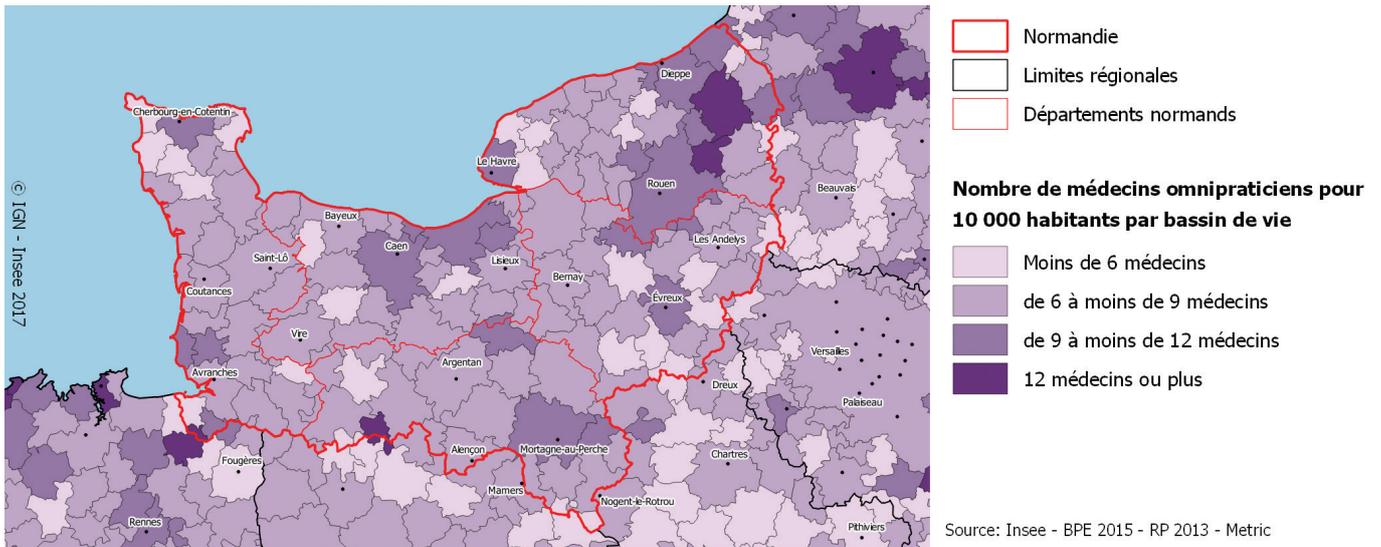
Chiffres clés

	Nombre de médecins pour 10 000 habitants (en %)		Part de la population à plus de 7 minutes (en %)					Part de la population à plus de 30 minutes d'un service d'urgences médicales (en %)
	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	D'un médecin généraliste	D'un dentiste	D'un infirmier	D'un masseur kinési-thérapeute	D'une pharmacie	
Calvados	9,5	5,7	7,4	20,9	7,0	12,7	8,1	0,0
Eure	7,3	3,2	11,2	28,7	9,4	18,6	15,4	2,5
Manche	8,2	3,8	11,1	25,2	6,3	14,9	11,3	2,8
Orne	7,7	3,3	10,3	43,0	12,0	26,6	15,3	2,5
Seine-Maritime	9,9	6,1	5,1	15,0	4,5	7,8	5,6	6,2
Normandie	8,9	4,9	8,0	22,7	6,8	13,5	9,6	3,4
Auvergne-Rhône-Alpes	9,7	6,4	6,8	12,5	5,6	7,8	8,7	9,9
Bourgogne-Franche-Comté	9,1	5,3	12,3	25,6	11,7	18,2	14,9	19,8
Bretagne	9,5	5,2	3,8	11,9	2,3	5,6	5,1	7,3
Centre-Val de Loire	8,2	5,5	9,0	21,5	8,6	16,8	11,1	9,7
Corse	9,8	6,9	15,6	25,6	10,3	16,9	19,3	60,4
Grand-Est	9,5	5,7	6,6	12,5	5,7	8,6	8,8	4,6
Hauts-de-France	9,3	5,0	3,9	11,3	3,1	6,4	4,3	3,3
Île-de-France	8,4	9,0	0,5	1,6	0,5	0,9	0,7	0,0
Nouvelle-Aquitaine	10,6	6,8	8,4	17,7	6,7	12,7	9,3	9,3
Occitanie	11,2	7,7	8,0	14,0	6,0	8,5	9,4	10,1
Pays de la Loire	9,0	5,3	3,8	13,7	5,8	8,0	5,0	7,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,4	10,4	2,2	4,4	1,6	2,6	3,3	5,2
France métropolitaine	9,6	6,9	5,3	11,9	4,5	7,6	6,6	6,7
Rang de la région Normandie	11	13	5	3	4	4	4	11

Sources : Insee, BPE 2015 - Recensement de la population 2013 exploitation principale - Distancier Metric.

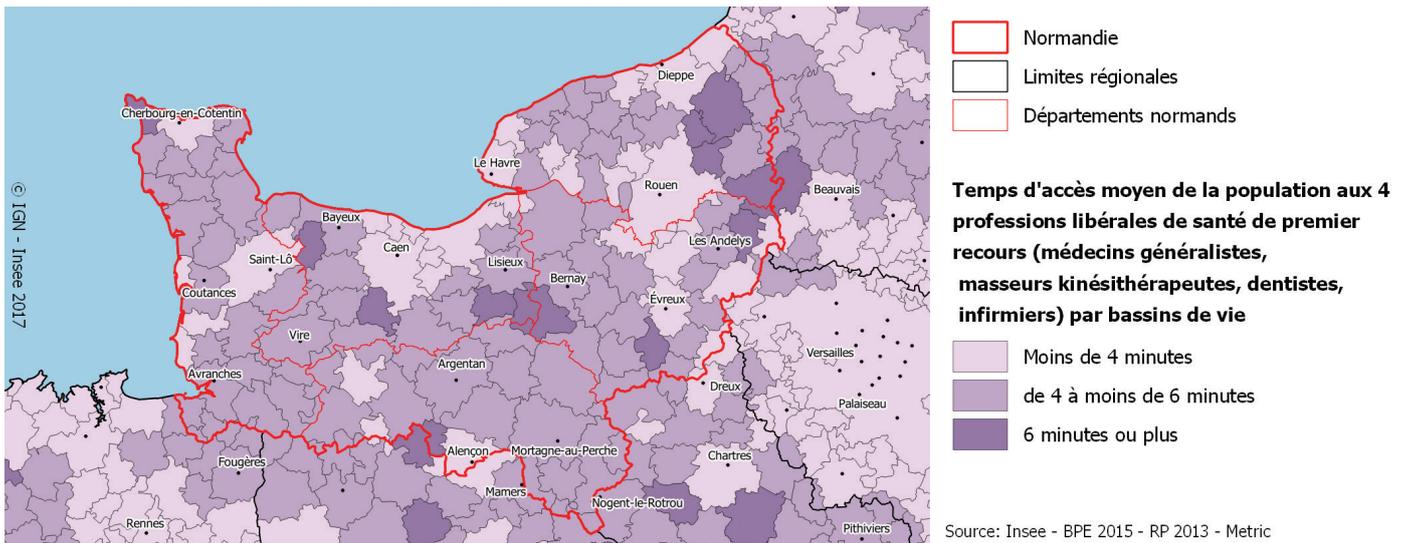
1 Une faible densité de médecins généralistes dans des territoires ruraux et les bassins périurbains

Densité de médecins généralistes par bassin de vie en 2015



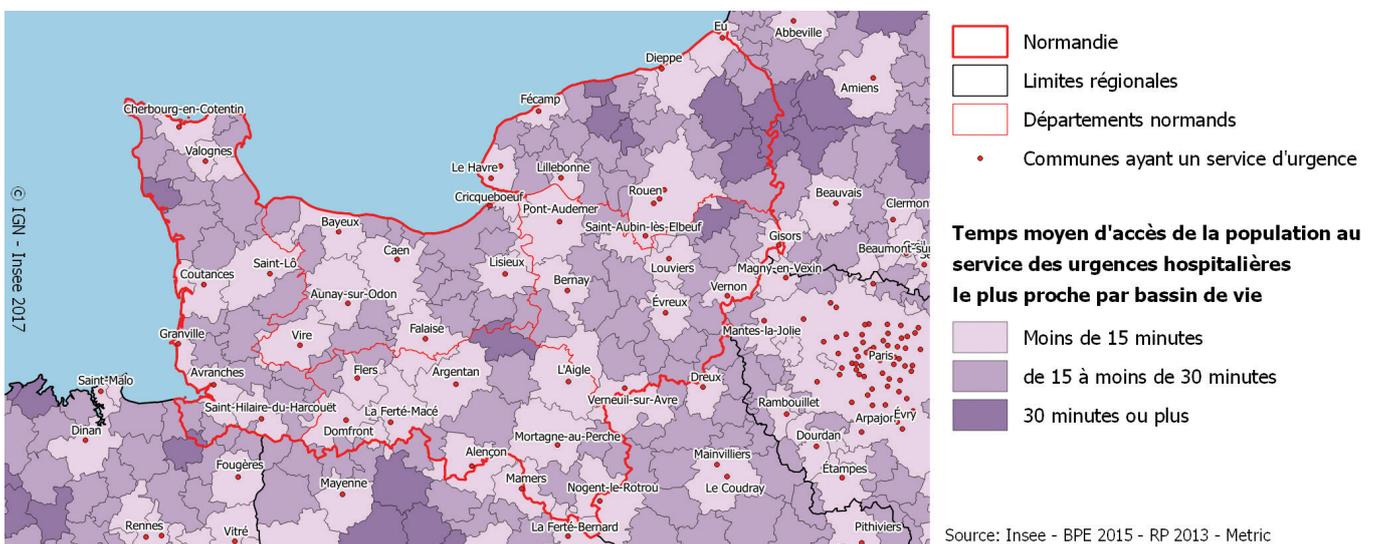
2 Le Pays de Bray et le Pays d'Auge, plus éloignés des professionnels de santé de premier recours

Temps d'accès moyen de la population aux 4 professions libérales de santé de premier recours par bassin de vie en 2015



3 Des bassins éloignés des services d'urgences médicales, notamment en Seine-Maritime

Temps d'accès moyen de la population au service des urgences hospitalières le plus proche par bassin de vie en 2015



A Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions occupées par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions ; certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Elles sont regroupées en quatre grands postes :

- Fonctions métropolitaines

Ces fonctions sont définies comme celles qui se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce interentreprises et de culture et loisirs.

- Fonctions présentesielles « au service de la population »

Ce sont les fonctions de distribution, de services de proximité, d'éducation et formation, de santé et action sociale et d'administration publique. En ce qui concerne la fonction culture et loisirs, la priorité a été donnée à son caractère métropolitain par rapport à son caractère présentiel.

- Fonctions de production concrète

Ce sont les fonctions qui assurent la production des biens matériels : l'agriculture, le BTP et la fabrication.

- Fonctions transversales

Ce sont les fonctions transport et logistique et entretien et réparation. Ces fonctions sont présentes dans tous les secteurs de l'économie. La gestion est également une fonction transversale, mais son caractère métropolitain est privilégié par rapport à son caractère transversal.

B Bassins de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en six grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, transports ainsi que sports-loisirs-culture.

C Capacité d'accueil touristique

La capacité d'accueil se définit en nombre de places d'hébergement (lits touristiques), selon une convention de calcul sommaire :

- capacité en hôtellerie classée ou non : nombre de chambres x 2
- capacité en hôtellerie de plein air classée ou non : nombre d'emplacements x 3
- capacité en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x 5

Le champ porte sur les hôtels de tourisme, classés ou pas, de plus de 5 chambres et sur les campings de plus de dix emplacements, classés ou pas.

C Catégorie d'entreprises

Selon la définition officialisée par le décret n° 2008-1534 du 18 décembre 2008, en application de la loi de modernisation de l'économie de 2008, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. En statistique d'entreprise, cette définition est actuellement approchée par la notion de groupe. L'ensemble des filiales d'un même groupe sont réunies pour former une entreprise selon l'approche économique.

Le décret définit quatre catégories d'entreprises :

- Les microentreprises occupent moins de dix personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas deux millions d'euros.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans cette publication, elles ne comprennent pas les microentreprises, même si, par définition, ces dernières sont des PME.

- Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME ; elles occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas deux milliards d'euros.

- Les grandes entreprises (GE) sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

L'effectif des entreprises pris en compte est l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2011. Il ne comprend pas les employés en intérim. Les entreprises appartiennent au champ des secteurs marchands hors agriculture.

La nationalité d'une firme multinationale est définie par le pays de localisation de l'unité de contrôle opérationnel du groupe, pays où les informations financières de l'ensemble des filiales sont généralement consolidées.

E Emploi (au sens du recensement de la population)

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé dans la commune de lieu de travail. Les personnes déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence).

E Emploi touristique

L'emploi touristique est estimé à partir de 109 activités potentiellement touristiques qui sont ensuite regroupées en 11 grands secteurs et en trois niveaux de « touristicité » (100 % touristique, touristique et peu touristique). Seul l'emploi direct est pris en compte.

La part de l'emploi touristique dans l'activité rapporte le nombre d'emplois touristiques mensuel moyen de l'activité à l'emploi total.

E Equipements

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee relèvent de six domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transport, sport, loisirs et culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu. La base des équipements regroupe :

- La gamme de proximité, qui comporte 30 équipements : poste, banque-

caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, enseignement du premier degré, médecin généraliste, pharmacie, taxi, etc.

- La gamme intermédiaire, qui correspond à 34 équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collègue, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation, etc.

- La gamme supérieure, qui recense 40 équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences médicales, maternité, médecin spécialiste, cinéma, etc.

Espaces artificialisés

Selon la nomenclature de l'occupation des sols de la source Corine Land Cover, les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Famille monoparentale

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille nombreuse

Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

Grande aire urbaine / petite moyenne aire

Une aire (grande, moyenne ou petite) est constituée d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine.

Un pôle urbain est un ensemble de communes présentant une continuité du bâti et un seuil minimal d'emplois (au moins 10 000 emplois pour le pôle urbain d'une grande aire urbaine, de 5 000 à 10 000 pour une moyenne aire et 1 500 à 5 000 pour une petite aire).

Une couronne périurbaine regroupe les communes qui sont sous l'influence économique d'un pôle urbain. Son étendue est déterminée par les déplacements domicile-travail des actifs de sorte que, in fine, au moins 40 % des actifs d'une aire résident et travaillent dans l'aire.

Les communes multipolarisées sont des communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Les communes isolées hors influence des pôles sont les communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors de l'espace des autres aires.

Grille communale de densité

La répartition des communes selon la grille communale de densité repose sur une méthode conçue par la Commission européenne, fondée sur des calculs de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de un kilomètre de côté. Elle utilise une approche plutôt morphologique, le rural correspondant aux espaces les moins densément peuplés selon des seuils choisis au niveau européen. De plus, elle définit des degrés d'urbanisation, permettant de dépasser l'approche binaire marquant une commune comme étant rurale ou urbaine. Les seuils de densité ont été fixés pour tous les pays européens de manière homogène, ce qui assure la comparabilité des situations. Ces seuils, relativement élevés pour la France, conduisent à une définition plutôt restrictive de l'urbain. Aussi, l'Insee a cherché à qualifier plus finement ce vaste espace rural en créant, selon la même méthode, un degré supplémentaire identifiant, parmi les zones peu denses, des zones très peu denses. L'ajout d'un degré de moindre densité à la typologie européenne permet alors de répartir les communes françaises en quatre catégories : communes densément peuplées ; communes de densité intermédiaire ; communes peu denses ; communes très peu denses.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indice de spécificité

Il mesure la différence entre la structure sectorielle de la zone étudiée et le reste du territoire considéré (par exemple : Normandie par rapport à la France métropolitaine, ou un département par rapport à l'ensemble de la région Normandie). L'indice de spécificité d'un secteur est le rapport entre le poids de ce secteur dans la zone considérée (par exemple une zone d'emploi) et le poids du secteur dans la zone englobante (par exemple la région Normandie). Un indice de spécificité supérieur à 1 dans un secteur indique une spécialisation de la zone dans ce secteur.

Jeunes non insérés

La part de jeunes non insérés correspond à la part des 18-24 ans ni en emploi, ni en formation parmi les 18-24 ans.

Logement du parc social

Les logements du parc social sont :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;

- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

Logement vacant

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;

- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;

- en attente de règlement de succession ;

- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;

- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste, etc...).

Ménage

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible du ménage fiscal auquel il appartient, rapporté au nombre d'unités de consommation de ce ménage.

Le revenu disponible est constitué de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmenté des prestations sociales perçues et diminué des prélèvements sociaux et des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation).

Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage, car il est tenu compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée est celle de l'OCDE qui retient la pondération suivante : le premier adulte compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Tous les membres d'un même ménage fiscal ont le même niveau de vie.

Sont considérées comme pauvres les personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national, le niveau de vie médian étant celui qui partage la population en deux parts égales (la moitié a un niveau de vie inférieur à la médiane, la moitié un niveau de vie supérieur).

En 2013, le seuil de pauvreté pour la France métropolitaine est de 12 110,70 euros annuels en 2013, soit 1 009 euros par mois.

Orientation technico-économique des exploitations agricoles / OTEX

La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à créer le concept de production brute standard (PBS) qui succède à l'ancien concept de MBS, désormais obsolète. Il en découle une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles.

Cette nouvelle classification des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique : OTEX) et leur taille économique s'applique pour la première fois pour la diffusion des résultats du recensement agricole de 2010.

Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

Parc naturel régional

Un parc naturel régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions : développer leur territoire en le protégeant, protéger leur territoire en le mettant en valeur, participer à un aménagement fin des territoires, accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent, expérimenter de nouvelles formes d'action publique et d'action collective. En 2017, ils sont au nombre de 51, couvrent 15 % de la superficie de la France et concernent environ 6 % de la population.

Pays

Un pays est une catégorie administrative française d'aménagement à caractère géographique désignant un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres » et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement. Ce statut a été créé en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite Loi Pasqua du 4 février 1995, renforcé par la LOADDT (dite Loi Voynet) du 25 juin 1999.

Pôle métropolitain

Un pôle métropolitain est un syndicat mixte regroupant des intercommunalités à fiscalité propre, et destiné à favoriser la coopération entre grandes agglomérations proches, situées au sein de grandes régions urbaines complexes ou de « corridors » de développement.

Population couverte par la Cnam bénéficiaire de la CMUC

La part de la population couverte par la Cnam bénéficiaire de la CMUC rapporte la population bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) à la population couverte par la Caisse nationale d'assurance maladie (assurés et leurs ayants droit).

Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut national représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes sur le territoire économique de la France. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques) moins les subventions sur les produits. La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Les produits intérieurs bruts régionaux sont établis en conformité avec le Système Européen des Comptes 2010. Ils résultent d'une régionalisation des indicateurs métropolitains à partir de clés de répartition.

Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Résidence secondaire

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Revenu de solidarité active / RSA

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Schéma de cohérence territoriale

Un schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II du 12 juillet 2010 », renforce les objectifs des SCOT, ainsi que des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Services marchands

On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs.

Services non marchands

On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Solde migratoire / solde apparent des entrées-sorties

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Superficie agricole utilisée / SAU

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de chômage

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. On peut aussi calculer le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT, voir la rubrique « Emploi »). Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Temps d'accès aux équipements et services

Ils sont calculés à partir des distances routières. Ces temps ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (recherche d'une place de parking, feux rouges, etc.). Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires. Le temps d'accès à un panier d'équipements est la moyenne des temps d'accès à chacun de ses équipements.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Vulnérabilité énergétique liée au logement

Un ménage est potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique s'il dépense plus du double du taux d'effort médian national, soit 8 % de son revenu disponible pour chauffer son logement. Les dépenses en énergie retenues concernent le chauffage et la production d'eau chaude du logement.

Vulnérabilité énergétique liée aux déplacements

Un ménage est potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique s'il dépense plus du double du taux d'effort médian national, soit 4,5 % de son revenu disponible pour l'achat du carburant nécessaire à ses déplacements contraints (déplacements réalisés pour le travail, les études, les achats, la santé ou pour une raison administrative).

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en oeuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).

Pour en savoir plus

- Bayardin V., Caritg J.P., « Ports, pêche, tourisme, énergie ou activités navales : 46 500 emplois maritimes façonnent le littoral normand », *Insee Analyses Normandie*, n° 12, juin 2016
- Bigot I., Dardaillon B., Fichot C., Moisan M., « Les systèmes urbains en Normandie : aires urbaines, métropoles, réseaux d'échange », *Insee Dossier Normandie*, n° 7, Juin 2017
- Bigot I., Comte-Trotet V., Fichot C., Levouin C., Moisan M., Silvestre E., Sueur C., « La Normandie à travers la crise : Une timide reprise après crise en Normandie », *Insee dossier Normandie*, n° 2, novembre 2016
- Boniou C., « En Normandie, des situations de pauvreté pour les personnes âgées relativement peu nombreuses mais concentrées dans les bassins de vie ruraux », *Insee Analyses Normandie*, n° 29, mars 2017
- Brunet L., Levouin C., « 270 300 agents publics en Normandie », *Insee Analyses Normandie*, n° 9, juin 2016
- Brunet L., Mouchit N., « La population normande à l'horizon 2050. Un vieillissement accéléré dans un contexte de croissance faible », *Insee Analyses Normandie*, n° 33, juin 2017
- Caritg J.P., Levouin C., Mureau C., Pouliquen E., « Les dépenses énergétiques pèsent fortement sur les revenus d'un quart des ménages haut-normands », *Insee Analyses Haute-Normandie*, n° 7, février 2015
- Caritg J.P., Mura B., Poupet C., « La recherche en Normandie, un secteur public en retrait », *Insee Analyses Normandie*, n° 19, décembre 2016
- Charles A., Dardaillon B., Fichot C., « Malgré la baisse de l'emploi, la Normandie maintient son caractère industriel », *Insee Analyses Normandie*, n° 23, février 2017
- Fichot C., Fourré F., « À la campagne comme à la ville, les Normands ne sont jamais très éloignés des équipements », *Insee Analyses Normandie*, n° 1, janvier 2016
- Follin J., Louza T., « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département du Calvados », *Insee Flash Normandie*, n° 31, février 2017
- Follin J., Louza T., « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de l'Eure », *Insee Flash Normandie*, n° 32, février 2017
- Follin J., Louza T., « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Manche », *Insee Flash Normandie*, n° 33, février 2017
- Follin J., Louza T., « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de l'Orne », *Insee Flash Normandie*, n° 34, février 2017
- Follin J., Louza T., « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Seine-Maritime », *Insee Flash Normandie*, n° 35, février 2017
- Follin J., Mureau C., Sueur C., « Offre de soins de proximité en Haute-Normandie : étude prospective des besoins en professionnels de santé », *Insee Dossier Haute-Normandie* n° 10, décembre 2015.
- Lacuve J.L., Fourré F., « Se chauffer et se déplacer, un budget trop lourd pour près de 30 % des ménages bas-normands », *Insee Analyses Basse-Normandie*, n° 7, février 2015
- Lacuve J.L., Moisan M., « La Normandie : une région jeune et productive face au défi de l'attractivité », *Insee Analyses Normandie*, n° 10, juin 2016
- Levouin C., Poupet C., « Des métiers moins diversifiés et des salaires moins élevés pour les femmes en Normandie », *Insee Analyses Normandie*, n° 26, mars 2017
- Maillard M., Poupet C., Barthélémy D., Huault L., « Pendant la crise, la moitié de la baisse de l'emploi supportée par les formes particulières d'emploi », *Insee Analyses Normandie*, n° 27, mars 2017
- Marajda J., « La Normandie, première région française pour la part de l'industrie dans le PIB », *Insee Analyses Normandie*, n° 14, juillet 2016
- Mouchit N., « En Normandie, plus d'un décès sur deux dû à des maladies tumorales ou circulatoires », *Insee Flash Normandie*, n° 19, septembre 2016
- Silvestre É., « Bilan démographique 2016 en Normandie : la baisse de la fécondité s'accélère », *Insee Analyses Normandie*, n° 31, mai 2017

Insee Dossier

Normandie

Portrait de la Normandie

Située au nord-ouest de la France, la Normandie s'étend sur 29 900 km², soit l'équivalent du territoire de la Belgique. Cette superficie correspond à 5,4 % du territoire métropolitain et positionne la région au 10^e rang métropolitain. Elle est bordée par la Manche, le long de 640 km de côtes, soit 13 % du total de la France continentale, et largement couverte par des territoires agricoles (80 % de la superficie régionale).

La Normandie dispose d'un réseau de voies de communication routières, autoroutières et ferroviaires qui la connectent aux régions voisines. Débouché maritime de Paris, la Normandie possède une vocation portuaire forte, notamment autour des deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen, respectivement 2^e et 6^e au niveau national pour le trafic. La Seine concentre aussi la moitié du trafic fluvial national de marchandises. Les territoires situés à l'est de la Normandie entretiennent des relations importantes avec le grand espace métropolitain centré sur Paris, dont ils sont limitrophes. La région s'inscrit ainsi dans des réseaux de coopération plus vastes.

Peuplée de 3,33 millions d'habitants en 2013, soit 5,2 % de la population métropolitaine, la Normandie occupe le 9^e rang des 13 nouvelles régions, devant la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Corse. Région traditionnellement jeune, la Normandie vieillit désormais plus rapidement que l'ensemble de la France, du fait notamment d'un déficit migratoire des jeunes. La part de jeunes se situe désormais au niveau métropolitain (30 %). Les plus âgés sont très présents dans l'Orne et la Manche, départements qui sont davantage ruraux.

Insee Dossier n° 7
Septembre 2017

ISSN : 2493-7452 (en ligne)

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos :
© www.calvados-tourisme.com (photos 1, 2)
© Maryse Cadalanu (photo 3)

Cartographie :
Thibaut Louza
Caroline Poupet

© Insee 2017

